



# Bulletin Officiel

N°6846 Jeudi 20 avril 2023

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)28<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

EURO-CYCLES 4

ATTIJARI BANK 5

BH BANK 8

HANNIBAL LEASE 11

WIFAK INTERNATIONAL BANK 13

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS- 16

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME- 18

AMEN BANK 20

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE -SIPHAT- 23

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT- 25

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- 26

SOCIETE MAGASIN GENERAL 28

ESSOUKNA 29

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR- 30

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS -UNIMED- 32

TUNINVEST SICAR 34

BANQUE DE TUNISIE 36

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-	39
CELLCOM	42
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-	44
TUNISIE LEASING & FACTORING	48
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-	50
<b><u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u></b>	
CARTHAGE CEMENT: APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT	53
ESSOUKNA: APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS	58
BH BANK	63
<b><u>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION D'OPCVM</u></b>	
FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND	64
<b><u>AUGMENTATIONS DE CAPITAL ANNONCEE</u></b>	
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-	65
<b><u>AUGMENTATIONS DE CAPITAL</u></b>	
SNMVT-MONOPRIX	66
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	72
<b><u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>	
AMEN BANK SUBORDONNE 2023-1 (SANS APE)	78
ADVANS 2023-1 (SANS APE)	84
CIL 2023-1	88
TLF 2023-1	93
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	98
<b><u>ANNEXE I</u></b>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023))	
<b><u>ANNEXE II</u></b>	
<b><u>ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022</u></b>	
- GAT ASSURANCES (INDIVIDUELS)	
- GAT ASSURANCES (CONSOLIDÉS)	

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2023, au plus tard le 20 Avril 2023.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>				
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</b>				
SOCIETE.....				
Siège social : .....				
La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x <sup>ème</sup> trimestre .....				
<b>Indicateurs :</b>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<b>Commentaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bases retenues pour leur élaboration ;</li> <li>- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;</li> <li>- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;</li> <li>- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;</li> <li>- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.</li> </ul>				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;</li> <li>- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;</li> <li>- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.</li> </ul>				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;</li> <li>- elle exploite des unités louées auprès de tiers.</li> </ul>				

2023 – AC – 027

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D ACTIVITES TRIMESTRIELS****EURO-CYCLES**

Siège social : Z.I KALAA KEBIRA 4060SOUSSE

La Société EURO-CYCLES publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

	LIBELLE	UNITES	Performances du 1er Trimestre		Variation		Cumul Période du 01/01 au 31/03		Variation		2022
			2023	2022	En valeur	EN %	2023	2022	En valeur	EN %	
1	<b>CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	Milliers de Dinars	<b>23 586</b>	<b>37 197</b>	<b>-13 611</b>	<b>-37%</b>	<b>23 586</b>	<b>37 197</b>	<b>-13 611</b>	<b>-37%</b>	<b>161 413</b>
	Chiffre d'affaire Export	Milliers de Dinars	23 586	37 197	-13 611	-37%	23 586	37 197	-13 611	-37%	161 413
			En nombres					En nombres			
2	<b>VOLUME DE PRODUCTION</b>	<b>VELOS</b>	<b>67 310</b>	<b>110 334</b>	<b>-43 024</b>	<b>-39%</b>	<b>67 310</b>	<b>110 334</b>	<b>-43 024</b>	<b>-39%</b>	<b>456 787</b>
					En valeur				En valeur		
3	<b>INVESTISSEMENTS</b>	Milliers de Dinars	<b>530</b>	<b>561</b>	<b>-31</b>	<b>-6%</b>	<b>530</b>	<b>561</b>	<b>-31</b>	<b>-6%</b>	<b>3 274</b>
	Investissements corporels et incorporels	Milliers de Dinars	530	561	-31	-6%	530	561	-31	-6%	3 274
	Investissements financiers	Milliers de Dinars			En valeur				En valeur		
4	<b>STRUCTURE D'ENDETTEMENT</b>	Milliers de Dinars					<b>99 216</b>	<b>63 821</b>	<b>35 395</b>	<b>55%</b>	<b>101 177</b>
	Endettement à long et moyen terme	Milliers de Dinars					3 000	47	2 953	6283%	17
	Échéances à court terme	Milliers de Dinars					29	354	-325	-92%	32
	Crédit de Gestion ( Préfinancement Export )	Milliers de Dinars					7 000	0	7 000	100%	0
	Crédit de Gestion ( Financement en devises )	Milliers de Dinars					89 187	63 420	25 767	41%	101 128

\* Les Chiffres arrêtés au 31/12/2022 ont été retraités.

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont: la comptabilité générale et la comptabilité matière. Ces informations restent provisoires.

**Commentaires :**

\* La Société EURO-CYCLES a réalisé au 31 Mars 2023 un chiffre d'affaire de 23 586 MDT, soit une baisse en valeur de 37 %, et 39% en volume par rapport à la même période de l'année 2022.

\* Les investissements au 31 Mars 2023 ont été de l'ordre de 530 833 DT et consistent essentiellement à la finalisation des travaux de construction d'un nouveau bâtiment portant sur une nouvelle usine, et ce dans le cadre d'intégration verticale( bicycle valley process) et stockage nécessaire pour développer les vélos électriques.

\* Les engagements bancaires de la Société EURO-CYCLES se sont élevés à 99 216 MDT au 31/03/2023, enregistrant une baisse de 2% par rapport au 31/12/2022.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Attijari bank**

24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023

(Mt. en millier de dinars)

	<u>Au</u> <u>31/03/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/03/2022 *</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Var mars</u> <u>2023-22 (en Montant)</u>	<u>Var mars</u> <u>2023-22 (en %)</u>
<b>1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>257 023</b>	<b>212 419</b>	<b>905 148</b>	<b>44 604</b>	<b>21,00%</b>
Intérêts et revenus assimilés	178 328	138 363	605 829	39 965	28,88%
Commissions (en produits)	35 138	32 953	137 322	2 185	6,63%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières*	19 929	20 316	82 783	-387	-1,90%
Revenus du portefeuille d'investissement *	23 628	20 787	79 214	2 841	13,67%
<b>2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>97 333</b>	<b>75 704</b>	<b>329 850</b>	<b>21 629</b>	<b>28,57%</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	93 155	72 666	317 266	20 489	28,20%
Commissions encourues	4 178	3 038	12 584	1 140	37,52%
<b>3) PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>159 690</b>	<b>136 715</b>	<b>575 298</b>	<b>22 975</b>	<b>16,81%</b>
<b>4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 874</b>	<b>2 739</b>	<b>9 896</b>	<b>135</b>	<b>4,93%</b>
<b>5) CHARGES OPERATOIRES DONT :</b>	<b>75 849</b>	<b>67 621</b>	<b>282 115</b>	<b>8 228</b>	<b>12,17%</b>
Frais de personnel	52 561	46 405	193 033	6 156	13,27%
Charges générales d'exploitation	18 723	17 338	73 357	1 385	7,99%
<b>6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>	<b>1 487 760</b>	<b>1 619 283</b>	<b>1 379 600</b>	<b>-131 523</b>	<b>-8,12%</b>
Portefeuille-Titres Commercial	44 283	300 358	187 289	-256 075	-85,26%
Portefeuille-Titres d'Investissement	1 443 477	1 318 925	1 192 311	124 552	9,44%
<b>7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE *</b>	<b>6 496 816</b>	<b>6 220 722</b>	<b>6 648 115</b>	<b>276 094</b>	<b>4,44%</b>
<b>8) ENCOURS DE DEPOTS DONT : *</b>	<b>9 069 129</b>	<b>8 620 270</b>	<b>9 338 805</b>	<b>448 859</b>	<b>5,21%</b>
Dépôts à vue	4 023 081	4 093 772	4 294 755	-70 691	-1,73%
Comptes d'épargne	3 128 990	2 907 173	3 053 431	221 817	7,63%
<b>9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>119 502</b>	<b>88 838</b>	<b>114 182</b>	<b>30 664</b>	<b>34,52%</b>
<b>10) CAPITAUX PROPRES **</b>	<b>774 180</b>	<b>742 317</b>	<b>774 145</b>	<b>31 863</b>	<b>4,29%</b>

\*: Les chiffres de mars 2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

\*\*: Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période ni celui de l'exercice précédent.

## I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 mars 2023 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille-titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille-titres d'investissement.

### Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

### Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2023 sont déduits du résultat.

### Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2023 sont rajoutées au résultat.

## II/ LES FAITS MARQUANTS

- Les dépôts de la clientèle ont progressé de 5,21% par rapport au 31 mars 2022 du fait essentiellement de la collecte en dépôts à vue et en comptes d'épargne qui ont évolué respectivement de -1,73% et 7,63%.
- Les encours de crédit ont augmenté de 4,44% par rapport au 31 mars 2022 pour s'établir à 6 496,8 millions de dinars au 31 mars 2023.

- Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 21,00% par rapport au 31 mars 2022 pour s'établir à 257,0 millions de dinars au 31 mars 2023.
- Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 28,57% par rapport au 31 mars 2022 pour s'établir à 97,3 millions de dinars au 31 mars 2023.
- Le Produit Net Bancaire s'est situé à 159,7 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 16,81% par rapport au 31 mars 2022.
- Les charges opératoires ont enregistré une progression de 12,17% par rapport au 31 mars 2022 pour s'établir à 75,8 millions de dinars au 31 mars 2023.

### **Participation d'Attijari bank à la 5<sup>ème</sup> édition du salon « Maskan Expo » à Paris**

- Attijari bank a participé à la 5<sup>ème</sup> édition du salon « Maskan Expo » qui s'est tenu à Paris du 10 au 12 mars 2023. Une participation qui dénote de l'engagement de la banque en faveur de l'amélioration continue de l'expérience des tunisiens résidant à l'étranger en leur offrant des canaux d'interactions et de self care à même de leur conférer plus d'accessibilité aux services financiers dans leur pays d'origine.

### **Attijari bank partenaire de la 2<sup>ème</sup> édition du Hackathon « OpenGovDataHack2023 »**

- Attijari bank partenaire de la 2<sup>ème</sup> édition du Hackathon « OpenGovDataHack2023 » organisée par l'unité d'administration électronique à la Présidence du Gouvernement, en coopération avec la Banque Mondiale et en coordination avec les Ministères de la Santé, des Affaires sociales et de l'Education et ce, du 17 au 19 mars 2023 à Hammamet.  
Une équipe de mentors et de coachs a été mobilisée pour accompagner et encadrer les équipes de cette compétition.

### **Attijari bank et Talenvia Mena signent une convention de partenariat**

- Attijari bank et Talenvia Mena, premier cabinet de conseil en orientation scolaire en Europe, signent une convention de partenariat pour accompagner les jeunes dans leurs projets d'études supérieures en Tunisie et dans le monde entier. L'objectif de ce partenariat est de faire bénéficier les clients de la banque d'une multitude de services d'accompagnement qu'offre Talenvia Mena aux jeunes et ce, à des tarifs préférentiels.

### **Attijari bank mène une action citoyenne au profit d'établissements de santé**

- Attijari bank continue à s'engager auprès de la société civile et mène une action citoyenne au profit de quatre établissements de santé, relevant du Gouvernorat de Sfax.

### **Lancement d'une nouvelle plateforme « Mawarid Talent » pour les collaborateurs**

- La Direction des Ressources humaines met le développement des compétences du capital humain au cœur de sa stratégie et vient reconforter sa démarche d'accélération et de mise à niveau des processus d'apprentissage par la plateforme Digital Learning « Mawarid Talent » qui offrira aux collaborateurs & managers un nouvel espace dédié à leur développement personnel & professionnel. Cette plateforme offre l'accès à un large catalogue de plus de 5 000 contenus élaborés par des éditeurs internationaux suivant une logique d'assignation orientée selon les profils, les postes, les trajectoires de carrières ainsi que les besoins de développement de compétences.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	mars-23	mars-22	AU 31/12/2022	Var
<b>1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>	<b>330 730</b>	<b>265 474</b>	<b>330 730</b>	<b>265 474</b>	<b>1 189 334</b>	<b>24,6%</b>
INTERETS	251 503	198 784	251 503	198 784	899 144	26,5%
COMMISSIONS EN PRODUITS	31 350	29 602	31 350	29 602	124 598	5,9%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	47 878	<b>37 088</b>	47 878	37 088	165 592	29,1%
<b>2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>	<b>183 849</b>	<b>128 291</b>	<b>183 849</b>	<b>128 291</b>	<b>566 440</b>	<b>43,3%</b>
INTERETS ENCOURUS	180 971	125 797	180 971	125 797	554 674	43,9%
COMMISSIONS ENCOURUES	2 878	2 494	2 878	2 494	11 767	15,4%
<b>3- PRODUITS NET BANCAIRE</b>	<b>146 882</b>	<b>137 182</b>	<b>146 882</b>	<b>137 182</b>	<b>622 894</b>	<b>7,1%</b>
<b>4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 185</b>	<b>1 866</b>	<b>2 185</b>	<b>1 866</b>	<b>7 451</b>	<b>17,1%</b>
<b>5- CHARGES OPERATOIRES</b>	<b>60 949</b>	<b>54 465</b>	<b>60 949</b>	<b>54 465</b>	<b>232 828</b>	<b>11,9%</b>
FRAIS DE PERSONNEL	41 535	37 099	41 535	37 099	167 835	12,0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	19 414	17 366	19 414	17 366	64 993	11,8%
<b>6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>			<b>2 241 709</b>	<b>1 796 646</b>	<b>2 235 839</b>	<b>24,8%</b>
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	536 578	167 104	547 232	221,1%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	1 705 131	1 629 543	1 688 607	4,6%
<b>7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)</b>	-	-	<b>10 688 538</b>	<b>9 679 710</b>	<b>10 686 945</b>	<b>10,4%</b>
<b>8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:</b>	-	-	<b>8 814 453</b>	<b>8 033 744</b>	<b>8 549 749</b>	<b>9,7%</b>
DEPOTS A VUE	-	-	3 018 515	2 635 471	2 733 602	14,5%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 220 102	2 832 556	3 162 845	13,7%
<b>9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	-	-	<b>1 529 664</b>	<b>1 685 634</b>	<b>1 447 526</b>	<b>-9,3%</b>
<b>10- CAPITAUX PROPRES (2)</b>	-	-	<b>1 116 920</b>	<b>1 026 674</b>	<b>1 116 812</b>	<b>8,8%</b>

(1) L'encours des crédits fin mars 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

### COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2023

#### I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

## **II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du premier trimestre de l'exercice 2023.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2023 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

### **II-2- Les règles de prise en compte des charges :**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre de l'exercice 2023.

### **II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :**

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

### **II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :**

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servi à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

### **II-5- Encours des crédits :**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

## **II-6- Encours des dépôts :**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

## **II-7- Emprunts et ressources spéciales :**

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## **III- FAITS SAILLANTS**

A la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 689 MDT à fin mars 2023, contre 9 680 MDT à fin mars 2022, soit une évolution de **10.4%**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 8 814 MDT à fin mars 2023, contre 8 034 MDT à fin mars 2022, soit une évolution de **9.7%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont baissé **9.3 %**, pour atteindre 1 530 MDT à fin mars 2023 contre 1 686 MDT à fin mars 2022.
- **Les produits d'intérêts** ont évolué de 52.7 MDT, soit **26.5%**, pour atteindre 251.5 MDT à fin mars 2023 contre 198.8 MDT à fin mars 2022.
- **Les commissions perçues** par la banque ont augmenté de 1.7 MDT, soit **5.9 %**, pour atteindre 31.3 MDT à fin mars 2023 contre 29.6 MDT à fin mars 2022.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint 146.9 MDT à fin mars 2023, contre 137.2 MDT à fin mars 2022, soit une progression de **7.1%**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **11.8 %**, pour atteindre 19.4 MDT à fin mars 2023 contre 17.4 MDT à fin mars 2022.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **12%**, pour atteindre 41.5 MDT à fin mars 2023 contre 37.1 MDT à fin mars 2022.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**

**HANNIBAL LEASE SA**  
Rue du lac Malaren Les Berges du Lac - Tunis

Hannibal Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

(en milliers de Dinars)

INDICATEURS	Premier Trimestre			Exercice 2022*
	31/03/2023**	31/03/2022**	Variation	
Agriculture	23 492	14 065	67,03%	55 822
BTP	7 605	10 564	-28,01%	34 370
Industrie	10 706	8 101	32,16%	38 276
Tourisme	43 336	20 902	107,33%	98 585
Services	30 891	19 360	59,56%	62 222
Commerce	28 600	21 506	32,99%	89 043
Transport	4 611	5 243	-12,05%	18 564
<b>Montant des Approbations</b>	<b>149 242</b>	<b>99 741</b>	<b>49,63%</b>	<b>396 882</b>
Agriculture	14 194	9 180	54,62%	40 978
BTP	4 145	6 620	-37,39%	22 921
Industrie	6 575	7 372	-10,82%	33 716
Tourisme	28 739	10 405	176,19%	73 304
Services	24 838	14 092	76,26%	49 072
Commerce	16 207	15 830	2,38%	70 438
Transport	2 138	2 588	-17,40%	11 082
<b>Montant des Mises en Force</b>	<b>96 836</b>	<b>66 088</b>	<b>46,53%</b>	<b>301 510</b>
<b>Encours Financiers</b>	<b>528 332</b>	<b>503 394</b>	<b>4,95%</b>	<b>507 669</b>
<b>Total des Engagements</b>	<b>658 467</b>	<b>615 863</b>	<b>6,92%</b>	<b>598 588</b>
<b>Total des Engagements Classés</b>	<b>84 309</b>	<b>102 353</b>	<b>-17,63%</b>	<b>61 681</b>
<b>Taux de créances classées</b>	<b>12,80%</b>	<b>16,62%</b>	<b>-</b>	<b>10,30%</b>
<b>Revenus Bruts de Leasing</b>	<b>87 505</b>	<b>87 276</b>	<b>0,26%</b>	<b>359 140</b>
<b>Revenus Nets de Leasing</b>	<b>17 290</b>	<b>16 068</b>	<b>7,60%</b>	<b>72 258</b>
<b>Produits Nets de Leasing</b>	<b>7 847</b>	<b>6 808</b>	<b>15,26%</b>	<b>35 423</b>
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>3 999</b>	<b>3 891</b>	<b>2,78%</b>	<b>16 771</b>
<b>Structure des Ressources</b>	<b>416 761</b>	<b>406 920</b>	<b>2,42%</b>	<b>408 409</b>
Emprunts Obligataires	178 748	191 982	-6,89%	169 265
Autres Emprunts	238 013	214 938	10,74%	239 144
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>14 867</b>	<b>8 523</b>	<b>74,43%</b>	<b>16 055</b>
<b>Capitaux Propres</b>	<b>74 747</b>	<b>70 989</b>	<b>5,29%</b>	<b>74 747</b>

(\*) Chiffres définitifs et audités

(\*\*) Chiffres non audités

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing + Autres produits d'exploitation

Produits Nets de Leasing : Revenus Nets de Leasing + Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres au 31 décembre 2022 sont déterminés avant affectation du résultat de 2022.

Les Capitaux Propres au 31 Mars 2023 sont déterminés compte non tenu du résultat de la période diminués du solde des actions propres.

**Faits Saillants :**

Les Mises en Force réalisées au cours du 1er trimestre 2023 ont augmenté de 46,53% comparées à la même période de 2022.

Les Produits nets de Leasing ont connu une augmentation de 15,26%.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

WIFAK INTERNATIONAL BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

En Milliers de Dinars

	Du 01/01/23 au 31/03/23	Du 01/01/22 au 31/03/22	Mar-23	Mar-22	Décembre - 2022 Certifié	Variation	%
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>31 518</b>	<b>22 707</b>	<b>31 518</b>	<b>22 707</b>	<b>104 152</b>	<b>8 811</b>	<b>38,80%</b>
Marges et revenus assimilés	25 219	18 305	25 219	18 305	81 364	6 914	37,77%
Commissions (en produits)	5 468	3 869	5 468	3 869	19 216	1 599	41,33%
Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	799	503	799	503	3 152	296	58,85%
Revenus du portefeuille d'investissement	32	30	32	30	420	2	6,67%
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>14 361</b>	<b>9 476</b>	<b>14 361</b>	<b>9 476</b>	<b>43 149</b>	<b>4 885</b>	<b>51,55%</b>
Charges encourues et charges assimilées	13 913	9 068	13 913	9 068	41 658	4 845	53,43%
Commissions encourues	448	408	448	408	1 491	40	9,80%
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	0	0	0,00%
<b>3-Produit Net Bancaire</b>	<b>17 157</b>	<b>13 231</b>	<b>17 157</b>	<b>13 231</b>	<b>61 003</b>	<b>3 926</b>	<b>29,67%</b>
<b>4- Charges opératoires :</b>	<b>11 985</b>	<b>9 663</b>	<b>11 985</b>	<b>9 663</b>	<b>42 303</b>	<b>2 322</b>	<b>24,03%</b>
Frais de personnel	7 255	5 660	7 255	5 660	25 215	1 595	28,18%
Charges générales d'exploitation	3 525	2 860	3 525	2 860	12 298	665	23,25%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 205	1 143	1 205	1 143	4 790	62	5,42%
<b>5- Structure du Portefeuille</b>			<b>45 225</b>	<b>17 175</b>	<b>45 342</b>	<b>28 050</b>	<b>163,32%</b>
Portefeuille- titres commercial			43	44	43	-1	-2,27%
Portefeuille- titres d'investissement			45 182	17 131	45 299	28 051	163,74%
<b>6- Encours net des financements à la clientèle</b>			<b>870 158</b>	<b>650 283</b>	<b>803 393</b>	<b>219 875</b>	<b>33,81%</b>
<b>7- Encours des dépôts Dont :</b>			<b>807 698</b>	<b>616 864</b>	<b>747 993</b>	<b>190 834</b>	<b>30,94%</b>
Dépôt à vue			282 647	225 386	276 161	57 261	25,41%
Tawfir			232 037	180 264	227 784	51 773	28,72%
Comptes Istithmars			205 871	142 442	158 756	63 429	44,53%
<b>8- Dettes de Financements et Ressources Spéciales</b>			<b>113 410</b>	<b>56 478</b>	<b>62 931</b>	<b>56 932</b>	<b>100,80%</b>
<b>9- Capitaux Propres*</b>			<b>160 200</b>	<b>154 928</b>	<b>154 929</b>	<b>5 272</b>	<b>3,40%</b>

\*Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période 2023.

## **I. ASPECTS ET METHODES COMPTABLES RETENUES :**

### **1. Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :**

Les indicateurs d'activités trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### **2. Méthodes comptables appliquées :**

#### **1) Règles de prise en compte des produits et charges :**

Les produits et charges sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### **2) Provisions sur créances de la clientèle.**

La provision est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

#### **3) Portefeuille titres d'investissement :**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation et des fonds gérés.

## **II. LES FAITS SAILLANTS AU 31/03/2023 :**

### **Wifak International Bank a clôturé le premier trimestre 2023 avec les réalisations suivantes :**

- Les produits d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de **+38.80%** par rapport à la même période de 2022 expliquée par :

- Une progression de + 37,77 % de la marge et revenus assimilés due à l'élargissement du portefeuille et du réseau de la banque.

- Une croissance des commissions en produits de +41,33% qui couvrent désormais 75% des frais de personnel contre 68% en Mars 2022.

- Une forte augmentation de + 59% des revenus des opérations financières.

- Les charges d'exploitation bancaires ont augmenté de **+51.55%** par rapport au 31 Mars 2022 et ce, notamment suite à l'augmentation des charges relatives aux nouvelles émissions d'emprunts obligataires conformément aux critères de la finance islamique (+121%).

- Le PNB a enregistré une augmentation de **+29.67%** par rapport au 31 Mars 2022.

- Les charges opératoires ont augmenté de **+24.03%** par rapport à la même période de 2022. Le réseau d'agences s'est enrichi de six nouvelles agences dont cinq au cours du premier semestre 2022, et une au premier trimestre 2023, reflétant l'accroissement constaté des charges y afférentes en 2023.

- La structure du portefeuille a enregistré une hausse de **+163.32%** par rapport au 31 Mars 2022 suite à l'augmentation du portefeuille-titres d'investissement de **+164%**. Cette évolution s'explique par l'acquisition de **Wifak International Bank** de **95.9%** du capital de la société des Assurances **At-Takafulia**.

- Les encours des financements à la clientèle ont enregistré une augmentation de **+33.81%** par rapport au 31 Mars 2022.

- Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré une progression de **+30.94%** par rapport au 31 Mars 2022.

**Le premier trimestre 2023 s'est caractérisé également par :**

- L'émission d'un « **Emprunt obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2** » par appel public à l'épargne d'un montant de 30.000.000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 50.000.000 DT. Ouverture des souscriptions au public le 20/12/2022, clôturées le 13/01/2023 pour un montant de 50.000.000 DT.
- Fitch Ratings a rehaussé la notation nationale à long terme de Wifak International Bank de **BB- (tun)** à **BB (tun)**, notant une perspective stable. Fitch a également confirmé la note nationale à court terme de Wifak de « **B(tun)** »)

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS**

Siège social: Route de Gabés, km 1,5 -3003 Sfax

La société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS», publie ci-dessous les indicateurs d'activité pour le premier trimestre 2023.

Indicateurs	1 <sup>ER</sup> trimestre			Cumul du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Mars			Année
	2023	2022	var en %	2023	2022	var en %	2022
<b>I- Chiffre d'affaires (en DT)</b>	<b>11 418 960</b>	<b>14 186 003</b>	<b>-19,5%</b>	<b>11 418 960</b>	<b>14 186 003</b>	<b>-19,5%</b>	<b>50 002 385</b>
Chiffre d'affaires local	10 973 727	11 674 721	-6,0%	10 973 727	11 674 721	-6,0%	39 781 000
Chiffre d'affaires export	445 233	2 511 282	-82,3%	445 233	2 511 282	-82,3%	10 221 385
<b>II- Production (en DT)</b>	<b>11 169 845</b>	<b>15 320 916</b>	<b>-27,1%</b>	<b>11 169 845</b>	<b>15 320 916</b>	<b>-27,1%</b>	<b>51 592 766</b>
<b>III. Investissements (en DT)</b>				<b>689 600</b>	<b>1 017 800</b>	<b>-32,2%</b>	<b>3 391 015</b>
Investissement corporel et incorporel				107 800	406 000	-73,4%	2 549 000
Investissement financier				581 800	611 800	-4,9%	842 015
<b>IV. Endettement (en DT)</b>				<b>17 354 024</b>	<b>16 237 711</b>	<b>6,9%</b>	<b>21 344 898</b>
Endettement à long et moyen terme				5 244 956	5 429 226	-3,4%	5 244 956
Emprunts à moins d'un an *				1 655 805	1 911 302	-13,4%	2 254 598
Autres (découverts, escompte...)				10 453 263	8 897 183	17,5%	13 845 344
<b>V. Placement en billet de trésorerie (en DT)</b>				<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>		<b>2 000 000</b>

\*Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières, les relevés bancaires etc....

Ces informations restent provisoires.

**Commentaires****1/Chiffres d'affaires**

Le volume global des ventes au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 a baissé de 19,5% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

**Marché local :**

Le chiffre d'affaires local au premier trimestre 2023 a enregistré une diminution de 6%.

**Marché export :**

Le chiffre d'affaires à l'export au premier trimestre 2023 a enregistré une baisse importante de l'ordre de 82 %.

Ce fait conjoncturel est dû d'une part à une baisse d'activité mondiale par suite de l'inflation et d'autre part au fait que les commandes livrées en fin d'année n'ont pas été écoulées sur le marché ce qui a retardé le renouvellement de commande au premier trimestre 2023.

Par ailleurs nous enregistrons déjà une amélioration significative de la situation au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

## **2/INVESTISSEMENT**

Le niveau des investissements corporels et incorporels cumulés réalisés au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2023 est de l'ordre de 108md.

Les investissements financiers sont de 582 md et sont principalement relatifs à la libération partielle du capital de la filiale SMVDA « **DOMAINE OLIVA** ».

## **3/ENDETTEMENT**

Le niveau d'endettement global s'est élevé à 17354 md au 31/03/2023 par rapport au niveau d'endettement de 16 237 md au 31/03/2022.

### **Performances du groupe MPBS au 1<sup>er</sup> trimestre 2023**

Le chiffre d'affaires du groupe MPBS réalisé au premier trimestre 2023 est de l'ordre de 30 000 md.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES- SIAME**

Siège social : ZI 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques -SIAME- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>ER</sup> trimestre 2023.

**Chiffres En DT**

<i>Indicateur</i>	<i>1er trimestre 2023</i>	<i>1er trimestre 2022</i>	<i>Exercice 2022</i>
Revenus (Marché local)	6 047 302	8 051 420	19 003 225
Revenus (Marché de l'export)	2 532 438	1 441 911	8 416 060
<b><u>Total des Revenus</u></b>	<b><u>8 579 740</u></b>	<b><u>9 493 331</u></b>	<b><u>27 419 285</u></b>
<b><u>Production</u></b>	<b><u>6 989 650</u></b>	<b><u>9 759 521</u></b>	<b><u>34 006 807</u></b>
Investissements matériels	117 900	206 440	641 811
Investissements immatériels	53 598	874	415 870
Investissements financiers	133 000		1 200 000
<b><u>Total des Investissements</u></b>	<b><u>304 498</u></b>	<b><u>207 314</u></b>	<b><u>2 257 681</u></b>
Encours dettes à moyen et long terme	2 229 125	3 063 623	2 437 898
Encours dettes à court terme	20 137 998	14 016 162	20 834 655
<b><u>Total endettement bancaire</u></b>	<b><u>22 367 123</u></b>	<b><u>17 079 785</u></b>	<b><u>23 272 553</u></b>

**1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :**

- Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Production : selon la formule (*Revenus de la période – Stock initial PF et encours + Stock final PF et encours*)
- Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Les chiffres de l'exercice 2022 sont provisoires.
- Les chiffres de la période de 2023 restent provisoires et non audités.

**2) Commentaire des indicateurs :****2-1 Chiffre d'affaires**

Les revenus de la SIAME ont atteint au terme du premier trimestre de l'année en cours, la somme de 8 580 KTND contre 9 493 KTND durant la même période de l'année 2022, soit une baisse de 913 ou -9.6%, La baisse du Chiffre d'Affaires durant le premier quart de l'année en cours, s'explique par :

- Baisse des ventes sur le Marché Local de -2 004 KTND, soit -24.9%. Cette diminution s'explique par :
  - Recul des ventes sur le Marché Local Privé de -1 251 KTND, soit -17.3 %.

- Tassement des ventes à la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz « STEG », de -753 KTND, par rapport à celles réalisées durant les trois premiers mois de l'exercice 2022, soit -89.9%.

Par ailleurs les ventes à l'export ont enregistré une forte progression de +75.6%, soit une variation positive de +1 091 KTND.

## **2-2 Investissements**

Les investissements réalisés au terme du premier trimestre de l'année 2023, s'élèvent à 304 KTND contre 207KTND durant la même période de l'année 2022, soit une évolution de +97 KTND ou +46.9%.

Les investissements entrepris au terme du premier trimestre 2023 se détaillent comme suit :

- Investissement matériel pour un montant de 118 KTND.
- Investissement immatériel pour un montant de 53KTND.
- Investissement Financier pour un montant de 133 KTND.

## **2-3 Endettement**

L'endettement bancaire de la SIAME a enregistré au terme du premier trimestre 2023, une diminution de -905 KTND par rapport à son niveau au 31/12/2022, soit -3.9 %, passant ainsi de 23 272 KTND au 31/12/2022 à 22 367 KTND au 31/03/2023.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Amen Bank**

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

(En 1000 DT)

Période	au 31 mars 2023	au 31 mars 2022	au 31 Décembre 2022 (*)
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>272 852</b>	<b>228 575</b>	<b>984 804</b>
• Intérêts et revenus assimilés	177 544	152 329	652 221
• Commissions en produits	33 931	32 583	136 562
• Revenus du portefeuille	61 377	43 663	196 021
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>139 499</b>	<b>109 215</b>	<b>489 944</b>
• Intérêts encourus et charges assimilées	136 032	106 094	473 779
• Commissions encourues	3 467	3 121	16 165
<b>3-Produit net bancaire</b>	<b>133 353</b>	<b>119 360</b>	<b>494 860</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>162</b>	<b>171</b>	<b>681</b>
<b>5- Charges opératoires:</b>	<b>49 172</b>	<b>45 625</b>	<b>197 601</b>
<b>Dont ;</b>			
• Frais de personnel	35 352	32 568	140 456
• Charges générales d'exploitation	11 639	10 682	47 686
<b>6- Structure du Portefeuille</b>	<b>2 508 001</b>	<b>2 357 585</b>	<b>2 368 299</b>
• Portefeuille- titres commercial	23 507	223 743	72 286
• Portefeuille d'investissement	2 484 494	2 133 842	2 296 013
<b>7- Encours des créances à la clientèle</b>	<b>6 855 603</b>	<b>6 383 855</b>	<b>6 889 784</b>
<b>8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>7 196 201</b>	<b>6 523 893</b>	<b>6 990 819</b>
<b>Dont ;</b>			
• Dépôt à vue	1 996 050	1 996 859	1 910 262
• Epargne	2 256 263	2 068 294	2 245 407
<b>9- Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>758 122</b>	<b>894 954</b>	<b>825 551</b>
<b>10- Capitaux propres (**)</b>	<b>1 301 948</b>	<b>1 186 213</b>	<b>1 302 173</b>

(\*) Chiffres certifiés

(\*\*) Les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 31/03/2023 et 31/03/2022.

## **BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**

### **I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### **II- Méthodes comptables appliquées**

#### **II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts**

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### **II -2/ Provisions sur créances de la clientèle**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

#### **II -3/ Agios réservés**

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

#### **II -4/ Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

#### **II -5/ Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

#### **II -6/ Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

## **LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2023**

**Les crédits à la clientèle**, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 383,9 millions de dinars à fin mars 2022 à 6 855,6 millions de dinars à fin mars 2023, enregistrant ainsi une progression de 471,7 millions de dinars ou 7,39%.

**Les dépôts et avoirs de la clientèle** se sont établis à fin mars 2023 à 7 196,2 millions de dinars, soit une progression de 672,3 millions de dinars ou 10,31% par rapport au 31 mars 2022.

**Les ressources longues**, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 758,1 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 15,29% par rapport au 31 mars 2022.

**Les produits d'exploitation bancaire** ont enregistré une augmentation de 44,3 millions de dinars ou 19,37% par rapport à fin mars 2022.

**Les charges d'exploitation bancaire** ont enregistré une hausse de 30,3 millions de dinars ou 27,73% par rapport à fin mars 2022.

**Le Produit Net Bancaire** a atteint 133,4 millions de dinars à fin mars 2023 contre 119,4 millions de dinars pour la même période de 2022, soit une hausse de 11,72%.

**Le coefficient d'exploitation** a atteint 36,87% à fin mars 2023 contre 38,22% pour la même période de 2022, soit une amélioration de 135 points de base.

**AMEN BANK** a conclu un partenariat avec les **Magasins Aziza**, qui est l'une des chaînes de distribution les plus importantes en Tunisie.

Ce partenariat vise à renforcer la proximité entre AMEN BANK et ses clients, en leur proposant une solution de paiement mobile 100% Tunisienne et une expérience d'achat simple, rapide et accessible à tous.

Dans ce cadre, AMEN BANK propose des offres promotionnelles spéciales aux clients utilisant AmenPay, pour effectuer des achats dans tous les magasins AZIZA.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie –SIPHAT**

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

DESIGNATION	1 <sup>er</sup> trimestre 2023 (*)	1 <sup>er</sup> trimestre 2022 publié (**)	exercice 2022 publié (**)
<b>I. LE CHIFFRE D'AFFAIRES</b>			
<b>A-MODELE OFFICINAL</b>			
FORMES SECHES	631 325	1 994	355 471
FORMES PATEUSES	584 798	12 254	637 353
FORMES LIQUIDES	198 789	62 376	232 085
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 414 912</b>	<b>76 625</b>	<b>1 224 909</b>
<b>B-MODELE HOSPITALIER</b>			
FORMES SECHES	1 131 681	717 078	5 423 108
FORMES PATEUSES	104 602	45 215	722 626
FORMES LIQUIDES	233 388	1 376 867	2 881 968
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 469 671</b>	<b>2 139 161</b>	<b>9 027 702</b>
<b>C-EXPORT</b>			
EXPORT	0	0	113 645
<b>TOTAL 3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113 645</b>
<b>D-PARAMEDICAL</b>			
PARAMEDICAL	264	17 168	25 445
<b>TOTAL 4</b>	<b>264</b>	<b>17 168</b>	<b>25 445</b>
<b>TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 884 847</b>	<b>2 232 953</b>	<b>10 391 702</b>
<b>II. LA PRODUCTION (**)</b>			
<b>A-MODELE OFFICINAL</b>			
FORMES SECHES	258 559	0 <sup>(**)</sup>	320 257 <sup>(**)</sup>
FORMES PATEUSES	496 286	28 125	743 608
FORMES LIQUIDES	186 551	0	165 382
<b>TOTAL 1</b>	<b>941 397</b>	<b>28 125<sup>(**)</sup></b>	<b>1 229 247<sup>(**)</sup></b>
<b>B-MODELE HOSPITALIER</b>			
FORMES SECHES	741 044	403 500 <sup>(**)</sup>	4 861 948 <sup>(**)</sup>
FORMES PATEUSES	78 744	78 009 <sup>(**)</sup>	687 484
FORMES LIQUIDES	127 837	824 283 <sup>(**)</sup>	1 965 194 <sup>(**)</sup>
<b>TOTAL 2</b>	<b>947 625</b>	<b>1 305 792<sup>(**)</sup></b>	<b>7 514 626<sup>(**)</sup></b>
<b>C-EXPORT</b>			
EXPORT	25 288	0	110 254 <sup>(**)</sup>
<b>TOTAL 3</b>	<b>25 288</b>	<b>0</b>	<b>110 254<sup>(**)</sup></b>
<b>D-PARAMEDICAL</b>			
PARAMEDICAL	0	39 782	39 782
<b>TOTAL 4</b>	<b>0</b>	<b>39 782</b>	<b>39 782</b>
<b>TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION</b>	<b>1 914 310</b>	<b>1 373 698<sup>(**)</sup></b>	<b>8 893 909<sup>(**)</sup></b>
<b>III. L'INVESTISSEMENT</b>	<b>8665 D</b>	<b>0</b>	<b>1,06 MD</b>
<b>IV. L'ENDETTEMENT</b>	<b>98,5 MD</b>	<b>83 MD</b>	<b>90,4 MD</b>

\* Les chiffres mentionnés ci-dessus sont provisoires non certifiés par le commissaire aux comptes.

\*\* Des retraitements ont été effectués sur les indicateurs d'activité déjà publiés au premier trimestre de l'année 2022 et pour tout l'exercice 2022.

**I. LE CHIFFRES D'AFFAIRES :**

Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 a enregistré une hausse de 29% par rapport à celui du premier trimestre de 2022.

**II. LA PRODUCTION :**

La production du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 a enregistré une hausse de 39% par rapport à celle du premier trimestre de 2022.

Des retraitements ont été effectués modifiant la valeur de la production déjà publiée au 1<sup>er</sup> trimestre de 2022 suite à des changements en formes sèches (modèle officinal) et les formes sèches, pâteuses et liquides (modèle hospitalier).

D'autres retraitements ont touché aux valeurs de la production déjà publiées à l'exercice 2022.

**III. L'INVESTISSEMENT :**

L'investissement a connu une légère augmentation au premier trimestre de l'année 2023 par rapport à celui de l'année 2022.

**IV. L'ENDETTEMENT :**

L'endettement a connu une augmentation de 19% au premier trimestre de l'exercice 2023 par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice 2022.

**NB :** L'endettement comprend aussi bien les crédits à moyen terme et les dettes à long terme ainsi que la dette envers l'administration fiscale, la dette sociale et les intérêts y afférents ainsi que les crédits à court terme.

**V. LES RESSOURCES HUMAINES :**

La SIPHAT embauche 450 agents au 31 mars 2023 contre 465 à la même période de l'exercice 2022, soit une baisse de 3%.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT-**

Siège : Zone Industrielle, BP 19, Téboulba

La Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au  
Premier Trimestre 2023.

Indicateurs	1 er Trimestre			Cumul au 31/03			Exercice 2022 *
	2023	2022	Var en %	2023	2022	Var en %	
- Production Viandes et dérivées (en tonne)	8 875	7 694	15%	8 875	7 694	15%	25 336
- Production Aliments composés (en tonne)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Production (en tonne)</b>	<b>8 875</b>	<b>7 694</b>	<b>15%</b>	<b>8 875</b>	<b>7 694</b>	<b>15%</b>	<b>25 336</b>
- CA viandes local (en KDT)	47 661	33 218	43%	47 661	33 218	43%	151 187
- CA viandes Export (en KDT)	550	439	25%	550	439	25%	2 012
- CA Aliments composés et poussins (en KDT)	9 707	4 751	104%	9 707	4 751	104%	22 568
- Divers	278	211	32%	278	211	32%	1 191
<b>Chiffre d'affaires (en KDT)</b>	<b>58 196</b>	<b>38 619</b>	<b>51%</b>	<b>58 196</b>	<b>38 619</b>	<b>51%</b>	<b>176 958</b>
Investissements (en KDT)	732	682	7%	732	682	7%	4 295
Endettement LMT (en KDT)				5 098	11 270	-55%	8 744
Crédit de gestion (en KDT)				8 069	6 950	16%	5 193

\* Les données de 2022 sont provisoires et non encore auditées

L'analyse des indicateurs d'activité trimestriels au 31 Mars 2023 de la société SOPAT se présente comme suit :

**PRODUCTION**

- La production de viandes et dérivées s'élève à 8 875 tonnes avec une augmentation de 15% par rapport à la production réalisée au premier trimestre 2022.

**CHIFFRE D'AFFAIRES**

- Le chiffre d'affaires des ventes de viandes et dérivées du premier trimestre 2023 a enregistré une augmentation de 43 % par rapport à la même période de l'année précédente cette variation est due essentiellement à l'amélioration de la demande et des prix par rapport à la même période de l'exercice 2022 ainsi que l'évolution de la production.
- Le chiffre d'affaires des ventes d'aliments du premier trimestre 2023 a augmenté de 104 % par rapport à celui réalisé pendant la même période de l'année précédente.

**ENDETTEMENT**

- L'endettement à LMT de la SOPAT au 31/03/2023 a diminué de 55 % par rapport à celui du premier trimestre 2022.
- Les Crédits de Gestion bancaires ont connu une augmentation de 16 % par rapport à ceux du premier trimestre 2022.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-**  
Siège social : Z.I Djebel Ouest 1111- Bir Mchergua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Indicateurs	Unité	1er trimestre			2022
		2023	2022	Var	
<b>Revenus</b>		<b>36 929</b>	<b>36 150</b>	<b>2%</b>	<b>159 975</b>
Marché local		16 677	13 114	27%	64 390
Marché export		20 252	23 036	-12%	95 585
<b>Production</b>		<b>36 766</b>	<b>33 530</b>	<b>10%</b>	<b>146 193</b>
<b>Structure de l'endettement</b>		<b>83 445</b>	<b>66 922</b>	<b>25%</b>	<b>86 275</b>
DMLT		41 426	45 364	-9%	44 305
DCT		42 019	21 558	95%	41 970
<b>Placements &amp; liquidités</b>		<b>69 915</b>	<b>42 975</b>	<b>63%</b>	<b>67 771</b>
<b>Investissement</b>		<b>2 848</b>	<b>3 512</b>	<b>-19%</b>	<b>6 100</b>
Investissement Matériel		2 848	3 512	-19%	6 100
Investissement Financier	1 000 dinars			-	-

**Commentaires sur les indicateurs :****Revenus :**

La SOTUVER a réalisé un chiffre d'affaires de 36,929 millions de dinars sur le premier trimestre de l'année, contre 36,150 millions de dinars au cours de la même période de l'année 2022, soit une augmentation de 2%.

Sur le marché local, les ventes ont atteint 16,677 millions de dinars contre 13,114 millions de dinars en 2022, soit une augmentation de 27%. Cette amélioration a été boostée par les ventes de la filière Huile d'olive qui ont plus que doublé.

A l'export, les ventes ont enregistré une régression de 12% pour se situer à 20,252 millions de dinars. Cette baisse est planifiée conformément à la programmation de la production et elle sera rattrapée au cours du reste de l'année. Malgré cette diminution, les ventes à destination des marchés extérieurs représentent 55% du chiffre d'affaires global, ce qui permet à la SOTUVER de conserver son statut d'entreprise majoritairement exportatrice.

**Valeur de la production :**

La valeur de la production a atteint 36,766 millions de dinars au 31 mars 2023 contre 33,530 millions au premier trimestre 2022, soit une augmentation de 10%.

**Endettement :**

L'endettement global a affiché une hausse de 25% passant de 66,922 millions de dinars au 31/03/2022 à 83,445 millions de dinars au 31/03/2023. Comparée au chiffre arrêté au 31 Décembre 2022, cet indicateur a enregistré une diminution de 3%.

En tenant compte des placements et liquidités, l'endettement net a enregistré un important recul de 43% passant de 23,947 millions de dinars au 31/03/2022 à 13,530 millions de dinars au premier trimestre 2023.

**Investissements :**

Les investissements réalisés au cours de ce premier trimestre s'élèvent à 2,848 millions de dinars et portent principalement sur l'entretien d'outils de production et l'acquisition de matériel industriel.

**NB : Mode de calcul des indicateurs :**

- ✓ Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période
- ✓ Production : selon la formule (**Revenus de la période – stock initial PF + stock final PF**)
- ✓ Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- ✓ Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- ✓ Ces indicateurs restent provisoires et non audités.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE MAGASIN GENERAL S.A.**

28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

*Unité : Millier de dinar*

Indicateurs d'activité	1 <sup>er</sup> trimestre 2023*	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	% Evolution du 1er Trimestre 2023/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022*
CA TTC	244 547	224 762	8,80%	991 299
CA HT	228 543	208 277	9,73%	916 979
Achats de marchandises vendues	192 625	175 580	9,71%	769 120
Charges financières	8 298	8 617	-3,71%	34 939
Produis financiers	2 839	2 186	29,89%	10 821
Effectif moyen	3 357	3 340		3 344
Charges du personnel	19 159	18 563	3,21%	72 845
Ratio Masse salariale/CA	8,38%	8,91%		7,94%
Nombre des points de vente	102	102		102
Délai règlements fournisseurs en J				90

\* Selon les données comptables disponibles**Commentaires :**

1. Le chiffre d'affaires HT à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 a enregistré une hausse de 9,73% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent.
2. Les charges du personnel à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 ont enregistré une hausse de 3,21% par rapport à celles constatées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente.
3. Le ratio masse salariale trimestrielle rapportée au CA trimestriel a passé de 8,91 % en 2022 à 8,38% en 2023.
4. Le nombre des points de vente est de 102 unités à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.*(Exprimés en Dinars)*

Libellés	1 <sup>er</sup> trimestre 2023	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Au 31/12/2022
<b>REVENUS</b>			
<b>VENTES</b>	<b>737 485</b>	<b>9 845 363</b>	<b>17 449 129</b>
Ventes de logements	243 675	9 677 553	13 428 930
Ventes de magasins et bureaux	458 500	167 810	441 095
Ventes de terrains lotis	35 310	0	3 579 104
<b>AUTRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 942</b>
<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE</b>	155 963	3 311 795	4 912 728
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	-362 234	2 738 251	2 506 515
<b>STOCK DE TRAVAUX EN COURS</b>	9 232 603	19 655 171	8 566 343
<b>VARIATION DU STOCK DE TRAVAUX EN COURS</b>	666 260	-8 507 924	
<b>STOCK DE PRODUITS FINIS</b>	16 980 661	15 452 153	17 537 669
<b>VARIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS</b>	-557 008	2 852 154	
<b>STOCK DE TERRAINS A BÂTIR</b>	20 513 982	11 819 037	20 402 201
<b>VARIATION DU STOCK DE TERRAINS A BÂTIR</b>	111 781	2 634 950	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	6 216 021	6 676 261	6 232 633
<b>VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	-16 612	-5 343	
<b>STRUCTURE DES PLACEMENTS</b>	<b>24 000</b>	<b>1 024 000</b>	<b>1 024 000</b>
PLACEMENTS	24 000	1 024 000	1 024 000
BONS DE CAISSE			
<b>VARIATION DE LA STRUCTURE DES PLACEMENTS</b>	<b>-1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	
VARIATION DES PLACEMENTS	-1 000 000	1 000 000	
VARIATION DES BONS DE CAISSE	0	0	
<b>LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIIONS DE LA PERIODE</b>			
PRISE DE PARTICIPATIONS	0	0	0
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	0
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	618 046	3 001 577	363 850
<b>AVANCES RECUES DES CLIENTS</b>	746 057	1 239 215	752 366
<b>DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES</b>	663 992	714 757	5 884 132

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (ESSOUKNA et le Client).

Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

**Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2023 se résument comme suit :**

- ♦ Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 a atteint 737 mD.
- ♦ Le total des ventes et promesses fermes a atteint au 31/03/2023 une valeur de 8.118 mD (ventes : 737 mD ; promesses : 7.381 mD).

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR-**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société SIMPAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

(Exprimés en Dinars)

LIBELLES	1T2023	1T2022	EXERCICE 2022*
<b>REVENUS</b>	1 625 957	3 246 064	13 444 673
-VENTES	1 613 925	3 166 236	13 011 459
.Ventes de logements	1 522 000	2 542 301	9 999 770
.Ventes de magasins et bureaux	62 500	623 935	1 149 872
.Ventes de terrains lotis	29 425	0	1 861 817
-PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0	68 000	245 540
-AUTRES	12 032	11 828	187 674
<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE</b>	661 579	949 278	3 795 034
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	430 932	556 241	1 615 258
<b>STOCKS EN COURS</b>	11 469 646	13 174 591	10 642 004
<b>STOCKS DE PRODUITS FINIS</b>	9 752 355	30 044 709	10 956 186
STOCKS DE TERRAINS A BATIR	29 463 332	29 463 332	28 908 035
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	12 218 642	12 773 668	12 481 381
<b>STRUCTURE DES PLACEMENTS</b>	0	0	0
-ACTIONS	0	0	0
-AUTRES	0	0	0
<b>LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE</b>	0	0	0
-PRISES DE PARTICIPATIONS	0	0	0
-CESSIONS DE PARTICIPATIONS	0	0	0
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	552 276	2 437 079	2 993 071
<b>AVANCES RECUES DES CLIENTS</b>	1 748 163	2 223 663	922 184
<b>DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES</b>		150 780	4 151 790
<b>REVENUS PAR CATEGORIE</b>	0	68 000	245 540
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES NON COTEES	0	68 000	72 592
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES COTEES	0	0	172 948
-PLUS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES NON COTES	0	0	0
-PLUS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES COTES	0	0	0
-AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS	0	0	0
<b>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</b>	98	31 305	96 329
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES NON COTES	98	55	496
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES COTES	0	31 250	95 833
<b>LES PROVISIONS</b>	262 837	130 620	135 058
-COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	0	0	0
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES NON COTES	0	0	0
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES COTES	0	0	0
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES NON COTES	0	2 354	
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES	262 837	128 265	135 058
<b>PLACEMENTS A COURT TERME</b>	0	0	0
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</b>	266 172	1 661 673	175 106
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			<b>71 766 500</b>

\* les chiffres sont définitifs

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés.

Les stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

**Commentaires:**

- Le chiffre d'affaires au premier trimestre 2023 a atteint 1,6 millions de Dinars contre 3,1 millions de dinars pour le premier trimestre 2022 .
- Les promesses de vente fermes au 31 Mars 2023 s'élèvent à 4 millions de dinars.
- Avancement des travaux de construction du projet EHC17 situé à El Mourouj 6, l'obtention du PV de récolement est prévu pour la fin du troisième trimestre 2023, son chiffre d'affaires est estimé à 9,5 millions de dinars

---

2023 – AS – 0405

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Unité de Fabrication de Médicaments -UNIMED-**

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

La Société UNIMED publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Indicateurs	1er trimestre			Année 2022 auditée
	2023	2022	var en %	
CA Officines	10 152 722	8 591 947	18%	39 474 018
CA Hospitaliers	5 903 301	0	100%	2 196 583
CA Export	4 084 825	4 584 305	-11%	21 311 334
CA Sous-traitance export	9 327 067	8 304 204	12%	33 379 219
<b>Chiffre d'affaires (en DT)</b>	<b>29 467 915</b>	<b>21 480 456</b>	<b>37%</b>	<b>96 361 154</b>
<b>Production PSF** comparable à 2022</b>	<b>50 917 861</b>	<b>38 134 048</b>	<b>34%</b>	<b>158 118 395</b>
<b>Production (en unités) (*)</b>	<b>65 778 915</b>	<b>49 571 588</b>	<b>33%</b>	<b>210 250 453</b>
<b>Investissements (en DT)</b>	<b>4 938 953</b>	<b>1 469 083</b>	<b>236%</b>	<b>16 112 642</b>
<b>Endettement MLT (en DT)</b>	<b>29 253 585</b>	<b>20 273 445</b>	<b>44%</b>	<b>25 328 010</b>
<b>Endettement CT (en DT)</b>	<b>18 395 928</b>	<b>5 852 543</b>	<b>214%</b>	<b>22 547 591</b>

\*\* PSF : Produit Semi-Fini : représente les en-cours de production en seringues, ampoules, flacons et poches

(\*) Production (en unité) : représente l'ensemble des PSF et des Produits finis (PSF emballés)

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 a atteint 29,5 MDT contre 21,5 MDT à la même période de 2022. L'augmentation du chiffre d'affaires de 37% provient essentiellement de :

- La hausse des ventes sur le marché hospitalier.
- La hausse du chiffre d'affaires à l'export de 4 % par rapport à 2022. En effet, les exportations s'élèvent à 13,4 MDT au cours du premier trimestre 2023 contre 12,9 MDT en 2022.
- La hausse du chiffre d'affaires officinal de 18% par rapport à 2022.

- La production en unités (ampoules, flacons, seringues, poches) s'élève à 50 917 861 unités courant le premier trimestre 2023 soit une hausse de 34% par rapport à la même période de 2022.

- Les investissements (incorporels & corporels) réalisés au cours du premier trimestre 2023, s'élèvent à 4,9 MDT.

- La valeur de l'endettement à Long Terme au 31 mars 2023 s'établit à 29,3 MDT.

- Les dettes à court terme au 31 mars 2023 s'élèvent à 18,4 MDT composées des échéances à moins d'un an sur les crédits bancaires pour 6,6 MDT et des crédits de gestion pour 11,6 MDT et 0,2 MDT sur les crédits de leasing.
- L'effectif total au 31/03/2023 est de 729 employés.

---

2023 - AS - 0406

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.**Revenus**

Revenus par catégorie	Tr.1 2023	Tr 1 2022	Exercice 2022
<b>1- REVENUS</b>	<b>74 118</b>	<b>65 654</b>	<b>360 818</b>
<b>Revenus des participations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96 587</b>
Plus-values sur cession d'actions			0
Dividendes			96 587
<b>Revenus des placements</b>	<b>74 118</b>	<b>63 784</b>	<b>264 231</b>
Plus-values sur cession d'actions Sicav	74 118	65 379	242 382
Dividendes (actions Sicav)			20 946
Autres revenus		275	902
<b>2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>55 000</b>	<b>0</b>	<b>136 929</b>
Frais sur titres de participation			415
Pertes sur cession des titres (Sicav + actions en bourse)			14
Provisions et moins-value latente	55 000		136 500
<b>3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS</b>			<b>6 005 460</b>
Capital social			966 000
Autres fonds propres (*)			5 039 460

**Activité de la société TUNINVEST SICAR- Approbations- Décaissements- Désinvestissements**

Catégorie des projets et secteurs d'activité	TR 1.2023	TR 1.2022	Exercice 2022
<b>Nombre de projets</b>			
Approbations	0	0	0
Décaissements	0	0	0
Désinvestissements	0	0	1
<b>Montants en dinars</b>			
Approbations	0	0	0
Décaissements	0	0	0
Désinvestissements	0	0	398 279

**PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

**Portefeuille d'investissement par zone géographique**

		Au 31/03/2023	Au 31/12/2022
<b>Nombre</b>	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Montant</b>	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	<b>Total</b>	<b>4 518 701</b>	<b>4 518 701</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>		<b>3 439 687</b>	<b>3 439 687</b>

**PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

**Portefeuille d'investissement par secteur**

		Au 31/03/2023	Au 31/12/2022
<b>Nombre</b>	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Montant</b>	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	<b>Total</b>	<b>4 518 701</b>	<b>4 518 701</b>

**Commentaires sur les indicateurs du 1<sup>er</sup> Trimestre 2023**

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 sont d'ordres comptables,

2- Les fonds propres ont été actualisés pour refléter l'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2023,

3- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

4- Tuninvest Sicar continue à interagir de manière régulière et à apporter son soutien aux sociétés du portefeuille dans le contexte économique difficile auxquels nos entreprises sont confrontées.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**BANQUE DE TUNISIE**  
Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

(en K.Dinars)	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Mars-23	Mars-22	Déc-22	Var
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>190 114</b>	<b>151 742</b>	<b>190 114</b>	<b>151 742</b>	<b>692 513</b>	<b>25,3%</b>
Intérêts	141 969	107 829	141 969	107 829	491 158	31,7%
Commissions en produits	18 833	17 613	18 833	17 613	77 223	6,9%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	29 312	26 300	29 312	26 300	124 132	11,5%
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>78 884</b>	<b>56 177</b>	<b>78 884</b>	<b>56 177</b>	<b>268 656</b>	<b>40,4%</b>
Intérêts encourus	77 187	54 937	77 187	54 937	260 678	40,5%
Commissions encourues	1 697	1 240	1 697	1 240	7 978	36,9%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>111 230</b>	<b>95 565</b>	<b>111 230</b>	<b>95 565</b>	<b>423 857</b>	<b>16,4%</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>114</b>	<b>105</b>	<b>114</b>	<b>105</b>	<b>1 205</b>	<b>8,6%</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>38 210</b>	<b>35 702</b>	<b>38 210</b>	<b>35 702</b>	<b>136 867</b>	<b>7,0%</b>
Frais de personnel	28 159	26 869	28 159	26 869	99 437	4,8%
Charges générales d'exploitation	10 051	8 833	10 051	8 833	37 430	13,8%
<b>Structure du portefeuille au bilan</b>			<b>1 186 888</b>	<b>1 163 827</b>	<b>1 116 641</b>	<b>2,0%</b>
Portefeuille titres commercial			19 853	102 787	39 742	-80,7%
Portefeuille titres d'investissement dont :			1 167 035	1 061 040	1 076 899	10,0%
Bons de trésor en portefeuille			578 144	556 768	578 144	3,8%
<b>Encours net des crédits <sup>(1)</sup></b>			<b>5 337 197</b>	<b>4 885 358</b>	<b>5 299 344</b>	<b>9,2%</b>
<b>Encours des dépôts</b>			<b>5 295 190</b>	<b>4 810 485</b>	<b>5 305 679</b>	<b>10,1%</b>
Dépôts à vue			1 857 641	1 751 561	1 757 543	6,1%
Dépôts d'épargne			1 792 843	1 674 143	1 756 102	7,1%
Dépôts à terme			1 644 706	1 384 781	1 792 034	18,8%
<b>Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>			<b>324 761</b>	<b>395 292</b>	<b>323 997</b>	<b>-17,8%</b>
<b>Capitaux propres apparaissant au bilan <sup>(2)</sup></b>			<b>1 206 583</b>	<b>1 103 266</b>	<b>1 040 266</b>	<b>9,4%</b>

<sup>(1)</sup> L'encours des crédits fin Mars 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

<sup>(2)</sup> Compte non tenu du résultat de la période

## NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2023

### **1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

#### **2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

##### **2.1.1. La constatation des intérêts :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

##### **2.1.2. La constatation des commissions :**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

#### **2.2. Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

### 2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

### 2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

### 2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### 2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## 3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023 :

A la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- *Les crédits à la clientèle* (nets des provisions constituées) ont atteint **5.337.197** mille dinars au 31/03/2023 , contre **4.885.358** mille dinars au 31/03/2022, soit une augmentation de **+9,2%**.
- *Les dépôts de la clientèle* sont en croissance de **+10,1%** passant de **4.810.485** mille dinars au 31/03/2022 à **5.295.190** mille dinars au 31/03/2023. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de **+18,8%** et des dépôts d'épargne de **+7,1%**.
- *L'encours des ressources spéciales* a diminué de **-17,8%** passant de **395.292** mille dinars au 31 Mars 2022 à **324.761** mille dinars au 31 Mars 2023.
- *Les produits d'exploitation bancaire* ont augmenté de **+25,3%** pour atteindre **190.114** mille dinars au 31 Mars 2023 contre **151.742** mille dinars au 31 Mars 2022. Cette hausse concerne principalement les intérêts **+31,7%**.
- *Les charges d'exploitation bancaire* sont en hausse de **+40,4%** passant de **56.177** mille dinars à fin Mars 2022 à **78.884** mille dinars à fin Mars 2023.
- *Le Produit Net Bancaire* a atteint à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 un montant de **111.230** mille dinars, contre **95.565** mille dinars à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, soit une progression de **+16,4%**.
- *Les charges opératoires* ont augmenté de **+7%** pour atteindre **38.210** mille dinars au 31/03/2023 contre **35.702** mille dinars au 31/03/2022.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-**

**Siège Social** : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Indicateurs d'activité 1er trimestre 2023	1 er trimestre 2023 (**)	1er trimestre 2022 (*)	VARIATION MARS 2023/2022		au 31/12/2022*
			Montant	%	
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>34 405</b>	<b>27 670</b>	<b>6 735</b>	<b>24,3%</b>	<b>133 209</b>
Intérêts (1)	22 878	18 894	3 984	21,1%	89 658
Commissions en produits (2)	6 753	6 843	-90	-1,3%	29 982
Gains nets sur opérations de change	1 696	123	1 573	1278,9%	3 883
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	3 078	1 810	1 268	70,1%	9 686
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>16 118</b>	<b>16 263</b>	<b>-145</b>	<b>-0,9%</b>	<b>72 733</b>
Intérêts encourus	15 318	15 502	-184	-1,2%	69 604
Commissions encourues	800	760	40	5,2%	3 129
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>18 287</b>	<b>11 407</b>	<b>6 880</b>	<b>60,3%</b>	<b>60 476</b>
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>10 215</b>	<b>10 176</b>	<b>39</b>	<b>0,4%</b>	<b>54 076</b>
Frais de personnel	7 746	8 093	-347	-4,3%	38 556
Charges générales	2 469	2 083	386	18,5%	15 520
<b>Structure du portefeuille</b>	<b>163 955</b>	<b>138 039</b>	<b>25 916</b>	<b>18,8%</b>	<b>152 088</b>
Portefeuille titre commercial	-	19 340	-19 340	-100,0%	10 818
Portefeuille titre d'investissement	163 955	118 699	45 256	38,1%	141 270
<b>Encours nets de crédits</b>	<b>856 486</b>	<b>878 333</b>	<b>-21 847</b>	<b>-2,5%</b>	<b>883 365</b>
<b>Encours des dépôts, dont</b>	<b>919 551</b>	<b>908 365</b>	<b>11 186</b>	<b>1,2%</b>	<b>884 237</b>
Dépôts à vue	232 026	327 293	-95 267	-29,1%	172 442
Dépôts d'épargne	161 913	156 048	5 865	3,8%	160 096
Dépôts à terme	486 046	385 701	100 345	26,0%	452 333
Autres produits financiers	39 566	39 323	243	0,6%	99 366
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>87 955</b>	<b>105 506</b>	<b>-17 551</b>	<b>-16,6%</b>	<b>101 080</b>
Encours lignes de crédits	28 402	29 496	-1 094	-3,7%	28 857
Frais financiers sur lignes de crédits	787	798	-11	-1,4%	658
Encours emprunts obligataires	56 300	72 199	-15 899	-22,0%	66 792
Frais financiers sur emprunts obligataires	2 466	3 013	-547	-18,2%	4 773
<b>Capitaux propres</b>	<b>88 606</b>	<b>80 954</b>	<b>7 652</b>	<b>9,5%</b>	<b>89 914</b>

\* Données corrigées

\*\* Données provisoires

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubriques "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

**BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES POUR  
L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES**

Les présents indicateurs sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

**1.1 Comptabilisation des prêts M.L.T, CT, des biens donnés en leasing et les revenus y afférents**

- Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale. Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés (au sens de la circulaire BCT N° 91-24), parmi les actifs courants ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains, les actifs préoccupants ou parmi les actifs compromis, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif. - Les crédits CT sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

-La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location..

**1.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

**Titres de placement :** Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement. De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre ;
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction

**Titres d'investissement :** Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants : ♣ Obligations ♣ Titres de participation des entreprises liées ♣ Autres Titres de participation ♣ Fonds gérés ♣ BTA

**1.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

#### **1.4- OPERATIONS EN DEVISES**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

#### **PRINCIPALES EVOLUTIONS A FIN MARS 2023**

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré au cours du premier trimestre 2023 une évolution de 6,735 millions de dinars (+24,3%) par rapport au premier trimestre 2022, du fait de la hausse des intérêts de 3,984 millions de dinars, des gains nets sur opérations de change de 1,573 million de dinars et des revenus du portefeuille commercial et d'investissement qui ont affiché une hausse de 70,1% (+1,268 million de dinars).

Les charges financières ont enregistré une certaine stabilité pour se situer à 16,118 millions de dinars. Par conséquent, le Produit Net Bancaire a enregistré à fin mars 2023 une évolution de 60,3% par rapport à fin mars 2022. Il a atteint 18,287 millions de dinars à fin mars 2023.

Le portefeuille titres d'investissement a enregistré une augmentation de 45,256 millions de dinars (+38,1%).

L'encours nets des crédits s'est élevé à fin Mars 2023 à 856,486 millions de dinars contre 878,333 millions de dinars à fin Mars 2022 enregistrant ainsi une régression de 2,5% (-21,847 millions de dinars) ; résultant essentiellement de la baisse des crédits CT aux entreprises de 26,467 millions de dinars (-12,7%) et des crédits MLT aux entreprises de 11,761 millions de dinars (-7,3%). En revanche, l'encours des crédits aux particuliers s'est élevé à 411,889 millions de dinars enregistrant une évolution de 17,553 millions de dinars (+4,5%).

Les dépôts ont affiché une hausse de 11,186 millions de dinars, soit (+1,2%) pour passer de 908,4 millions de dinars à fin mars 2022 à 919,6 millions de dinars à fin mars 2023.

Les dépôts à terme ont connu une augmentation de 100,345 millions de dinars (+26,0%). Les dépôts à vue ont subi une baisse de 95,267 millions de dinars (-29,1%). Les certificats de dépôts sont passés de 49,5 millions de dinars à fin mars 2022 à 113,0 millions de dinars à fin mars 2023.

Les dépôts sous forme d'épargne se sont élevés à 161,913 millions de dinars enregistrant ainsi une évolution de 3,8% (+5,865 millions de dinars).

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'artisanat, CHARGUIA II, 2080 Tunis

La société CELLCOM publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 :

INDICATEURS (En MTND)	DU 01/01/2023	DU 01/01/2022	DU 01/01/2023	DU 01/01/2022	DU 01/01/2022
	AU 31/03/2023	AU 31/03/2022	AU 31/03/2023	AU 31/03/2023	AU 31/12/2022*
Total des revenus (hors taxes)	9.6 MD	12.5 MD	9.6 MD	12.5 MD	61.6 MD
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	8.6 MD	11.3 MD	8.6 MD	11.3 MD	54.7 MD
Charges financières	0.33 MD	0.5 MD	MD	0.5 MD	1.5 MD
Produits financiers	-	-	-	-	0.1 MD
Trésorerie nette	2 MD	0.8 MD	2 MD	0.8 MD	4.6 MD
Délai moyen de règlement des fournisseurs (en jours)	90	90	90	90	90
Nombre de points de vente	32	32	32	32	32
Masse salariale	0.57 MD	0.6 MD	0.57 MD	0.6 MD	2.8 MD
Effectif moyen	70	77	70	77	69

\*Les chiffres au 31/12/2022 sont encours d'audit

\*\* Les indicateurs trimestriels de l'exercice 2023, ci-dessus publiés sont extraits des livres comptables non audités et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

\*\*\* Tous les chiffres publiés sont libellés en Dinar Tunisien (TND)

**Chiffre d'affaires :**

► Le chiffre d'affaires réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 a connu une baisse de **23%** par rapport à la même période en 2022, pour s'établir à **9.6 MD** et ce, à la suite d'une diminution du chiffre d'affaires de l'activité smartphone résultant principalement de la baisse des quantités vendues. La demande en smartphone subit un recul sur le marché international depuis quelques mois, et en Tunisie aussi de +45%.

► Durant le premier trimestre 2023, la contribution du chiffre d'affaires Gsm, Smartphones et Tablettes s'élève à **8.5 MD** contre **11.4 MD** en 2022, réalisant ainsi une baisse de **25%** ;

► La vente des cartes de recharges au cours du premier trimestre 2023 ont connu une légère augmentation passant de **1.08 MD** à **1.1 MD** ;

**Marge brute :**

► La marge brute est de **1 MD** durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 contre **1.4 MD** pour la même période, soit une diminution de **28%** ;

► Le taux de la marge brute au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 s'élève à **11%** ;

**Charges financières :**

► Au 31 mars 2023, les charges financières s'élèvent à **0.34 MD** contre **0.5 MD** au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Cette baisse résulte de l'impact favorable du cours de change USD/TND durant le premier trimestre 2023.

**Trésorerie Nette :**

► La trésorerie nette a atteint **2 MD** au 31/03/2023 contre **0.8 MD** au 31/03/2022.

**Délai moyen de règlement fournisseurs :**

► Le délai moyen de règlement des fournisseurs est resté stable de **90 jours** au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 comparé à la même période de 2022.

**Masse salariale :**

► Au 31 mars 2023, la masse salariale s'élève à **0.57 MD** contre **0.6 MD** en baisse de **5%** par rapport à la même période en 2022 ;

**Effectif moyen :**

► L'effectif moyen au 31/03/2023 s'élève à **(70)**, contre **(77)**, marquant ainsi une baisse de **10%** comparée à la même période pour le premier trimestre 2022.

---

2023 - AS - 0410

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023.

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2023	PREMIER TRIMESTRE 2022	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023 AU 31/03/2023	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022 AU 31/03/2022	31/12/2022
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>535 532 266,016</b>	<b>428 472 591,163</b>	<b>535 532 266,016</b>	<b>428 472 591,163</b>	<b>1 870 933 687,933</b>
* Intérêts	332 208 405,483	260 405 407,221	332 208 405,483	260 405 407,221	1 155 129 551,453
* Commissions en produits	61 706 042,799	56 598 018,361	61 706 042,799	56 598 018,361	253 580 169,250
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	141 617 817,734	111 469 165,581	141 617 817,734	111 469 165,581	462 223 967,230
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>178 275 344,549</b>	<b>133 136 512,343</b>	<b>178 275 344,549</b>	<b>133 136 512,343</b>	<b>603 788 492,858</b>
* Intérêts encourus	177 106 125,382	131 936 107,820	177 106 125,382	131 936 107,820	595 298 047,765
* Commissions encourues	1 169 219,167	1 200 404,523	1 169 219,167	1 200 404,523	8 490 445,093
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>357 256 921,467</b>	<b>295 336 078,820</b>	<b>357 256 921,467</b>	<b>295 336 078,820</b>	<b>1 267 145 195,075</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 006 791,911</b>	<b>2 723 695,926</b>	<b>3 006 791,911</b>	<b>2 723 695,926</b>	<b>11 474 279,359</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>128 420 220,080</b>	<b>116 017 911,730</b>	<b>128 420 220,080</b>	<b>116 017 911,730</b>	<b>496 945 037,815</b>
* Frais de personnel	69 198 203,848	63 612 586,340	69 198 203,848	63 612 586,340	262 462 786,413
* charges générales d'exploitation	48 670 775,990	42 266 336,564	48 670 775,990	42 266 336,564	189 832 923,557
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>4 552 506 629,847</b>	<b>3 873 907 408,897</b>	<b>4 324 903 599,268</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	36 848 443,766	26 722 932,337	34 833 561,204
* Portefeuille-titres d'investissement (*)	-	-	4 515 658 186,081	3 847 184 476,560	4 290 070 038,064
<b>7- Encours des crédits nets</b>	-	-	<b>12 021 949 428,075</b>	<b>11 713 512 392,353</b>	<b>12 279 154 553,163</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>16 795 923 767,072</b>	<b>15 882 693 925,124</b>	<b>17 166 842 957,866</b>
* Dépôts à vue	-	-	8 194 815 442,509	7 872 028 282,190	8 876 899 395,573
* Dépôts d'épargne	-	-	4 182 433 620,866	3 708 279 781,169	4 160 828 409,307
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>762 786 444,400</b>	<b>462 337 661,215</b>	<b>770 287 460,472</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	681 927 143,248	384 590 688,206	692 543 085,509
* Ressources spéciales	-	-	80 859 301,152	77 746 973,009	77 744 374,963
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>1 957 369 839,413</b>	<b>1 842 873 315,110</b>	<b>1 957 250 241,785</b>

(\*) les données de Mars 2022 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

## **FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2023**

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2023 avec les résultats suivants :

Un PNB de 357,3 MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :

- Une marge en intérêts de 155,1 MD ;
- Une marge sur commissions de 60,5 MD ;
- Des autres revenus de 141,6 MD.

Des charges opératoires de 128,4 MD ;

Des encours de dépôts de 16 796 MD ;

Des encours de crédits nets de 12 022 MD ;

Un portefeuille titres de 4 553 MD ;

Un coefficient d'exploitation de 35,9%.

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2023**

### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2023.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2023 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2023 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2023 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2023 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2023.

#### **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2023. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2023 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

#### **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position

de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2023. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2023.

#### **4. Présentation des Indicateurs Trimestriels**

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2023, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2022 que celles relatives à l'année 2023.

Les encours du portefeuille titres d'investissements sont présentés en nets des provisions. En effet, ces encours ont été présentés en Mars 2022 en bruts, c'est-à-dire compte non tenu des provisions. Ainsi, les données de Mars 2022 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Hormis ces retraitements, les données relatives à l'année 2022 sont conformes à celles publiées en 2022 dans le cadre des Etats Financiers annuels de l'année 2022.

## **II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES**

### **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2023 à 535.532mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

### **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 178.275 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### **3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

#### **4. Les encours des crédits**

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

#### **5. Les encours des dépôts**

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

#### **6. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### **7. Capitaux propres**

Les capitaux propres au 31/12/2022 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2022 et du premier trimestre 2023 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### TUNISIE LEASING & FACTORING

Siège social : Immeuble TLF – Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

INDICATEURS	31-mars-23	31/03/2022 (**)	Variation	Année 2022 (***)
<b><u>Approbations Mobilier</u></b>	<b>153 259</b>	<b>107 582</b>	<b>42.5%</b>	<b>425 978</b>
Agriculture	7 337	4 259	72.3%	21 891
Industrie	23 148	25 606	-9.6%	90 783
Bâtiments & Travaux publics	16 096	10 952	47.0%	35 786
Tourisme (2)	46 418	21 570	115.2%	81 541
Services & Commerce	60 260	45 194	33.3%	195 978
<b><u>Approbations Immobilier</u></b>	<b>8 116</b>	<b>1 092</b>	<b>642.9%</b>	<b>2 354</b>
Agriculture	0	0		0
Industrie	3 725	0		0
Bâtiments & Travaux publics	1 989	0		131
Tourisme (2)	0	0		0
Services & Commerce	2 401	1 092	119.8%	2 223
<b>MONTANT TOTAL DES APPROBATIONS</b>	<b>161 375</b>	<b>108 674</b>	<b>48.5%</b>	<b>428 333</b>
<b><u>Mises en force Mobilier</u></b>	<b>98 210</b>	<b>72 092</b>	<b>36.2%</b>	<b>337 238</b>
Agriculture	4 440	3 351	32.5%	16 365
Industrie	18 520	14 022	32.1%	72 379
Bâtiments & Travaux publics	10 925	6 363	71.7%	25 859
Tourisme (2)	23 724	13 661	73.7%	66 440
Services & Commerce	40 601	34 695	17.0%	156 194
<b><u>Mises en force Immobilier</u></b>	<b>4 156</b>	<b>2 715</b>	<b>53.1%</b>	<b>4 076</b>
Agriculture	0	0	0.0%	0
Industrie	0	0	0.0%	200
Bâtiments & Travaux publics	1 989	0		1 330
Tourisme (2)	0	0	0.0%	0
Services & Commerce	2 166	2 715	-20.2%	2 546
<b>MONTANT TOTAL DES MISES EN FORCE</b>	<b>102 366</b>	<b>74 807</b>	<b>36.8%</b>	<b>341 314</b>
Encours Financiers du Leasing	718 752	735 435	-2.3%	708 062
Encours de Financement du Factoring	134 027	97 199	37.9%	123 959
Total des Engagements Courants Leasing (a)	741 912	728 804	1.8%	713 600
Total des Engagements Courants Factoring (e)	145 484	107 140	35.8%	136 908
Total des Engagements Classés Leasing (b)	97 413	116 520	-16.4%	94 655
Total des Engagements Classés Factoring (f)	6 620	6 116	8.2%	4 906
Total des Engagements Leasing (c)=(a)+(b)	839 325	845 324	-0.7%	808 255
Total des Engagements Factoring (g)=(e)+(f)	152 103	113 257	34.3%	141 815
Ratio des Engagements Classés Leasing (d)=(b)/(c)	11.61%	13.78%		11.71%
Ratio des Engagements Classés Factoring (h)=(f)/(g)	4.35%	5.40%		3.46%
Ressources d'Emprunts	547 477	641 389	-14.6%	597 921
Capitaux Propres (*)	188 684	177 387	6.4%	172 100
Revenus Bruts de Leasing (1)	112 857	110 852	1.8%	449 986
Revenus du Leasing et du Factoring	29 854	27 329	9.2%	116 090
Produit Net	16 807	15 368	9.4%	67 652
Total des Charges d'Exploitation	7 944	6 876	15.5%	28 198
Trésorerie Nette	2 211	18 259		6 969

(\*) Total des Capitaux Propres sans tenir compte du résultat de la période

(\*\*) Données actualisées

(\*\*\*) Données auditées

(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période

Total engagements leasing : Encours financiers leasing + Impayés

Total engagements factoring : Encours de financement factoring + engagement de financement donnés + engagement sous forme de B.O

Revenus du leasing et du factoring : Intérêts sur créances du leasing + revenus du factoring + autres produits d'exploitation

Produit net : Revenus de leasing + revenus du factoring + produits des placements - charges financières - commissions encourues

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

### Faits Saillants du 1<sup>er</sup> Trimestre 2023

- Une forte augmentation de 36,8% des mises en forces.
- Une amélioration significative du taux des actifs classés des deux activités de TLF .
- Une évolution de 9,4% du produit net .

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-**

Siège Social : 139, avenue de la Liberté-1002 Tunis Belvédère-

L'UBCI publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

KTND	Au 31/03/2023	Au 31/03/2022	Au 31/12/2022	VARIATION en%	VARIATION VOLUME
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>110 477</b>	<b>89 615</b>	<b>405 900</b>	<b>23,28%</b>	<b>20 862</b>
Intérêts	77 770	59 260	271 461	31,24%	18 510
Commissions en produits	16 507	15 426	66 895	7,01%	1 081
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	16 200	14 929	67 544	8,51%	1 271
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>36 034</b>	<b>23 023</b>	<b>112 828</b>	<b>56,51%</b>	<b>13 011</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	33 767	21 640	106 261	56,04%	12 127
Commissions encourues	2 267	1 383	6 567	63,92%	884
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>74 443</b>	<b>66 592</b>	<b>293 072</b>	<b>11,79%</b>	<b>7 851</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>345</b>	<b>821</b>	<b>877</b>	<b>-57,98%</b>	<b>-476</b>
<b>5-Charges opératoires, dont :</b>	<b>51 838</b>	<b>46 249</b>	<b>191 312</b>	<b>12,08%</b>	<b>5 589</b>
Frais de personnel	31 658	29 272	119 353	8,15%	2 386
Charges générales d'exploitation	17 659	14 930	62 521	18,28%	2 729
<b>6- Structure du portefeuille</b>	<b>500 160</b>	<b>530 928</b>	<b>507 998</b>	<b>-5,80%</b>	<b>-30 768</b>
Portefeuille titres commercial	9 847	404	11 765	2337,38%	9 443
Portefeuille Titres d'investissement	490 313	530 524	496 233	-7,58%	-40 211
<b>7-Encours des crédits à la clientèle</b>	<b>2 993 432</b>	<b>2 685 484</b>	<b>2 820 967</b>	<b>11,47%</b>	<b>307 948</b>
<b>8- Encours de dépôts, dont :</b>	<b>3 243 153</b>	<b>3 116 673</b>	<b>3 176 294</b>	<b>4,06%</b>	<b>126 480</b>
Dépôts à vue	1 845 090	1 764 080	1 784 108	4,59%	81 010
Dépôts d'épargne	884 400	836 283	867 518	5,75%	48 117
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>89 871</b>	<b>97 298</b>	<b>95 716</b>	<b>-7,63%</b>	<b>-7 427</b>
<b>10- Capitaux propres (1)</b>	<b>491 413</b>	<b>468 113</b>	<b>432 198</b>	<b>4,98%</b>	<b>23 300</b>

(1) Compte non tenu des Résultats des périodes

## I - BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

### 1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES :

Les principes comptables les plus significatifs se resument comme suit :

#### ***Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle***

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### ***Classification des engagements***

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### ***Immobilisations données en leasing***

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

#### ***Provisions sur les engagements***

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

#### ***Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle***

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont prises en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

#### **COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

#### **CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

## II/ FAITS SAILLANTS DU 1er TRIMESTRE 2023

**L'encours des crédits à la clientèle** (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une augmentation de 307,948 MTND pour atteindre 2 993,432 MTND, réalisant ainsi une variation positive de +11,47 % par rapport au 31/03/2022.

**Les dépôts de la clientèle** affichent une augmentation de 4,06 % par rapport au 31/03/2022, avec un encours de 3 243,153 MTND.

**Les produits d'exploitation** ont atteint 110,477 MTND, soit 23,28% d'évolution positive par rapport au 31/03/2022.

**Les charges d'exploitation** ont atteint 36,034 MTND, soit une augmentation de 56,51 % comparativement à la même période 2022.

**Le produit net bancaire** au terme du 1er trimestre 2023 est de 74,443 MTND en augmentation de 11,79 % par rapport à fin Mars 2022.

**Les charges opératoires** affichent une augmentation de 12,08% par rapport à la même période de l'exercice 2022 engendrée par l'augmentation des charges générales d'exploitation de 18,28% et des frais de personnel de 8,15%.

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CARTHAGE CEMENT**

**Siège Social :** Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

**APPEL A CANDIDATURE  
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE CARTHAGE CEMENT**

**Objet**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des Finances du 15 Août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société CARTHAGE CEMENT lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant. La société CARTHAGE CEMENT informe ses actionnaires que le candidat admis à concourir au poste d'administrateur indépendant sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

**Critères d'éligibilité :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Satisfaire aux conditions l'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptés à ses fonctions ;
- Ne doit pas être dans les situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales ;
- Être, obligatoirement une personne physique. Il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Ne doit pas être ou avoir été un ex-salarié de CARTHAGE CEMENT démissionnaire ou licencié ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours de cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
  - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la société Carthage Cement
  - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe de la société Carthage Cement.
  -
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou Président de Directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle Carthage Cement détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre de conseil de surveillance ou dans laquelle le Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société Carthage Cement, désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être prestataire de service, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Carthage Cement.

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Carthage Cement ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général-Adjoint, d'un salarié de la société Carthage Cement.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse de Tunis et qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Carthage Cement ou une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

**Ne peuvent être candidat :**

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société Carthage Cement, ses actionnaires ou ses Administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- N'occupe pas actuellement et n'a pas occupé depuis 5 ans un poste actif dans une société concurrente.

**Conditions d'expérience :**

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir un diplôme universitaire BAC +4 au moins ;
- Avoir une expérience professionnelle (Cadre, Dirigeant, Consultant, Administrateur) d'au moins 10 ans dans l'industrie des ciments et/ou dans le secteur des énergies.

**Composition du Dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la société Carthage Cement et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale
- Les documents justifiant les compétences, qualifications et l'expérience professionnelle du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

**Date limite de dépôt des candidatures :**

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société « **Carthage Cement** » et portant la mention « **Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant** ». Cette enveloppe doit être : soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le **19 Mai 2023** soit transmise par écrit recommandé avec accusé de réception au siège social de la société sis au Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis de l'Amérique Lot HSC 1-4-3- Les jardins du lac2- 1053 Tunis au plus tard le 19 Mai 2023 (le cachet de la poste faisant foi).
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

**Choix des Candidats :**

- Dès la clôture de l'appel à candidature, la société Carthage Cement procédera à l'examen et l'évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et en fonction de la satisfaction des conditions exigées en application du processus des candidatures mis en place par la société.
- La société transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- Le candidat retenu sera approuvé définitivement par l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom : .....
- N° CIN : .....
- Adresse : .....
- Téléphone : Fixe ..... GSM .....
- Email : .....
- Profession : .....
- Formation académique du candidat :  
.....  
.....  
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine : .....  
.....  
.....
- Mandats dans d'autres conseils d'administration : .....  
.....  
.....

Signature légalisée

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné

- Nom & Prénom: .....
- N° CIN: ..... délivrée le..... à.....
- Adresse : .....

Candidat au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la  
Société Carthage Cement déclare formellement sur l'honneur :

**Ne pas être en contradiction avec les dispositions des articles 193 du Code des sociétés  
commerciales et que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ESSOUKNA**

Siège Social : 46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville - 1082, Tunis

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS  
INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**1. Objet**

Conformément à la réglementation tunisienne en vigueur et notamment, la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la Société **ESSOUKNA** lance un appel à candidature pour désigner deux administrateurs indépendants pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025.

**2. Conditions d'éligibilité**

Les candidats éligibles au poste d'administrateur indépendant doivent remplir les conditions et les critères suivants :

- Etre une personne physique qui jouit de ses droits civils ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine économique (étude, enseignement, expertise ou gestion) ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société **ESSOUKNA**, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature:
  - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'**ESSOUKNA** ;
  - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'**ESSOUKNA**;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire ou salarié d'Essoukna ;
  - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **ESSOUKNA** ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle ESSOUKNA détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié d'**ESSOUKNA** désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec ESSOUKNA ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller, client, fournisseur ou banquier d'ESSOUKNA ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société ESSOUKNA ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Président du Directoire ou d'un salarié d'ESSOUKNA;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur indépendant :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Les personnes condamnées pour crime ou délit, portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ; et
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

### **3. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la Société **ESSOUKNA** présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie, selon le modèle figurant en *Annexe 1* au présent appel à candidature ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur, selon le modèle figurant en *Annexe 2* au présent appel à candidature, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents ci-dessus listés ou parvenu hors délai, ne sera pas pris en compte par la société ESSOUKNA.

#### **4. Date limite de dépôt de candidatures**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration d'ESSOUKNA et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant de la société ESSOUKNA » et parvenir (i) soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société ESSOUKNA situé au 46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville - 1082, Tunis (le cachet de la poste faisant foi), (ii) soit déposée par porteur contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société ESSOUKNA situé au 46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville - 1082, Tunis, au plus tard le **Vendredi 05 Mai 2023 à 17 heures, date limite de réception des candidatures.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu après la date limite de réception des candidatures ne sera pas pris en compte par la société ESSOUKNA.

#### **5. Processus d'examen des candidats :**

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

La Société ESSOUKNA se chargera de la vérification du respect des conditions d'éligibilité des candidatures énumérées au point 2 ci-dessus du présent appel à candidature conformément aux dispositions de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

#### **6. Choix des candidats**

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société ESSOUKNA transmettra la liste préalable des candidats admis à concourir au Conseil du Marché Financier, pour avis.

Les candidats retenus sont informés de leur sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La Société ESSOUKNA mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

La désignation des deux administrateurs indépendants sera décidée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société ESSOUKNA dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE**

- Nom et Prénom :

.....  
.....

- N° CIN:

.....  
.....

- Adresse :

.....  
.....

- Téléphone : Fixe ..... GSM

.....

- Email :

.....  
.....

- Profession/Activité :

.....  
.....

- Formation académique du candidat :

.....  
.....  
.....

- Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....  
.....

Signature légalisée

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

- Je soussigné : .....
- Nom & Prénom: .....
- N° CIN: .....
- Adresse : .....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société «**ESSOUKNA**»,

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 et 256 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature de la société **ESSOUKNA**;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature de la société **ESSOUKNA**; et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2023 – AS – 0415

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BH BANK**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

La BH BANK informe ses honorables actionnaires que l'appel à candidature lancé par la banque pour le choix d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires est déclaré infructueux.

Par conséquent la date de l'assemblée générale électorale prévue pour le 26-04-2023 est reportée à une date ultérieure.

Un nouvel appel à candidature sera lancé incessamment.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2023 – AS – 0416

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION D'OPCVM**

**FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND**

Fonds commun de placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n° 24-2011 du 07 septembre 2011

**Adresse :** Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES-NORTH AFRICA (UGFS-NA), en sa qualité de gestionnaire de FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND, informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 07 juillet 2022, a décidé de nommer Monsieur Mohamed Salah FRAD en tant que nouveau membre du comité de gestion dudit fonds en remplacement de Monsieur Abdallah DAY.

Ainsi, le comité de gestion de FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND est composé comme suit :

- Mr Mohamed Salah FRAD : Directeur Général d'UGFS-NA
- Mme Ranim FEKIH AHMED : Chef de Département Marché des Capitaux
- Mr Haithem BEN NASR : Gestionnaire du Fonds.

---

2023 – AS – 0417

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**

**Compagnie Internationale de Leasing -CIL-**  
**Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **18 avril 2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **10 000 000** de dinars par l'incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés » et la distribution de **2 000 000** d'actions gratuites de nominal 5 dinars chacune à raison de **deux (2) actions nouvelles gratuites pour cinq (5) actions anciennes**.

Le capital social de la CIL passera ainsi de **25 000 000 dinars** à **35 000 000 dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

**JOUISSANCES DES ACTIONS NOUVELLES GRATUITES :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

**COTATION EN BOURSE :**

- ✓ Les actions anciennes de la CIL seront négociables en bourse, droits d'attributions détachés, à partir du **15 mai 2023**.
- ✓ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **15 mai 2023** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **15 mai 2023**.

**PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **15 mai 2023**.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis**

**« SNMVT-MONOPRIX »**

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT  
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées  
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

## **2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### **2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

### **2.2. Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **2.4. Période de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

## **2.5. Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

## **2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **2.7. Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.8. Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **3. BUT DE L'EMISSION :**

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

### **4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

#### **4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **4.2. Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

#### **4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéficiaires à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéficiaires distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### **4.4. Marché des titres :**

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

#### **4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

#### **4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.**

**Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.**

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées  
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0391

## AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

بنك الأمان

AMEN BANK

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars  
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées  
Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – Identifiant Unique: 0000221 M  
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné  
« Amen Bank Subordonné 2023-1 »  
De 40 000 000 Dinars  
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **28/04/2022** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars sur une période allant jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire de l'Amen Bank, s'est réuni le **05/04/2023** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de **40 millions de dinars**, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, et ce, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10.00% et/ou TMM +1.80%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ème</sup> année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	10,40% et/ou TMM+2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à **40 millions de dinars** divisé en 400 000 obligations de nominal **100 dinars**.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2023-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **24/04/2023** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25/05/2023**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/05/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25/06/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** Le but de la présente émission est de :
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
  - Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).  
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/05/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25/05/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

➤ **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce:**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

➤ **Amortissement-remboursement** :

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à partir de la première année.
- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/05/2028** pour les catégories A et le **25/05/2030** pour les catégories B.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Paiement** :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **25 Mai** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **25/05/2024**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/05/2024** et le premier remboursement en capital aura lieu le **25/05/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

- Catégorie A : 10,00% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final ;
- Catégorie B : 10,40% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

- Catégorie A : 1,80% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final ;
- Catégorie B : 2,00% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

✓ **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.

✓ **Durée de vie moyenne :**

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 5 ans.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

- Catégorie A : 2,66 années
- Catégorie B : 4,08 années

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la banque émettrice, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt Subordonné « Amen Bank Subordonné 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

---

2023 – AS – 0419

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**Advans Tunisie S.A.**



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de nominal 10 dinars  
entièrement libérées

**Siège social :** Immeuble vie 3, ZAC Kheireddine - Kram, Lac 3

**Identifiant unique :** 1317726X

**Tel :** (+216) 36 410 510

<p><b>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>  <b>SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</b></p>
---

« Advans 2023-1 »

**De 8 000 000 DINARS susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DINARS**

**PRIX D'EMISSION : 100 DINARS**

**1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 15/02/2022 a autorisé l'émission par la société Advans Tunisie d'un ou plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'Appel Public à l'Épargne, d'un montant global de 100 millions de dinars au cours des exercices 2022 et 2023. L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions et pour signer tous actes, percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 04/10/2022 a approuvé d'émettre des emprunts obligataires selon les conditions plafonnées suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement</b>
5 ans	Taux fixe correspondant à (TMM+3,5%) et/ou variable à TMM+3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

La Direction Générale d'Advans Tunisie, a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Advans 2023-1 » de 8 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les conditions et modalités suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement</b>
5 ans	11,1% Brut l'an et/ou TMM+3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

## **2. Renseignements relatifs à l'émission :**

### **2.1. Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt est de **8 millions de dinars**, susceptible d'être porté à **15 millions de dinars**, divisé en 80 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de **100 dinars** de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « **Advans 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **2.2. Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **24/04/2023** aux guichets de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **24/05/2023**. Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de **15 Millions de Dinars** est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **8 Millions de dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/05/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/06/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **2.3. But de l'émission :**

Advans Tunisie a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de l'institution par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

## **3. Caractéristiques des titres émis :**

### **3.1. Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** « **Advans 2023-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par **Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse**.

**Forme des obligations :** Les obligations seront nominatives.

**Catégorie des titres :** ordinaires.

### **3.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **3.3. Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/05/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **24/05/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

### **3.4. Date de règlement :**

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

### **3.5. Taux d'intérêt :**

Les obligations « **Advans 2023-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux variable sur 5 ans** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont **du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N**.

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de 11,10% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **3.6. Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/05/2028**.

### **3.7. Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

### **3.8. Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **24 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24/05/2024**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/05/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

### **3.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **11,10%** l'an.

### **3.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Cette marge est de **3%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### **3.11. Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

### **3.12. Durée de vie moyenne :**

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire est de **3 ans**.

### **3.13. Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,629 années**.

### **3.14. Mode de placement :**

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

### **3.15. Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

### **3.16. Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **3.17. Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **Advans Tunisie 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

### **3.18. Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

### **3.19. Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

### **3.20. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

La souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois sont octroyés à des taux fixes.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«TLF 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le 26/04/2022 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 19/12/2022 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le 27/03/2023 et clôturées sans préavis au plus tard le 27/04/2023. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).** Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,737	111,756
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,498	154,525
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,288	128,309
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,078	139,103
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,904	133,928
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,326	135,352
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,490	128,510
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,674	51,682
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,507	37,514
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,811	127,832
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,503	112,522
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,833	19,836
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,085	136,105
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,733	133,753
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,901	12,903
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,379	190,412
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,799	12,800
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,039	108,057
20	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,200	111,220
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,530	15,533
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,093	2,095
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,335	69,342
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,552	145,754
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,666	108,235
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,508	119,527
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,628	152,142
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	573,202	574,572
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	146,989	147,689
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,766	188,780
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,591	103,076
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	141,843	141,876
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	168,029	169,413
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	154,185	155,255
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,968	24,060
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,427	100,660
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,036	1,037
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,024	1,027
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 429,659	2 428,568
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	151,736	150,236
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	239,111	237,592
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,062	3,077
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,749	2,762
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,321	58,643
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,397	1,398
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,247	1,251
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,241	1,245
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,833	14,892
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,273	11,208
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,663	14,612
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	-	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,856	91,627
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,223	1,237

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,149	112,165	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,450	103,465	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,375	110,394	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,579	107,597	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,636	109,655	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,921	112,940	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,193	109,212	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,384	106,404	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,060	104,077	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	112,019	112,038	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,343	109,363	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,333	107,351	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,641	102,657	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,740	106,759	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,417	108,499	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,660	107,678	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,684	104,696	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,024	110,039	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,884	105,900	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	115,021	115,041	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,298	108,317	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,458	112,477	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,937	100,962	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,443	112,576	
<b>SICAV MIXTES</b>								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	59,374	59,761	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,315	108,449	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,419	17,429	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	305,978	306,757	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 250,441	2 255,801	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,715	72,884	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,321	57,359	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,700	109,708	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,553	10,606	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,121	16,238	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,432	17,544	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,200	15,279	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	109,496	109,587	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,575	86,674	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,572	89,638	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,764	104,874	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	94,639	95,292	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,814	-	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,973	101,424	
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	152,621	153,335	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,257	95,451	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,957	123,709	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	137,450	138,948	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	198,931	199,937	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	185,436	186,804	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	180,106	180,754	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,489	24,509	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	154,700	154,915	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 152,770	10 170,813	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,030	157,151	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,835	97,153	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 926,495	4 895,172	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,526	10,131	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,837	173,734	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 341,511	11 288,139	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 373,635	10 328,703	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 051,554	10 069,622	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	128,424	129,066	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	994,283	992,960	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie  
 \*\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
 DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

#### **GAT ASSURANCES**

**Siège Social** : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

GAT ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11 Mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Mr Mohamed Hedi KAMMOUN** (*ECC Mazars*) et **Mr Nouredine HAJJI** (*AMC Ernest & Young*).

## Annexe n°1

## Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>A.1</b>	<b>8 452 113,026</b>	<b>-7 532 853,504</b>	<b>919 259,522</b>	<b>807 522,750</b>
AC11 Investissements de recherche et développement		8 452 113,026	-7 532 853,504	919 259,522	807 522,750
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		0,000	0,000	0,000	0,000
AC13 Fonds commercial		0,000	0,000	0,000	0,000
AC14 Acomptes versés		0,000	0,000	0,000	0,000
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A.1</b>	<b>26 157 104,596</b>	<b>-16 994 651,737</b>	<b>9 162 452,859</b>	<b>8 928 968,110</b>
AC21 Installations techniques et machines		22 119 577,531	-14 343 555,797	7 776 021,734	7 600 338,686
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		4 015 857,438	-2 651 095,940	1 364 761,498	1 309 659,797
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		21 669,627	0,000	21 669,627	18 969,627
<b>AC3 Placements</b>	<b>A.2</b>	<b>401 089 373,057</b>	<b>-24 145 317,634</b>	<b>376 944 055,423</b>	<b>356 414 869,294</b>
<b>AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés</b>		<b>55 152 875,186</b>	<b>-17 924 912,612</b>	<b>37 227 962,574</b>	<b>37 814 859,095</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 920 985,971	-15 319 904,641	5 601 081,330	5 889 382,933
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		16 852 272,687	-2 605 007,971	14 247 264,716	14 545 859,634
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		17 379 616,528	0,000	17 379 616,528	17 379 616,528
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>		<b>32 290 061,340</b>	<b>0,000</b>	<b>32 290 061,340</b>	<b>32 290 061,340</b>
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		32 290 061,340	0,000	32 290 061,340	32 290 061,340
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		0,000	0,000	0,000	0,000
AC323 Part dans les entreprises avec lien de participation		0,000	0,000	0,000	0,000
AC324 Bon et obligations émis par les entreprises avec un lien de participation		0,000	0,000	0,000	0,000
<b>AC33 Autres placements financiers</b>		<b>307 295 720,138</b>	<b>-6 220 405,022</b>	<b>301 075 315,116</b>	<b>283 526 564,888</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		80 605 707,352	-6 220 405,022	74 385 302,330	67 343 552,102
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		112 440 012,786	0,000	112 440 012,786	112 933 012,786
AC333 Prêts hypothécaires		0,000	0,000	0,000	0,000
AC334 Autres Prêts		0,000	0,000	0,000	0,000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		114 250 000,000	0,000	114 250 000,000	103 250 000,000
AC336 Autres		0,000	0,000	0,000	0,000
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</b>		<b>6 350 716,393</b>	<b>0,000</b>	<b>6 350 716,393</b>	<b>2 783 383,971</b>
<b>AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A.3</b>	<b>53 716 962,808</b>	<b>0,000</b>	<b>53 716 962,808</b>	<b>46 200 556,752</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		10 692 827,490		10 692 827,490	9 952 363,143
AC520 Provision d'assurance vie		0,000		0,000	0,000
AC530 Provisions pour sinistres Vie		0,000		0,000	0,000
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		43 024 135,318		43 024 135,318	36 248 193,609
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		0,000		0,000	0,000
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		0,000		0,000	0,000
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		0,000		0,000	0,000
AC560 Autres provisions techniques (vie)		0,000		0,000	0,000
AC561 Autres Provisions		0,000		0,000	0,000
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte		0,000		0,000	0,000
<b>AC6 Créances</b>	<b>A.4</b>	<b>102 308 702,747</b>	<b>-39 788 155,792</b>	<b>62 520 546,955</b>	<b>60 022 013,363</b>
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		<b>77 837 502,201</b>	<b>-38 844 344,486</b>	<b>38 993 157,715</b>	<b>35 156 613,610</b>
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	7 646 215,803	-2 668 436,531	4 977 779,272	4 410 842,597
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	50 852 991,982	-31 746 404,877	19 106 587,105	18 899 144,713
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	19 338 294,416	-4 429 503,078	14 908 791,338	11 846 626,300
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	A.4.4	<b>20 323 799,063</b>	<b>0,000</b>	<b>20 323 799,063</b>	<b>21 899 246,119</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	A.4.5	<b>4 147 401,483</b>	<b>-943 811,306</b>	<b>3 203 590,177</b>	<b>2 966 153,634</b>
AC631 Personnel		708 687,400	-148 625,340	560 062,060	451 491,746
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 006 429,928	0,000	1 006 429,928	1 224 929,636
AC633 Débiteurs divers		2 432 284,155	-795 185,966	1 637 098,189	1 289 732,252
<b>AC64 Créances sur ressources spéciales</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>A.5</b>	<b>27 976 696,985</b>	<b>-2 264 539,021</b>	<b>25 712 157,964</b>	<b>25 474 367,822</b>
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	10 807 624,848	-2 264 539,021	8 543 085,827	8 440 715,326
AC721 Frais d'acquisition reportés		12 301 742,570	0,000	12 301 742,570	10 588 844,512
AC722 Autres charges à répartir		25 237,065	0,000	25 237,065	50 474,133
<b>AC73 Comptes de régularisation actifs</b>	A.5.2	<b>4 842 092,502</b>	<b>0,000</b>	<b>4 842 092,502</b>	<b>6 394 333,851</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 091 917,277	0,000	4 091 917,277	5 701 434,390
AC732 Estimations de réassurance		0,000	0,000	0,000	0,000
AC733 Autres comptes de régularisation		750 175,225	0,000	750 175,225	692 899,461
<b>Total des actifs</b>		<b>619 700 953,219</b>	<b>-90 725 517,688</b>	<b>528 975 435,531</b>	<b>497 848 298,091</b>

## Annexe n°2

### Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux Propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000,000	45 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		42 245 505,918	40 441 999,684
CP4 Autres capitaux propres		5 089 299,941	5 089 299,941
CP5 Résultat reporté		2 656 585,174	2 097 650,552
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>94 991 391,033</b>	<b>92 628 950,177</b>
CP6 Résultat de l'exercice		24 303 042,301	23 635 934,622
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>CP1</b>	<b>119 294 433,334</b>	<b>116 264 884,799</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>P1</b>	<b>18 309 035,537</b>	<b>18 825 239,975</b>
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		0,000	0,000
PA22 Provisions pour impôts		0,000	0,000
PA23 Autres provisions		18 309 035,537	18 825 239,975
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>P2</b>	<b>316 409 456,741</b>	<b>291 678 197,761</b>
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	58 620 765,882	53 206 470,008
PA320 Provision d'assurance vie		0,000	0,000
PA330 Provision pour sinistres (vie)		0,000	0,000
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	247 865 171,125	229 724 938,259
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		0,000	0,000
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		6 614 039,127	5 449 531,780
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		814 146,810	827 839,333
PA360 Autres provisions techniques (vie)		0,000	0,000
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	2 495 333,797	2 469 418,381
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>P3</b>	<b>46 861 173,412</b>	<b>43 523 042,448</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>P4</b>	<b>18 882 521,672</b>	<b>19 021 678,581</b>
<b>PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>P4.1</b>	<b>6 376 412,198</b>	<b>5 925 674,552</b>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 321 260,529	5 870 522,883
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		0,000	0,000
<b>PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>P4.2</b>	<b>55 151,669</b>	<b>55 151,669</b>
<b>PA63 Autres dettes</b>	<b>P4.3</b>	<b>12 506 109,474</b>	<b>13 096 004,029</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		4 950,000	5 450,000
PA632 Autres Dettes		1 186 292,392	860 446,819
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	7 932 598,833	9 024 500,864
PA634 Créiteurs divers	P4.3.2	3 382 268,249	3 205 606,346
PA635 Concours Bancaires		0,000	0,000
<b>PA64 Ressources spéciales</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>	<b>P5</b>	<b>9 218 814,835</b>	<b>8 535 254,527</b>
PA71 Comptes de régularisation passif		9 218 814,835	8 535 254,527
PA72 Ecart de conversion		0,000	0,000
<b>Total des passifs</b>		<b>409 681 002,197</b>	<b>381 583 413,292</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>528 975 435,531</b>	<b>497 848 298,091</b>

## Annexe n°3

## Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2022		Exercice clos le 31/12/2021	
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRNV1 Primes Acquisées</b>	<b>226 117 354,408</b>	<b>-37 904 125,942</b>	<b>188 213 228,466</b>	<b>175 218 341,957</b>
PRNV11 Primes émises et acceptées	231 531 650,282	-38 644 590,289	192 887 059,993	180 745 835,440
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-5 414 295,874	740 464,347	-4 673 831,527	-5 527 493,483
<b>PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>16 570 787,552</b>		<b>16 570 787,552</b>	<b>16 184 087,289</b>
<b>PRNV2 Autres produits techniques</b>	<b>94 768,962</b>		<b>94 768,962</b>	<b>198 151,120</b>
<b>CHNV1 Charges de Sinistres</b>	<b>-158 820 664,540</b>	<b>16 419 931,687</b>	<b>-142 400 732,853</b>	<b>-126 645 655,024</b>
CHNV11 Montants payés	-140 306 199,466	9 643 989,978	-130 662 209,488	-109 218 362,124
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-18 514 465,074	6 775 941,709	-11 738 523,365	-17 427 292,900
<b>CHNV2 Variation des autres provisions techniques</b>	<b>-25 915,416</b>	<b>0,000</b>	<b>-25 915,416</b>	<b>1 570 537,983</b>
<b>CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-3 527 098,480</b>	<b>692 054,966</b>	<b>-2 835 043,514</b>	<b>-645 120,077</b>
<b>CHNV4 Frais d'exploitation</b>	<b>-43 292 596,418</b>	<b>9 573 743,858</b>	<b>-33 718 852,560</b>	<b>-31 420 317,925</b>
CHNV41 Frais d'acquisition	-41 353 178,907		-41 353 178,907	-36 221 954,538
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 712 898,058		1 712 898,058	-574 821,152
CHNV43 Frais d'administration	-3 652 315,569		-3 652 315,569	-3 577 209,267
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		9 573 743,858	9 573 743,858	8 953 667,032
<b>CHNV5 Autres charges techniques</b>	<b>-4 988 794,036</b>		<b>-4 988 794,036</b>	<b>-9 616 445,328</b>
<b>CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>	<b>0,000</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat Technique Non Vie</b>	<b>32 127 842,032</b>	<b>-11 218 395,431</b>	<b>20 909 446,601</b>	<b>24 843 579,995</b>

## Annexe n°4

## Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2022		Exercice clos le 31/12/2021	
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRV1 Primes</b>	<b>3 512 655,574</b>	<b>-159 565,159</b>	<b>3 353 090,415</b>	<b>3 071 232,670</b>
PRV11 Primes émises et acceptées	3 512 655,574	-159 565,159	3 353 090,415	3 071 232,670
<b>PRV2 Produits de placements</b>	<b>169 640,598</b>	<b>0,000</b>	<b>169 640,598</b>	<b>144 435,502</b>
PRV21 Revenus des placements	169 640,598		169 640,598	144 435,502
PRV22 Autres produits des placements	0,000		0,000	0,000
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	0,000		0,000	0,000
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	0,000		0,000	0,000
<b>PRV3 Plus values non réalisées sur placements</b>	<b>0,000</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>	<b>7 435,857</b>		<b>7 435,857</b>	<b>7 428,884</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>	<b>-1 306 340,981</b>	<b>25 825,454</b>	<b>-1 280 515,527</b>	<b>-2 571 965,364</b>
CHV11 Montants payés	-1 766 030,769	25 825,454	-1 740 205,315	-1 439 408,904
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	459 689,788	0,000	459 689,788	-1 132 556,460
<b>CHV2 Variation des Provisions Techniques</b>	<b>13 692,523</b>	<b>0,000</b>	<b>13 692,523</b>	<b>128 923,316</b>
CHV21 Provisions d'assurance vie	0,000	0,000	0,000	0,000
CHV22 Autres provisions techniques	13 692,523	0,000	13 692,523	128 923,316
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-584,946</b>	<b>0,000</b>	<b>-584,946</b>	<b>-101 446,771</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>	<b>-424 446,284</b>	<b>0,000</b>	<b>-424 446,284</b>	<b>-373 563,838</b>
CHV41 Frais d'acquisition	-384 456,018		-384 456,018	-340 284,463
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0,000		0,000	0,000
CHV43 Frais d'Administration	-39 990,266		-39 990,266	-33 279,375
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		0,000	0,000	0,000
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	<b>-71 871,125</b>		<b>-71 871,125</b>	<b>-135 809,272</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>	<b>-35 122,817</b>	<b>0,000</b>	<b>-35 122,817</b>	<b>-22 404,716</b>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-33 018,036	0,000	-33 018,036	-22 153,077
CHV92 Correction de valeur sur placements	0,000		0,000	0,000
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 104,781		-2 104,781	-251,639
<b>Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique</b>	<b>0,000</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat Technique Vie</b>	<b>1 865 058,399</b>	<b>-133 739,705</b>	<b>1 731 318,694</b>	<b>146 830,411</b>

## Annexe n°5

### Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
<b>Résultat Technique de l'assurance Non Vie</b>		<b>20 909 446,601</b>	<b>24 843 579,995</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance Vie</b>		<b>1 731 318,694</b>	<b>146 830,411</b>
<b>PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie</b>		<b>29 058 581,179</b>	<b>26 588 028,276</b>
PRNT11 Revenus des placements		29 058 581,179	26 588 028,276
PRNT12 Produits des autres placements		0,000	0,000
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		0,000	0,000
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		0,000	0,000
<b>CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie</b>		<b>-6 016 361,935</b>	<b>-4 124 313,111</b>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-6 016 361,935	-4 124 313,111
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		0,000	0,000
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		0,000	0,000
<b>PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>		<b>-16 570 787,552</b>	<b>-16 184 087,289</b>
PRNT2 Autres produits non techniques		993 327,302	908 700,575
CHNT3 Autres charges non techniques		-24 164,362	-37 402,327
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>		<b>30 081 359,927</b>	<b>32 141 336,530</b>
CHNT4 Impôts sur le Résultat		-5 778 317,626	-8 505 401,908
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>24 303 042,301</b>	<b>23 635 934,622</b>
PRNT4 Gains extraordinaires		0,000	0,000
CHNT5 Pertes extraordinaires		0,000	0,000
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>24 303 042,301</b>	<b>23 635 934,622</b>
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits		0,000	0,000
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges		0,000	0,000
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>24 303 042,301</b>	<b>23 635 934,622</b>

**Annexe n°6****Tableau des engagements reçus et donnés***(Exprimé en Dinars tunisiens)*

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Total Engagements reçus</b>		<b>1 340 180,478</b>	<b>1 287 522,045</b>
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés		0,000	0,000
Aval, caution de garantie sur convention de portage		554 719,926	554 719,926
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux		785 460,552	732 802,119
<b>Total Engagements donnés</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		0,000	0,000
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		0,000	0,000
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		0,000	0,000
Autres engagements donnés		0,000	0,000
<b>Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

## Annexe n°7

## Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		254 760 819,433	232 144 532,406
Sommes versées pour paiement des sinistres		-128 325 270,793	-112 524 001,968
Encaissements des primes reçues (acceptations)			
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			
Commissions versées sur les acceptations			
Décaissements de primes pour les cessions		-17 616 363,766	-18 360 089,748
Encaissements des sinistres pour les cessions		1 709 031,809	8 612 001,100
Commissions reçues sur les cessions			
Commissions versées aux intermédiaires		-18 904 627,068	-15 365 710,007
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-34 552 606,039	-29 751 914,843
Variation des dépôts auprès des cédantes			
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-159 592 657,747	-121 353 640,783
Encaissements liés à la cession de placements financiers		139 801 466,388	81 265 954,186
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-43 448 263,446	-40 466 899,674
Produit financiers reçus		28 258 632,441	25 932 106,435
Impôts sur les bénéfices payés		0,000	0,000
Autres mouvements		-466,158	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>22 089 695,054</b>	<b>10 132 337,104</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-326 998,200	187 605,506
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant de l'investissement</b>		<b>-326 998,200</b>	<b>187 605,506</b>
<b>Flux de trésorerie provenant du Financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0,000	0,000
Dividendes et autres distributions		-21 408 000,006	-9 321 000,000
Encaissements provenant d'emprunts		0,000	0,000
Remboursements d'emprunts		0,000	0,000
Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		0,000	0,000
<b>Total des Flux de trésorerie provenant du financement</b>		<b>-21 408 000,006</b>	<b>-9 321 000,000</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>354 696,848</b>	<b>998 942,610</b>
<b>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB début de période</b>		<b>10 452 928,000</b>	<b>9 453 985,390</b>
<b>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB fin de période</b>		<b>10 807 624,848</b>	<b>10 452 928,000</b>

## Notes aux états financiers

### NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable,

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers,

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relatives aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires,

## II. LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

### 1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

### 2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON-VIE

Les provisions techniques comprennent :

#### 2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs,

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours, Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période,

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements,

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable,

## **2.2 Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises,

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif, La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat,

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises,

## **2.3 Provisions pour sinistres à payer :**

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice,

Les provisions comportent deux types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels

### **Mode de calcul :**

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier,

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures, Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés, La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer,
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan, Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan,
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine, Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres, Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer,
- La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :
  - Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile,
  - Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile,
  - Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile,
  - Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile,

- Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier,
- Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :
- Évaluation dossier par dossier,
- Évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs,
- Évaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs,

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue,

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes,
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc.

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier,

#### **Méthodologie GAT :**

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres,

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue,

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

#### **En assurance Automobile :**

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- L'existence de tiers ;
- L'existence d'un cas de rejet ou non ;
- Les garanties du contrat ;
- La responsabilité de notre assuré ;
- La nature des pièces justificatives fournies ;
- Les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés,

#### **En Risques divers :**

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas,

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée,

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client, Un expert est envoyé pour constater l'infraction,

**Les sinistres grêles :** sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur),

**Mortalité du bétail :** ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit, L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%),

Individuel accident : ouverture à 100DT, Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré,

**En Risques d'entreprise :**

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise,

**2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :**

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité,

Les taux de chargements sont issus des états analytiques de répartition des charges (par nature / par destination),

**2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER) :**

**Définition (Réf : NCT 29) :**

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie,

**Mode de calcul :**

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale,

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise,

**Méthodologie GAT :**

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie,

**Description de l'applicatif utilisé :**

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported), Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge, Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii,

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer,

## **2.6 Provisions pour PB et ristournes non-vie :**

### **Définition :**

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités,

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs,

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats,

### **Mode de calcul :**

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie,

### **Méthodologie de calcul GAT :**

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations bénéficiaires, Idem pour les ristournes,

## **3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE**

### **3.1 Provisions pour sinistres à payer vie**

#### **Définition :**

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs),

#### **Mode de calcul :**

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats, Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres, En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie,

#### **Méthodologie GAT :**

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie,

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés,

### **3.2 Provision pour frais de gestion**

#### **Définition :**

Il s'agit d'une provision constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Cette provision vise à couvrir les charges de gestion engendrées par les contrats en portefeuille dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

**Mode de calcul :**

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les chargements sur primes correspondent à la valeur actuelle probable de la part des primes perçues postérieurement à la date de clôture de l'exercice, qui est affectée à la gestion des contrats. A ce titre, seuls les contrats à primes périodiques sont concernés.

Les produits financiers correspondent à la valeur actuelle des produits financiers qui seront utilisables dans le futur par l'assureur pour couvrir les frais nécessaires pour la bonne fin des contrats.

Les produits financiers qui doivent être versés aux assurés ou aux bénéficiaires en vertu d'obligations réglementaires et/ou de clauses contractuelles doivent être exclus du calcul.

**Méthodologie GAT :**

Cette provision est incluse dans la formule de calcul des PM pour les contrats collectifs et est prévue au niveau de la note technique pour les contrats individuels.

**4. Autres provisions :****4.1 Prévision des recours à encaisser****Définition :**

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre,

**Mode de calcul :**

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision,

**Méthodologie GAT :**

Le GAT utilise, pour toutes les branches, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser

**4.2 Provisions mathématiques des rentes****Définition :**

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice,

**Mode de calcul :**

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

**Méthodologie GAT :**

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit,

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédientiers, L'âge du crédientier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance,

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle,

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel,

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

#### **4.3 Provision pour risques en cours**

##### **Définition :**

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats,

##### **Mode de calcul :**

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises,

##### **Méthodologie GAT :**

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA,

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutives de la catégorie),

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.

#### **4.4 Provision pour égalisation :**

##### **Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux,

##### **Mode de calcul :**

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès,

##### **Méthodologie GAT :**

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès,

#### **4.5 Provision pour équilibrage :**

##### **Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux,

**Mode de calcul :**

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% du montant annuel des primes ou cotisations d'assurance nette de l'exercice.

**Méthodologie GAT :**

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent,

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 200% du montant annuel des primes nettes de l'exercice.

**4.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs :**

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

- Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;
- Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;
- Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat,

**4.7 Provisions pour dépréciation des créances :**

A la date de la clôture, GAT applique la décision du collège du CGA n°24 du 29 mars 2017 fixant la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances :

- a- Créances sur les assurés :
  - 1- Les primes d'assurance objet de litiges doivent être totalement provisionnées ;
  - 2- En ce qui concerne les créances sur les assurés :
    - les créances remontant à l'année d'émission (N) sont à provisionner à hauteur de 0% ;
    - les créances remontant à l'année d'émission (N-1) sont à provisionner à hauteur de 20% ;
    - les créances remontant à l'année d'émission (N-2) et antérieures sont à provisionner en totalité (100%).
- b- Créances sur les intermédiaires :

Les primes d'assurance émises et non recouvrées par les intermédiaires sont provisionnées à 100%.

## LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

À l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charge par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais généraux	Masse salariale, nombre de dossiers en archive
Contentieux Primes	Valeur des primes en contentieux

### III. Les notes aux états financiers :

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2022 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2022 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

#### LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan clos au 31 Décembre 2022 totalise dinars contre 528 975 436 dinars au 31 Décembre 2021 accusant ainsi une augmentation de 6%.

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2022 à 234 477 369 dinars contre 216 694 922 dinars jusqu'au 31 Décembre 2021, accusant ainsi une augmentation de 8 %.

La situation au 31 Décembre 2022 dégage un bénéfice net d'impôt de 24 303 042 dinars contre un bénéfice de 23 635 935 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 décembre 2022 un montant net de 376 944 055 dinars contre 356 414 869 dinars au 31 Décembre 2021, soit une augmentation de 20 529 186 dinars.

Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 24 731 259 dinars en passant de 291 678 198 dinars au 31 Décembre 2021 à 316 409 457 au 31 Décembre 2022.

## 1- LES NOTES COMPLEMENTAIRES

### F.1 - NOTES SUR LE BILAN

#### F.1.1 - L'ACTIF

##### Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 10 081 712.381 dinars contre 9 736 490.860 dinars au 31 Décembre 2021.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
<b>Actifs incorporels</b>	<b>8 452 113,026</b>	<b>-7 532 853,504</b>	<b>919 259,522</b>	<b>8 026 381,186</b>	<b>-7 218 858,436</b>	<b>807 522,750</b>
Investissements de recherche & développem	1 279 162,544	-1 279 162,543	0,001	1 279 162,544	-1 279 162,543	0,001
Ressources Externes Intégration	2 673 815,810	0,000	2 673 815,810	2 336 717,520	0,000	2 336 717,520
Fonds commercial	35 000,000	-35 000,000	0,000	35 000,000	-35 000,000	0,000
Logiciels	4 464 134,672	-6 218 690,961	-1 754 556,289	4 375 501,122	-5 904 695,893	-1 529 194,771
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>26 157 104,596</b>	<b>-16 994 651,737</b>	<b>9 162 452,859</b>	<b>24 286 445,449</b>	<b>-15 357 477,339</b>	<b>8 928 968,110</b>
Installations techniques et machines	22 119 577,531	-14 343 555,797	7 776 021,734	20 533 507,039	-12 933 168,353	7 600 338,686
Autres installations, outillages et mobiliers	4 015 857,438	-2 651 095,940	1 364 761,498	3 733 968,783	-2 424 308,986	1 309 659,797
Acomptes versés et immobilisations corpore	21 669,627	0,000	21 669,627	18 969,627	0,000	18 969,627
<b>Total</b>	<b>34 609 217,622</b>	<b>-24 527 505,241</b>	<b>10 081 712,381</b>	<b>32 312 826,635</b>	<b>-22 576 335,775</b>	<b>9 736 490,860</b>

##### Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 376 944 055.423 dinars contre 356 414 869.294 au 31 Décembre 2021, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	37 311 132,223	-17 924 912,612	19 386 219,611	37 495 560,019	-17 060 317,452	20 435 242,567
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	17 841 742,963	0,000	17 841 742,963	17 379 616,528	0,000	17 379 616,528
Bon de trésors et obligations	112 440 012,786	0,000	112 440 012,786	112 933 012,786	0,000	112 933 012,786
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	81 812 384,377	-6 174 044,408	75 638 339,969	86 851 337,967	-4 709 990,821	82 141 347,146
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	31 083 384,315	-46 360,614	31 037 023,701	17 580 401,296	-88 135,000	17 492 266,296
Autres dépôts	114 250 000,000	0,000	114 250 000,000	103 250 000,000	0,000	103 250 000,000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	6 350 716,393	0,000	6 350 716,393	2 783 383,971	0,000	2 783 383,971
<b>Total</b>	<b>401 089 373,057</b>	<b>-24 145 317,634</b>	<b>376 944 055,423</b>	<b>378 273 312,567</b>	<b>-21 858 443,273</b>	<b>356 414 869,294</b>

##### Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2022 pour un montant de 53 716 962.808 dinars contre 46 200 556.752 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques	0,000	0,000
Part des réassureurs dans les PPNA	10 692 827,490	9 952 363,143
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	43 024 135,318	36 248 193,609
Part des réassureurs dans les provisions pour PB et ristournes	0,000	0,000
Part des réassureurs dans les réserves de stabilité	0,000	0,000
Part des réassureurs dans les provisions pour REC	0,000	0,000
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP VIE	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>53 716 962,808</b>	<b>46 200 556,752</b>

## Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 62 520 546.955 dinars contre 60 022 013.363 dinars au 31 Décembre 2021.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	7 646 215,803	-2 668 436,531	4 977 779,272	7 739 280,541	-3 328 437,944	4 410 842,597
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	50 852 991,982	-31 746 404,877	19 106 587,105	49 297 461,145	-30 398 316,432	18 899 144,713
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	19 338 294,416	-4 429 503,078	14 908 791,338	15 129 625,354	-3 282 999,054	11 846 626,300
Créances nées d'opérations de réassurance	20 323 799,063	0,000	20 323 799,063	21 899 246,119	0,000	21 899 246,119
Personnel	708 687,400	-148 625,340	560 062,060	600 117,086	-148 625,340	451 491,746
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 006 429,928	0,000	1 006 429,928	1 224 929,636	0,000	1 224 929,636
Débiteurs divers	2 432 284,155	-795 185,966	1 637 098,189	2 084 918,218	-795 185,966	1 289 732,252
<b>Total</b>	<b>102 308 702,747</b>	<b>-39 788 155,792</b>	<b>62 520 546,955</b>	<b>97 975 578,099</b>	<b>-37 953 564,736</b>	<b>60 022 013,363</b>

### A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 4 977 779.272 dinars contre 4 410 842.597 dinars au 31 Décembre 2021. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
PANE Brute	7 646 215,803	7 739 280,541
Primes à annuler	-2 668 436,531	-3 328 437,944
Dép. des primes	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>4 977 779,272</b>	<b>4 410 842,597</b>

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2022	31/12/2021
Automobile	232 902,893	151 447,076
Incendie	1 302 302,721	933 080,580
Transport	1 714 607,790	1 510 532,757
Risques Divers	106 060,473	118 357,246
Groupe	3 928 199,970	4 635 459,178
Risques spéciaux	62 420,235	61 442,367
Responsabilité Civile	299 721,721	328 961,337
<b>Total</b>	<b>7 646 215,803</b>	<b>7 739 280,541</b>

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2022	31/12/2021
Automobile	1 225 327,849	1 309 890,727
Incendie	204 503,850	254 932,748
Transport	351 815,920	656 224,088
Risques Divers	149 640,946	210 106,407
Assurance Maladie	470 954,923	592 982,262
Santé internationale	19 436,793	0,000
Assurance voyage	30 403,724	30 624,018
Risques spéciaux	92 380,263	60 585,300
Responsabilité Civile	123 972,263	213 092,394
<b>Total</b>	<b>2 668 436,531</b>	<b>3 328 437,944</b>

#### A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 19 106 587.105 dinars contre 18 899 144.713 dinars au 31 Décembre 2021. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants Co-assureurs et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Compte Agents Généraux	97 919 120,249	-21 251 187,440	76 667 932,809	92 276 310,272	-20 829 109,692	71 447 200,580
Compte Courtiers Auxiliaire	37 940 848,704	-9 745 602,305	28 195 246,399	34 985 153,482	-8 869 591,608	26 115 561,874
Recouvrement direct	31 590 384,292	0,000	31 590 384,292	31 353 403,592	0,000	31 353 403,592
Dettes en C/C envers les agents et	0,000	-749 615,132	-749 615,132	0,000	-699 615,132	-699 615,132
Compte courant des co-assureurs-Actifs	946 922,741	0,000	946 922,741	856 087,829	0,000	856 087,829
Parts des réassureurs dans les PANE et les	0,000	0,000	0,000	99 990,000	0,000	99 990,000
Dép. des créances des agents	-70 885 101,302	0,000	-70 885 101,302	-65 800 280,331	0,000	-65 800 280,331
Dép. des primes à recevoir	-46 659 182,702	0,000	-46 659 182,702	-44 473 203,699	0,000	-44 473 203,699
<b>Total</b>	<b>50 852 991,982</b>	<b>-31 746 404,877</b>	<b>19 106 587,105</b>	<b>49 297 461,145</b>	<b>-30 398 316,432</b>	<b>18 899 144,713</b>

Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2022 une valeur de 31 746 404.877 dinars contre 30 398 316.432 dinars en 2021.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Provisions sur les primes à recevoir	20 224 079,620	19 566 779,407
Provisions sur les primes en contentieux	9 745 602,305	8 869 591,608
Provisions sur les créances des intermédiaires	1 027 107,820	1 262 330,285
Provisions sur les C/C Co-assureurs	749 615,132	699 615,132
<b>Total</b>	<b>31 746 404,877</b>	<b>30 398 316,432</b>

#### A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de dinars contre 11 846 626.300 dinars au 31 Décembre 2021. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Créances indemnisées subrogées à	19 338 294,416	-4 429 503,078	14 908 791,338	15 129 625,354	-3 282 999,054	11 846 626,300
<b>Total</b>	<b>19 338 294,416</b>	<b>-4 429 503,078</b>	<b>14 908 791,338</b>	<b>15 129 625,354</b>	<b>-3 282 999,054</b>	<b>11 846 626,300</b>

#### A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 20 323 799.063 dinars contre 21 899 246.119 au 31 Décembre 2021.

Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C Réassureurs	19 713 051,586	0,000	19 713 051,586	21 317 536,650	0,000	21 317 536,650
C/C Cessionnaires STAR	443 994,292	0,000	443 994,292	443 994,292	0,000	443 994,292
Comptes des cédantes et rétrocedants	166 753,185	0,000	166 753,185	137 715,177	0,000	137 715,177
<b>Total</b>	<b>20 323 799,063</b>	<b>0,000</b>	<b>20 323 799,063</b>	<b>21 899 246,119</b>	<b>0,000</b>	<b>21 899 246,119</b>

#### A 4.5 – AUTRES CREANCES

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 3 203 590.177 dinars contre 2 966 153.634 dinars au 31 Décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	708 687,400	-148 625,340	560 062,060	600 117,086	-148 625,340	451 491,746
Etat, organismes de sécurité sociale,	1 006 429,928	0,000	1 006 429,928	1 224 929,636	0,000	1 224 929,636
Débiteurs divers	2 432 284,155	-795 185,966	1 637 098,189	2 084 918,218	-795 185,966	1 289 732,252
<b>Total</b>	<b>4 147 401,483</b>	<b>-943 811,306</b>	<b>3 203 590,177</b>	<b>3 909 964,940</b>	<b>-943 811,306</b>	<b>2 966 153,634</b>

#### Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 25 712 157.964 dinars contre 25 474 367.822 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10 807 624,848	-2 264 539,021	8 543 085,827	10 452 928,000	-2 012 212,674	8 440 715,326
Frais d'acquisition reportés	12 301 742,570	0,000	12 301 742,570	10 588 844,512	0,000	10 588 844,512
Autres charges à répartir	25 237,065	0,000	25 237,065	50 474,133	0,000	50 474,133
Compte de Régularisations Actifs	4 842 092,502	0,000	4 842 092,502	6 394 333,851	0,000	6 394 333,851
<b>Total</b>	<b>27 976 696,985</b>	<b>-2 264 539,021</b>	<b>25 712 157,964</b>	<b>27 486 580,496</b>	<b>-2 012 212,674</b>	<b>25 474 367,822</b>

#### A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 8 543 085.827 dinars contre 8 440 715.326 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	5 044,839	0,000	5 044,839	1 581,442	0,000	1 581,442
Banques et chèques postaux	10 802 580,009	-2 264 539,021	8 538 040,988	10 451 346,558	-2 012 212,674	8 439 133,884
Banques, CCP et TGT	9 275 543,501	-2 264 539,021	7 011 004,480	9 028 791,619	-2 012 212,674	7 016 578,945
Assuré-Effet à recevoir	0,000	0,000	0,000	278 122,732	0,000	278 122,732
Compte courant chez les compagnies	26 578,390	0,000	26 578,390	26 627,790	0,000	26 627,790
Saisie arrêt	1 352 528,588	0,000	1 352 528,588	1 297 178,250	0,000	1 297 178,250
Valeur à l'encaissement	27 164,284	0,000	27 164,284	-250 458,448	0,000	-250 458,448
Valeurs impayés	150 766,127	0,000	150 766,127	133 170,479	0,000	133 170,479
Virement & Compte transitoire	-30 000,881	0,000	-30 000,881	-62 085,864	0,000	-62 085,864
<b>Total</b>	<b>10 807 624,848</b>	<b>-2 264 539,021</b>	<b>8 543 085,827</b>	<b>10 452 928,000</b>	<b>-2 012 212,674</b>	<b>8 440 715,326</b>

#### A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 4 842 092.502 dinars contre 6 394 333.851 dinars au 31 Décembre 2021.

Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	Au 31/12/2021
Provision pour congés payés	1 441 413,147	1 568 744,484
Provision pour risque fiscal et social	5 367 622,390	4 356 495,491
Autres provision pour risques et charges	11 500 000,000	12 900 000,000
<b>Total</b>	<b>18 309 035,537</b>	<b>18 825 239,975</b>

## F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

### Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45 000 000.000 Dinars constitués de 4 500 000 actions de nominal 10 Dinars chacune entièrement libérée.

Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2022 un montant de 119 294 433.334 dinars contre 116 264 884.799 dinars au 31 décembre 2021 enregistrant une variation de 3 029 548.535 dinars

Désignation	Total au 31/12/2021	Mouvement de la période	Affectatio du résultat 2021	Distribution dividendes	Total au 31/12/2022
Capital social	45 000 000,000				45 000 000,000
Réserve légale	4 500 000,000				4 500 000,000
Réserves Facultatives	1 371 533,193				1 371 533,193
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	344,969				344,969
Réserves pour Réévaluation Libre	5 088 954,972				5 088 954,972
Réserves de Garantie	37 684,569				37 684,569
Réserve pour fond social	1 169 781,922	-33 493,766	200 000,000		1 336 288,156
Résultats reportés Solde créditeurs	2 097 650,552		558 934,622		2 656 585,174
Réserves spéciales pour réinvestissement	33 363 000,000		1 637 000,000		35 000 000,000
Dividendes			21 240 000,000	-21 240 000,000	0,000
<b>Capitaux propres avant résultat</b>	<b>92 628 950,177</b>	<b>-33 493,766</b>	<b>23 635 934,622</b>	<b>-21 240 000,000</b>	<b>94 991 391,033</b>
Résultat de l'exercice	23 635 934,622	24 303 042,301	-23 635 934,622	0,000	24 303 042,301
<b>Total capitaux propres</b>	<b>116 264 884,799</b>	<b>24 269 548,535</b>	<b>0,000</b>	<b>-21 240 000,000</b>	<b>119 294 433,334</b>

## F.1.3 - LES PASSIFS

### Note P1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2022 totalisent 18 309 035.537 dinars contre 18 825 239.975 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	Au 31/12/2021
Provision pour congés payés	1 441 413,147	1 327 360,677
Provision pour risque fiscal et social	5 367 622,390	875 365,899
Autres provision pour risques et charges	11 500 000,000	12 900 000,000
<b>Total</b>	<b>18 309 035,537</b>	<b>15 102 726,576</b>

La compagnie a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 7 133 213 DT, un crédit d'impôt 15 883 DT et un report de TVA de 1 217 384 DT.

La compagnie a répondu à ladite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre pour un montant de 5 000 000 DT. La position définitive de l'administration fiscale n'étant pas encore parvenue, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, ne peut être raisonnablement mesuré.

### Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques brutes constituées au 31 Décembre 2022 totalisent 316 409 456.741 dinars contre 291 678 197.761 dinars au 31 Décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour primes non acquises Non Vie	58 620 765,882	53 206 470,008
Provisions pour sinistres Non Vie	247 865 171,125	229 724 938,259
Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie	6 614 039,127	5 449 531,780
Provisions pour égalisation et équilibrage	814 146,810	827 839,333
Autres provisions techniques Non Vie	2 495 333,797	2 469 418,381
<b>Total</b>	<b>316 409 456,741</b>	<b>291 678 197,761</b>

### P 2-1 Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de dinars contre 53 206 470.008 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille par branche comme suit :

Branches	31/12/2022	31/12/2021
Automobile	44 412 439,876	39 799 358,248
Incendie	3 725 341,226	3 309 847,481
Risques spéciaux	3 716 615,305	3 816 787,085
Acceptations	1 474 422,894	1 515 469,522
Groupe	1 422 252,333	1 188 306,934
Transport	1 377 437,240	1 409 239,658
Risques Divers	1 357 742,932	1 212 149,724
Responsabilité Civile	830 278,329	719 695,338
Assurance voyage	304 235,747	235 616,018
<b>Total</b>	<b>58 620 765,882</b>	<b>53 206 470,008</b>

### P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non-vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de dinars contre 229 724 938.259 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour SAP	186 588 663,597	172 953 738,743
Provisions pour sinistres tardifs	54 458 151,632	50 453 528,027
Prévisions de recours à encaisser	-10 937 560,198	-10 443 645,658
Provisions pour chargement de gestion	17 755 916,094	16 761 317,147
<b>Total</b>	<b>247 865 171,125</b>	<b>229 724 938,259</b>

### P 2-3 Autres provisions techniques non-vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 2 495 333.797 dinars contre 2 469 418.381 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Provisions mathématiques de rentes	2 495 333,797	2 469 418,381
<b>Total</b>	<b>2 495 333,797</b>	<b>2 469 418,381</b>

### Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 46 861 173.412 dinars contre 43 523 042.448 dinars au 31 Décembre 2021.

### Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 18 882 521.672 dinars contre 19 021 678.581 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 321 260,529	5 870 522,883
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 151,669	55 151,669
Dépôts et cautionnements reçus	4 950,000	5 450,000
Autres Dettes	1 186 292,392	860 446,819
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 932 598,833	9 024 500,864
Créditeurs divers	3 382 268,249	3 205 606,346
Concours Bancaires	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>18 882 521,672</b>	<b>19 021 678,581</b>

#### P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 6 321 260.529 dinars contre 5 870 522.883 dinars au 31 Décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les Co-assureurs	303 462,362	80 042,296
C/C Des compagnies-Passif	134 691,429	134 691,429
Compte courant chez les compagnies	5 883 106,738	5 655 789,158
<b>Total</b>	<b>6 321 260,529</b>	<b>5 870 522,883</b>

#### P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 55 151.669 dinars même montant qu'au 31 décembre 2021.

#### P 4-3 Autres Dettes

##### P 4-3-1 État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 7 932 598.833 dinars contre 9 024 500.864 au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
État, impôts et taxes retenues à la source	5 998 343,367	7 304 693,024
Organismes de sécurité sociale	1 934 255,466	1 719 807,840
<b>Total</b>	<b>7 932 598,833</b>	<b>9 024 500,864</b>

##### P 4-3-2 Crédeurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 3 382 268.249 dinars contre 3 205 606.346 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs, prestations de services	2 104 827,265	1 416 359,437
Actionnaires, Dividendes à payer	192 545,600	192 545,600
Créditeurs divers, autres dettes	1 084 895,384	1 596 701,309
<b>Total</b>	<b>3 382 268,249</b>	<b>3 205 606,346</b>

#### Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un total de 9 218 814.835 dinars contre 8 535 254.527 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer	4 088 834,834	3 463 830,594
Produits constatés d'avance	1 890,336	1 840,336
Régul commissions sur PANE	536 399,859	450 698,556
Report des commission reçues des réassureurs	422 045,496	0,000
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	4 046 073,760	4 557 145,489
Produits perçus d'avance	123 570,550	61 739,552
<b>Total</b>	<b>9 218 814,835</b>	<b>8 535 254,527</b>

GAT ASSURANCES a inscrit en 2022 au passif, la part des commissions reçues des réassureurs s'élevant à 422 045 dinars qui doit être reportée aux exercices ultérieurs et calculée sur les affaires cédées en réassurance Facultative.

## F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### F.2.1 - Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

### F.2.2 - Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

### F.2.3 - Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

### F.2.4 - Ventilation des charges de personnel

Les charges du personnel de GAT ASSURANCES s'élèvent au 31/12/2022 à 19 957 151.975 dinars contre 18 444 309.008 dinars un an auparavant en augmentation de 9,7% et sont ventilés comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	16 106 176,293	14 566 213,567
Charges sociales	3 329 091,686	3 115 446,194
Autres charges	521 883,996	762 649,247
<b>Total</b>	<b>19 957 151,975</b>	<b>18 444 309,008</b>

Éléments	Exercice clos le 31/12/2022	Structure	Exercice clos le 31/12/2021	Structure	Évolution
<b>Effectif (hors commerciaux)</b>	<b>219</b>	<b>100,00%</b>	<b>227</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3,52%</b>
<b>Répartition par collège</b>					
Cadre	154	70,32%	158	69,60%	-2,53%
Agent de maîtrise	56	25,57%	60	26,43%	-6,67%
Agent d'exécution	9	4,11%	9	3,96%	0,00%
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>70,32%</b>		<b>69,60%</b>		<b>0,72%</b>
<b>Parité</b>					
Hommes	121	55,25%	125	55,07%	-3,20%
Femmes	98	44,75%	102	44,93%	-3,92%
<b>Age moyen</b>	<b>39</b>		<b>39</b>		<b>0,00%</b>
<b>Ancienneté moyenne</b>	<b>11</b>		<b>11</b>		<b>0,00%</b>
<b>Répartition par type de contrat</b>					
CDD+SIVP	9	4,11%	16	7,05%	-43,75%
CDI	210	95,89%	211	92,95%	-0,47%
Départs	11	5,02%	28	12,33%	-60,71%
Recrutements	4	1,83%	9	3,96%	-55,56%
<b>Turnover</b>	<b>3,30%</b>		<b>8,15%</b>		<b>-4,85%</b>

### F.2.5 - Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 18 904 627.068 dinars au 31/12/2022 contre 15 365 710.007 au 31/12/2021.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Commissions servies aux Intermédiaires	18 904 627,068	15 365 710,007
<b>Total</b>	<b>18 904 627,068</b>	<b>15 365 710,007</b>

### F.2.6 - Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

## F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élevaient au 31 Décembre 2022 à 554 719.926 dinars, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 785 460.552 dinars jusqu'au 31 Décembre 2022 contre 732 802.119 dinars jusqu'au 31 Décembre 2021.

#### **F.4 - NOTES AUX TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

##### **F.4.1 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION**

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2022 à 22 089 695.054 dinars contre 10 132 337.104 dinars jusqu'au 31 Décembre 2021.

##### **F.4.2 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent -326 998.200 dinars au 31 Décembre 2022 contre 187 605.506 dinars au 31 Décembre 2021.

##### **F.4.3 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2022 à -21 408 000.000dinars contre 9 321 000.000 dinars jusqu'au 31 Décembre 2021.

**Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2022**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	7 991 381,186	425 731,840	0,000	8 417 113,026	7 183 858,436	0,000	313 995,068	0,000	0,000	0,000	7 497 853,504	0,000	919 259,522
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
1.3 Fonds de commerce	35 000,000	0,000	0,000	35 000,000	35 000,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	35 000,000	0,000	0,000
1.4 Acomptes versés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	<b>8 026 381,186</b>	<b>425 731,840</b>	<b>0,000</b>	<b>8 452 113,026</b>	<b>7 218 858,436</b>	<b>0,000</b>	<b>313 995,068</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>7 532 853,504</b>	<b>0,000</b>	<b>919 259,522</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	20 533 507,039	1 626 570,492	40 500,000	22 119 577,531	12 933 168,353	0,000	1 450 887,444	0,000	40 500,000	0,000	14 343 555,797	0,000	7 776 021,734
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 733 968,783	281 888,655	0,000	4 015 857,438	2 424 308,986	0,000	226 786,954	0,000	0,000	0,000	2 651 095,940	0,000	1 364 761,498
2.3 Acomptes versés	18 969,627	2 700,000	0,000	21 669,627	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	21 669,627
	<b>24 286 445,449</b>	<b>1 911 159,147</b>	<b>40 500,000</b>	<b>26 157 104,596</b>	<b>15 357 477,339</b>	<b>0,000</b>	<b>1 677 674,398</b>	<b>0,000</b>	<b>40 500,000</b>	<b>0,000</b>	<b>16 994 651,737</b>	<b>0,000</b>	<b>9 162 452,859</b>
					<b>0,000</b>								
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	37 495 560,019	277 698,639	0,000	37 773 258,658	17 060 317,452	0,000	864 595,160	0,000	0,000	0,000	17 924 912,612	0,000	19 848 346,044
3.2 Placements dans les entreprises liées	0,000	0,000	0,000	49 669 677,868	17 060 317,452	0,000	864 595,160	0,000	0,000	0,000	17 924 912,612	0,000	49 669 677,868
3.2.1 Parts	49 669 677,868	0,000	0,000	49 669 677,868	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	49 669 677,868
3.2.2 Bons et obligations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.3.1 Parts	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.3.2 Bons et obligations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.4 Autres placements financiers	291 108 074,680	176 422 779,304	153 884 417,453	313 646 436,531	0,000	4 798 125,821	0,000	1 422 279,201	0,000	0,000	0,000	6 220 405,022	307 426 031,509
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	72 141 677,923	25 327 791,051	16 863 761,622	80 605 707,352	0,000	4 798 125,821	0,000	1 422 279,201	0,000	0,000	0,000	6 220 405,022	74 385 302,330
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	112 933 012,786	20 200 000,000	20 693 000,000	112 440 012,786	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	112 440 012,786
3.4.3 Prêts hypothécaire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.4.4 Autres prêts	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	103 250 000,000	120 250 000,000	109 250 000,000	114 250 000,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	114 250 000,000
3.4.6 Autres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.5 Créances pour espèces déposées	2 783 383,971	10 644 988,253	7 077 655,831	6 350 716,393	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	6 350 716,393
3.6 Placements des contrats en UC	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	<b>328 603 634,699</b>	<b>176 700 477,943</b>	<b>153 884 417,453</b>	<b>401 089 373,057</b>	<b>34 120 634,904</b>	<b>4 798 125,821</b>	<b>1 729 190,320</b>	<b>1 422 279,201</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>34 919 564,349</b>	<b>6 220 405,022</b>	<b>376 944 055,423</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>360 916 461,334</b>	<b>179 037 368,930</b>	<b>153 924 917,453</b>	<b>435 698 590,679</b>	<b>56 696 970,679</b>	<b>4 798 125,821</b>	<b>3 720 859,786</b>	<b>1 422 279,201</b>	<b>40 500,000</b>	<b>0,000</b>	<b>42 452 417,853</b>	<b>6 220 405,022</b>	<b>387 025 767,804</b>

## Annexe n°9

### Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2022

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	37 773 258,658	19 848 346,046		17 924 912,612
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	17 379 616,632	17 379 126,632	0,000	490,000
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	81 812 411,596	75 638 857,180	0,000	6 173 554,416
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe			0,000	0,000
Autres parts d'OPCVM	31 083 478,084	31 037 117,472	0,000	46 360,612
Obligations et autres titres à revenu fixe	226 690 000,000	226 690 000,000	0,000	0,000
Prêts hypothécaires				0,000
Autres prêts et effets assimilés			0,000	0,000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	6 350 716,393	6 350 716,393	0,000	0,000
Autres dépôts			0,000	0,000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes			0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>401 089 481,363</b>	<b>376 944 163,723</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

## Annexe n°10

### Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 31/12/2022

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2018	2019	2020
<b>Inventaire 2020</b>			
Règlements cumulés	90 497 136,530	89 236 433,956	41 477 516,882
Provisions pour sinistres	36 163 819,599	45 613 426,943	80 773 483,512
<b>Total des charges de sinistres</b>	<b>126 660 956,129</b>	<b>134 849 860,899</b>	<b>122 251 000,394</b>
Primes émises et acceptées-VB			
Variation de la provision pour primes non acquises-VB			
Primes Acquises	169 700 463,977	164 557 529,924	181 578 538,836
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>74,64%</b>	<b>81,95%</b>	<b>67,33%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2018	2019	2020	2021
<b>Inventaire 2021</b>				
Règlements cumulés	94 672 577,231	104 046 466,571	69 129 973,529	61 250 278,705
Provisions pour sinistres	24 917 158,994	23 128 992,856	39 283 685,650	86 077 098,923
<b>Total des charges de sinistres</b>	<b>119 589 736,225</b>	<b>127 175 459,427</b>	<b>108 413 659,179</b>	<b>147 327 377,628</b>
Primes émises et acceptées-VB				
Variation de la provision pour primes non acquises-VB				
Primes Acquises	169 700 463,977	164 557 529,924	181 578 538,836	208 699 704,358
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>70,47%</b>	<b>77,28%</b>	<b>59,71%</b>	<b>70,59%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Inventaire 2022</b>					
Règlements cumulés	97 340 303,755	108 828 892,942	79 173 548,084	101 053 948,157	66 155 555,034
Provisions pour sinistres	20 046 879,117	14 152 602,547	26 384 557,834	47 677 206,887	114 884 982,501
<b>Total des charges de sinistres</b>	<b>117 387 182,872</b>	<b>122 981 495,489</b>	<b>105 558 105,917</b>	<b>148 731 155,044</b>	<b>181 040 537,535</b>
Primes émises et acceptées-VB					
Variation de la provision pour primes non acquises-VB					
Primes Acquises	169 700 463,977	164 557 529,924	181 578 538,836	208 699 704,358	229 630 009,982
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>69,17%</b>	<b>74,73%</b>	<b>58,13%</b>	<b>71,27%</b>	<b>78,84%</b>

## Annexe n°11

### Ventilation des charges et des produits de placements

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Revenus et Frais Financiers concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
<b>1. Placements immobiliers</b>			
1.1 Immeubles		321 831,453	321 831,453
1.2 Parts et actions de société immobilière			0,000
			0,000
			0,000
<b>2. Participations</b>			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	5 582 427,241		5 582 427,241
2.2 Emprunts obligataires	3 743 991,944		3 743 991,944
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	8 092 630,673		8 092 630,673
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	135 444,039		135 444,039
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	4 698,442		4 698,442
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	2 113 427,718		2 113 427,718
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	8 892 854,394		8 892 854,394
2.8 Contrats en unités de comptes			0,000
2.9. Autres	342 105,877		342 105,877
			0,000
<b>3. Autres placements</b>			0,000
			0,000
<b>4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)</b>			0,000
			0,000
			0,000
<b>Total Produits de placements</b>	-	<b>29 229 411,781</b>	<b>29 229 411,781</b>
Pertes provenant de la réalisation de placements		362 643,234	362 643,234
Pertes de change		126 032,882	126 032,882
Interets des depots recus des réassureurs		523 768,621	
Dot./Amt des primes de remboursement des emprunts			0,000
Dot./dép des placements		148 623,091	148 623,091
Autres frais		2 322 757,005	2 322 757,005
			0,000
			0,000
			0,000
<b>Total Charges de placements</b>		<b>3 483 824,833</b>	<b>2 960 056,212</b>

## Annexe n°12

## Résultat technique par catégorie d'assurance Vie jusqu'au 31/12/2022

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Contrats Mixte	Contrats en unité de compte	Contrats épargne	Contrats décès	Contrat TDI	Montant
Primes acquises	157 137,639	0,000	0,000	3 355 517,935	0,000	3 512 655,574
Charges de prestations	-170 915,161	0,000	0,000	-1 135 425,820	0,000	-1 306 340,981
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	13 692,523	0,000	0,000	0,000	0,000	13 692,523
<b>Solde de souscription</b>	<b>-84,999</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>2 220 092,115</b>	<b>0,000</b>	<b>2 220 007,116</b>
Frais d'acquisition	0,000	0,000	0,000	-384 456,018	0,000	-384 456,018
Autres charges de gestion nettes	7 435,857	0,000	0,000	-111 861,391	0,000	-104 425,534
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>7 435,857</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-496 317,409</b>	<b>0,000</b>	<b>-488 881,552</b>
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	22 388,727	0,000	0,000	112 129,054	0,000	134 517,781
Participation aux résultats		0,000	0,000	-584,946	0,000	-584,946
<b>Solde Financier</b>	<b>22 388,727</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>111 544,108</b>	<b>0,000</b>	<b>133 932,835</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	0,000	0,000	0,000	-159 565,159	0,000	-159 565,159
Part des réassureurs dans les prestations payées	0,000	0,000	0,000	25 825,454	0,000	25 825,454
Part des réassureurs dans les charges de provisions	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Commissions reçues des réassureurs	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Solde de réassurance</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-133 739,705</b>	<b>0,000</b>	<b>-133 739,705</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>29 739,585</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1 701 579,109</b>	<b>0,000</b>	<b>1 731 318,694</b>

## Annexe n°13

## Résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie jusqu'au 31/12/2022

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Automobile	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité civile	Risque agricole	Autres dommages aux biens	Assistance	Accidents corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	Accidents de travail	Protection juridique	Acceptation	Autres	Montant
<b>Primes acquises</b>	<b>96 586 850,747</b>	<b>14 936 552,943</b>	<b>16 010 962,536</b>	<b>1 298 510,425</b>	<b>3 971 628,898</b>	<b>353 367,505</b>	<b>15 421 810,206</b>	<b>9 826 588,081</b>	<b>5 643 845,865</b>	<b>52 538 976,539</b>	<b>1 739 221,758</b>	<b>0,000</b>	<b>5 460 070,051</b>	<b>2 328 968,854</b>	<b>0,000</b>	<b>226 117 354,408</b>
Primes émises	99 445 376,451	14 904 750,525	16 444 379,054	1 275 493,234	4 083 508,974	361 906,516	16 035 741,453	10 481 729,821	5 794 529,623	52 772 921,938	1 738 146,195	0,000	5 905 244,272	2 287 922,226	0,000	231 531 650,282
Variation des primes non acquises	-2 858 525,704	31 802,418	-433 416,518	23 017,191	-111 880,076	-8 539,011	-613 931,247	-655 141,740	-150 683,758	-233 945,399	1 075,563	0,000	-445 174,221	41 046,628	0,000	-5 414 295,874
<b>Charges de prestations</b>	<b>-77 677 671,229</b>	<b>-4 237 444,544</b>	<b>-6 186 390,827</b>	<b>-888 239,911</b>	<b>-3 005 237,058</b>	<b>-97 826,414</b>	<b>-1 116 922,129</b>	<b>-200 947,407</b>	<b>38 858,452</b>	<b>-52 423 387,961</b>	<b>-4 685 979,270</b>	<b>-256 099,564</b>	<b>-3 329 486,764</b>	<b>-4 779 805,330</b>	<b>0,000</b>	<b>-158 846 579,956</b>
Prestations et frais payés	-70 066 921,891	-3 057 300,707	-5 146 603,083	-556 019,163	-2 507 977,514	-142 371,477	-2 899 353,429	-200 947,407	401 304,642	-51 779 148,909	-80 087,127	-217 529,054	-2 396 260,075	-854 374,988	0,000	-140 306 199,466
Charges des provisions pour prestations diverses	-7 610 749,338	-1 180 143,837	-1 039 787,744	-332 220,748	-497 259,544	44 545,063	1 782 431,300	0,000	440 163,094	-644 239,052	-4 605 892,143	-38 570,510	-933 226,689	-3 925 430,342	0,000	-18 540 380,490
<b>Solde de souscription</b>	<b>18 909 179,518</b>	<b>10 699 108,399</b>	<b>9 824 571,709</b>	<b>410 270,514</b>	<b>966 391,840</b>	<b>255 541,091</b>	<b>14 304 888,077</b>	<b>9 625 640,674</b>	<b>5 682 704,317</b>	<b>115 588,578</b>	<b>-2 946 757,512</b>	<b>-256 099,564</b>	<b>2 130 583,287</b>	<b>-2 450 836,476</b>	<b>0,000</b>	<b>67 270 774,452</b>
Frais d'acquisition	-16 945 769,472	-2 555 088,165	-4 411 511,282	-350 724,037	-929 294,617	-129 066,271	-3 568 583,794	-1 870 255,644	-1 513 017,267	-5 327 666,481	-573 876,132	0,000	-918 285,882	-547 141,805	0,000	-39 640 280,849
Autres charges de gestion nettes	-3 584 884,045	-575 097,901	-898 861,608	-46 155,292	-214 760,832	-18 795,917	-656 244,764	-400 428,362	-296 455,199	-1 594 419,234	-96 156,393	0,000	-206 841,552	42 760,456	0,000	-8 546 340,643
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-20 530 653,517</b>	<b>-3 130 186,066</b>	<b>-5 310 372,890</b>	<b>-396 879,329</b>	<b>-1 144 055,449</b>	<b>-147 862,188</b>	<b>-4 224 828,558</b>	<b>-2 270 684,006</b>	<b>-1 809 472,466</b>	<b>-6 922 085,715</b>	<b>-670 032,525</b>	<b>0,000</b>	<b>-1 125 127,434</b>	<b>-504 381,349</b>	<b>0,000</b>	<b>-48 186 621,492</b>
Produits nets des placements	10 304 933,524	495 240,515	1 196 985,759	236 310,013	1 256 549,975	58 173,608	749 558,851	183 351,168	180 384,544	776 930,579	236 564,956	139 060,423	460 869,414	295 874,223	0,000	16 570 787,552
Participations aux résultats	-649 691,210	-988 903,496	-184 742,834	0,000	-3 945,260	0,000	4 587,680	0,000	-13 100,400	-1 491 732,125	-55 750,277	0,000	0,000	-143 820,558	0,000	-3 527 098,480
<b>Solde Financier</b>	<b>9 655 242,314</b>	<b>-493 662,981</b>	<b>1 012 242,925</b>	<b>236 310,013</b>	<b>1 252 604,715</b>	<b>58 173,608</b>	<b>754 146,531</b>	<b>183 351,168</b>	<b>167 284,144</b>	<b>-714 801,546</b>	<b>180 814,679</b>	<b>139 060,423</b>	<b>460 869,414</b>	<b>246 822,627</b>	<b>0,000</b>	<b>13 043 689,072</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 941 165,374	-8 833 191,648	-12 452 433,928	-1 455 540,042	-855 160,876	-333 664,350	-1 649 910,647	-6 494 796,533	-190 127,382	-1 765 655,695	-1 227 470,764	0,000	0,000	-705 008,703	0,000	-37 904 125,942
Part des réassureurs dans les prestations payées	190 889,067	1 869 277,737	3 752 909,774	356 378,864	160 246,466	88 214,480	1 739 800,472	10 515,174	0,000	1 341 095,771	46 155,939	0,000	0,000	88 506,234	0,000	9 643 989,978
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-640 487,896	-4 112,189	1 013 635,062	304 804,092	169 380,532	-38 158,141	-1 721 873,168	0,000	-12 700,583	-42 459,554	3 898 161,212	0,000	0,000	3 849 752,342	0,000	6 775 941,709
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0,000	65 091,680	460 358,895	1 346,276	0,000	11 006,621	22 351,353	80 739,568	7 191,307	0,000	38 784,852	0,000	0,000	5 184,414	0,000	692 054,966
Commissions reçues des réassureurs	277 507,018	1 476 250,405	3 338 082,032	57 003,162	101 786,540	90 938,935	442 812,831	3 173 204,056	23 644,091	136 219,225	322 927,108	0,000	0,000	133 368,455	0,000	9 573 743,858
<b>Solde de réassurance</b>	<b>-2 113 257,185</b>	<b>-5 426 684,015</b>	<b>-3 887 448,165</b>	<b>-736 007,648</b>	<b>-423 747,338</b>	<b>-181 662,455</b>	<b>-1 166 819,159</b>	<b>-3 230 337,735</b>	<b>-171 992,567</b>	<b>-330 800,253</b>	<b>3 078 558,347</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3 371 802,742</b>	<b>0,000</b>	<b>-11 218 395,431</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>5 920 511,130</b>	<b>1 648 575,337</b>	<b>1 638 993,579</b>	<b>-486 306,450</b>	<b>651 193,768</b>	<b>-15 809,944</b>	<b>9 667 386,891</b>	<b>4 307 970,101</b>	<b>3 868 523,428</b>	<b>-7 852 098,936</b>	<b>-357 417,011</b>	<b>-117 039,141</b>	<b>1 466 325,267</b>	<b>568 638,582</b>	<b>0,000</b>	<b>20 909 446,601</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>149 182,652</b>	<b>2 244 107,740</b>	<b>1 467 944,482</b>	<b>81 397,330</b>	<b>4 104 586,237</b>	<b>84 915,943</b>	<b>8 599 881,460</b>	<b>3 448 540,217</b>	<b>2 826 341,113</b>	<b>-320 507,640</b>	<b>110 967,755</b>	<b>105 065,348</b>	<b>1 603 811,302</b>	<b>337 346,056</b>	<b>0,000</b>	<b>24 843 579,995</b>

## Annexe n°15

### Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Raccordement	Montant
Primes Acquisées	PRV11	3 512 655,574
Charges de prestations	CHV11	-1 306 340,981
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12+CHV21	13 692,523
<b>Solde de souscription</b>		<b>2 220 007,116</b>
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-384 456,018
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	-104 425,534
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-488 881,552</b>
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	134 517,781
Participation aux résultats	CHV3	-584,946
<b>Solde Financier</b>		<b>133 932,835</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11 _ 2°Colonne	-159 565,159
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_ 2°Colonne	25 825,454
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_ 2°Colonne	0,000
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_ 2°Colonne	0,000
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_ 2°Colonne	0,000
<b>Solde de réassurance</b>		<b>-133 739,705</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>1 731 318,694</b>
<b>Résultat Technique N-1</b>		<b>146 830,411</b>

## Annexe n°16

## Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Raccordement	Montant
<b>Primes Acquises</b>		<b>226 117 354,408</b>
Primes émises	PRNV11	231 531 650,282
Variation des primes non acquises	PRNV12	-5 414 295,874
<b>Charges de prestations</b>		<b>-158 846 579,956</b>
Prestations et frais payés	CHNV11	-140 306 199,466
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12-CHNV2	-18 540 380,490
<b>Solde de souscription</b>		<b>67 270 774,452</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-39 640 280,849
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	-8 546 340,643
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-48 186 621,492</b>
Produits nets des placements	PRNT3	16 570 787,552
Participations aux résultats	CHNV3	-3 527 098,480
<b>Solde Financier</b>		<b>13 043 689,072</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2°Colonne	-37 904 125,942
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	9 643 989,978
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	6 775 941,709
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		0,000
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		692 054,966
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	9 573 743,858
<b>Solde de réassurance</b>		<b>-11 218 395,431</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>20 909 446,601</b>
<b>Résultat Technique N-1</b>		<b>24 843 579,995</b>

**GAT ASSURANCES**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022**

**Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,**

**I-Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2020, nous avons effectué l'audit des États Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **119 294 433,334** Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **24 303 042, 301** Dinars.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de

jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT ASSURANCES » avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 17 avril 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Hedi KAMMOUN**

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine Hajji**

## **GAT ASSURANCES**

### **RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022**

##### **Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

##### **I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Aucune nouvelle convention n'a été enregistrée courant l'exercice 2022

##### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

###### **➤ GAT ASSURANCES a facturé :**

- À GAT IMMOBILIER le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à sa place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2022 à 2 520 Dinars pour les frais téléphoniques et 2 209 dinars pour les frais de carburant.
- À GAT IMMOBILIER les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2022 pour 14 248 dinars.
- À GAT VIE les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2022 pour 52 428 dinars.
- À GAT INVESTISSEMENT le montant des frais téléphoniques et des frais d'assurance groupe supportés à sa place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2022 à 2 640 Dinars pour les frais téléphoniques et 4 789 dinars pour les frais d'assurance groupe.
- À GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 912 252 dinars et 122 751 dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2022.
- À GAT VIE et à GAT INVESTISSEMENT respectivement 93 992 dinars et 21 403 dinars représentant leurs quote-part dans les charges communes d'immeuble au titre de l'exercice 2022.
- À GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant pour l'exercice 2022 de 5 880 Dinars pour les frais téléphoniques et 8 297 dinars pour les frais de carburant.

###### **➤ GAT ASSURANCES a réglé :**

- Des dividendes à GAT VIE pour un montant brut de 308 192 dinars.
- Des jetons de présence à GAT VIE pour un montant brut de 21 333 dinars.

- Des dividendes à GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 794 182 dinars.
- Des jetons de présence à GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 21 333 dinars.

➤ **GAT ASSURANCES a reçu :**

- Des dividendes de GAT IMMOBILIER pour un montant brut de 48 061 dinars.
  - Des dividendes de GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 624 655 dinars.
  - Des jetons de présence de GAT IMMOBILIER pour un montant brut de 6 250 dinars.
  - Des jetons de présence de GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 12 285 dinars.
  - Des dividendes de GAT VIE pour un montant brut de 1 383 560 dinars.
  - Des jetons de présence de GAT VIE pour un montant brut de 23 000 dinars.
- GAT ASSURANCES a conclu avec GAT INVESTISSEMENT une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2022 s'élève en TTC à 1 428 000 dinars.
  - GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2022 est respectivement de 34 671 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 121 020 dinars pour le local des archives.
  - GAT ASSURANCES loue un local commercial à usage d'agence auprès de GAT PROMOTION IMMOBILIERE, le montant du loyer en TTC au titre de 2022 s'élève à 24 001 dinars.
  - GAT ASSURANCES a loué des locaux à GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2022 est respectivement de 113 629 Dinars et de 59 272 dinars.
  - GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES un montant de 53 665 dinars relatif à sa quote-part dans les charges du personnel travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (suivi des chantiers).
  - GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 200 545 dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES.
  - GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2022 s'élève à 454 796 dinars.
  - GAT ASSURANCES a souscrit au profit de son personnel un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) auprès de GAT VIE. Le montant de la prime relative à l'exercice 2022 s'élève à 621 813 dinars.
  - GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT Vie un Contrat fidélisation pour le compte de son personnel, le montant de la prime de 2022 s'élève à 547 424 dinars.
  - GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2022 s'élève à 7 929 dinars.
  - GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif Décès au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2022 s'élève à 112 952 dinars.
  - GAT ASSURANCES a souscrit un contrat prévoyance collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2022 s'élève à 61 311 dinars.
  - Le compte courant de GAT VIE chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 329 704 dinars au 31 décembre 2022.
  - Le compte courant de GAT Investissement chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 191 685 dinars au 31 décembre 2022.

**III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :**

**1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :**

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat conclu le 08/04/2016 et de l'avenant du 05/01/2022, en vertu duquel Mr Mohamed DKHILI perçoit des honoraires mensuels de 36 440 DT HT, bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais de carburant et d'une prise en charge de ses frais de mission.
- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Directeur Général Adjoint sont fixés par le PV du Conseil d'Administration du 08/09/2022, en vertu duquel Mr Riadh BADR perçoit une rémunération mensuelle nette de 12 500 DT, une prime de performance sur objectifs fixée annuellement par le Conseil d'Administration, bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents et de tout autre avantage attribué en tant que salarié de GAT ASSURANCES avant sa prise de fonction de DGA
- Les membres du Conseil d'Administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité des Risques de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

**2. Les charges des dirigeants au 31/12/2022 se présentent comme suit :**

Montants bruts en dinars	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	494 131		270 767		168 000	174 200
Avantages à LT			65 766	15 835		
Avantages en nature	56 410		13 294			
<b>Total</b>	<b>550 541</b>		<b>349 827</b>	<b>15 835</b>	<b>168 000</b>	<b>174 200</b>

- Les jetons de présence de l'exercice 2022 s'élevant à 120 000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration, 24 000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit et 24 000 dinars pour les membres du Comité Risque ont été décidés par l'AGO des actionnaires du 09/05/2022.

**Tunis, le 17 avril 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Hedi KAMMOUN**

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine Hajji**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### GROUPE GAT ASSURANCES

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Groupe GAT ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11 Mai 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Mr Mohamed Hedi KAMMOUN** (*ECC Mazars*) et **Mr Noureddine HAJJI** (*AMC Ernest & Young*).

## Bilan Consolidé

## Annexe 1 - Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>A.1</b>	<b>12 481 272.641</b>	<b>- 10 737 455.219</b>	<b>1 743 817.422</b>	<b>1 742 211.769</b>
AC11 Investissements de recherche et développement		9 826 872.641	- 8 707 595.219	1 119 277.422	1 003 035.769
AC15 Goodwill		2 654 400.000	- 2 029 860.000	624 540.000	739 176.000
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A.1</b>	<b>27 599 859.645</b>	<b>- 17 766 483.073</b>	<b>9 833 376.572</b>	<b>9 698 955.811</b>
AC21 Installations techniques et machines		23 466 480.409	- 15 049 065.731	8 417 414.678	8 341 957.468
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		4 111 309.609	- 2 717 417.342	1 393 892.267	1 337 628.716
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		22 069.627	-	22 069.627	19 369.627
<b>AC3 Placements</b>	<b>A.2</b>	<b>601 226 864.040</b>	<b>- 28 553 423.380</b>	<b>572 673 440.660</b>	<b>514 405 513.906</b>
<b>AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés</b>		<b>81 857 774.159</b>	<b>- 21 025 908.804</b>	<b>60 831 865.355</b>	<b>68 583 453.425</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		65 179 699.414	- 17 366 817.253	47 812 882.161	55 334 730.010
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		16 677 584.907	- 3 659 091.551	13 018 493.356	13 248 233.577
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		489.838	-	489.838	489.838
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>		<b>0.357</b>	<b>-</b>	<b>0.357</b>	<b>0.357</b>
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		0.357	-	0.357	0.357
<b>AC33 Autres placements financiers</b>		<b>513 018 373.131</b>	<b>- 7 527 514.576</b>	<b>505 490 858.555</b>	<b>443 038 676.153</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		102 620 980.975	- 7 492 829.416	95 128 151.559	92 259 089.260
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		287 647 876.846	- 29 685.160	287 618 191.686	226 203 682.786
AC334 Autres Prêts		999 515.310	- 5 000.000	994 515.310	25 700.107
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		121 750 000.000	-	121 750 000.000	124 550 204.000
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</b>		<b>6 350 716.393</b>	<b>-</b>	<b>6 350 716.393</b>	<b>2 783 383.971</b>
<b>AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>		<b>4 702 569.802</b>	<b>- 102 486.003</b>	<b>4 600 083.799</b>	<b>4 344 644.397</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A.3</b>	<b>56 004 756.578</b>	<b>-</b>	<b>56 004 756.578</b>	<b>48 427 857.884</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		10 692 827.490	-	10 692 827.490	9 952 363.143
AC520 Provision d'assurance vie		353 769.798	-	353 769.798	233 622.481
AC530 Provisions pour sinistres Vie		1 075 994.541	-	1 075 994.541	1 094 309.652
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		43 024 135.318	-	43 024 135.318	36 248 193.609
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		858 029.431	-	858 029.431	899 368.999
<b>AC6 Créances</b>	<b>A.4</b>	<b>119 452 504.748</b>	<b>- 40 189 243.242</b>	<b>79 263 261.506</b>	<b>75 343 327.985</b>
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		<b>77 641 643.930</b>	<b>- 39 088 574.282</b>	<b>38 553 069.648</b>	<b>35 656 508.026</b>
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	8 271 998.568	- 2 668 436.531	5 603 562.037	4 158 637.585
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	50 031 350.946	- 31 796 731.957	18 234 618.989	19 651 244.141
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	19 338 294.416	- 4 623 405.794	14 714 888.622	11 846 626.300
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>A.4.4</b>	<b>22 247 199.821</b>	<b>-</b>	<b>22 247 199.821</b>	<b>23 764 311.591</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>A.4.5</b>	<b>19 563 660.997</b>	<b>- 1 100 668.960</b>	<b>18 462 992.037</b>	<b>15 922 508.368</b>
AC631 Personnel		708 687.400	- 148 625.340	560 062.060	451 491.746
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		13 552 188.620	-	13 552 188.620	13 021 920.204
AC633 Débiteurs divers		5 302 784.977	- 952 043.620	4 350 741.357	2 449 096.418
<b>AC64 Créances sur ressources spéciales</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>A.5</b>	<b>36 720 776.185</b>	<b>- 2 363 565.745</b>	<b>34 357 210.440</b>	<b>34 632 697.447</b>
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	15 153 561.920	- 2 363 565.745	12 789 996.175	12 573 409.591
AC721 Frais d'acquisition reportés		12 301 742.570	-	12 301 742.570	10 588 844.512
AC722 Autres charges à répartir		25 237.065	-	25 237.065	50 474.133
<b>AC73 Comptes de régularisation actifs</b>	<b>A.5.2</b>	<b>9 240 234.630</b>	<b>-</b>	<b>9 240 234.630</b>	<b>11 419 969.211</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		7 792 834.767	-	7 792 834.767	8 931 507.176
AC733 Autres comptes de régularisation		1 447 399.863	-	1 447 399.863	2 488 462.035
<b>Total des actifs</b>		<b>858 188 603.639</b>	<b>- 99 712 656.662</b>	<b>758 475 946.977</b>	<b>688 595 209.199</b>

## Bilan Consolidé

## Annexe 2 - Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux Propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000.000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		52 059 336.979	47 538 993
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>97 059 336.979</b>	<b>92 538 993</b>
Résultat Consolidé		28 258 015.291	25 447 372
<b>Total des Capitaux Propres Consolidés</b>		<b>125 317 352.271</b>	<b>117 986 365</b>
CP7 Réserves Hors Groupe		208 870.006	186 893
CP8 Résultat Hors Groupe		56 322.117	38 749
<b>Total des Interêts Minoritaires</b>	CP1	<b>265 192.122</b>	<b>225 642</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>		<b>5 500.000</b>	-
PA13 Autres emprunts		5 500.000	-
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>	P1	<b>19 622 097.105</b>	<b>19 812 590</b>
PA23 Autres provisions		19 622 097.105	19 812 590
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	P2	<b>522 585 403.829</b>	<b>462 946 158</b>
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	58 620 216.679	53 205 921
PA320 Provision d'assurance vie		192 733 451.917	160 154 882
PA330 Provision pour sinistres (vie)		6 744 196.295	5 276 568
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	247 865 171.125	229 724 938
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		1 414 407.036	1 495 573
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		6 614 039.127	5 449 532
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		814 146.810	827 839
PA360 Autres provisions techniques (vie)		5 284 441.043	4 341 486
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	2 495 333.797	2 469 418
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		<b>4 701 077.050</b>	<b>4 344 515</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	P3	<b>49 148 967.182</b>	<b>45 750 344</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	P4	<b>21 434 611.880</b>	<b>22 394 856</b>
<b>PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	P4.1	<b>6 321 260.529</b>	<b>5 870 523</b>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 321 260.529	5 870 523
<b>PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	P4.2	<b>55 151.669</b>	<b>55 152</b>
<b>PA63 Autres dettes</b>	P4.3	<b>15 058 199.682</b>	<b>16 469 181</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		56 382.148	47 394
PA632 Autres Dettes		1 376 351.755	1 032 677
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	8 541 878.880	9 925 502
PA634 Crédoeurs divers	P4.3.2	5 081 709.845	5 444 639
PA635 Concours Bancaires		1 877.054	18 969
<b>PA7 Autres passifs</b>	P5	<b>15 395 745.538</b>	<b>15 134 740</b>
PA71 Comptes de régularisation passif		15 395 745.538	15 134 740
<b>Total des passifs</b>		<b>632 893 402.584</b>	<b>570 383 202</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>758 475 946.977</b>	<b>688 595 209</b>

### Annexe 3 -Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie Consolidé

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2022			Exercice clos le 31/12/2021
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRNV1 Primes Acquisées</b>	<b>225 908 866</b>	<b>(37 904 126)</b>	<b>188 004 740.158</b>	<b>175 029 168</b>
PRNV11 Primes émises et acceptées	231 323 162	(38 644 590)	192 678 572	180 556 661
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(5 414 296)	740 464	(4 673 832)	(5 527 493)
<b>PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>16 356 106</b>		<b>16 356 105.552</b>	<b>16 184 087</b>
<b>PRNV2 Autres produits techniques</b>	<b>94 769</b>		<b>94 768.962</b>	<b>198 151</b>
<b>CHNV1 Charges de Sinistres</b>	<b>(158 764 408)</b>	<b>16 419 932</b>	<b>- 142 344 476.769</b>	<b>(126 425 845)</b>
CHNV11 Montants payés	(140 249 943)	9 643 990	(130 605 953)	(108 998 552)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(18 514 465)	6 775 942	(11 738 523)	(17 427 293)
<b>CHNV2 Variation des autres provisions techniques</b>	<b>(25 915)</b>	<b>-</b>	<b>25 915.416</b>	<b>1 569 895</b>
<b>CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes</b>	<b>(3 527 098)</b>	<b>692 055</b>	<b>- 2 835 043.514</b>	<b>(644 477)</b>
<b>CHNV4 Frais d'exploitation</b>	<b>(43 153 179)</b>	<b>9 573 744</b>	<b>- 33 579 435.426</b>	<b>(31 420 318)</b>
CHNV41 Frais d'acquisition	(41 225 217)		(41 225 217)	(36 221 955)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 712 898		1 712 898	(574 821)
CHNV43 Frais d'administration	(3 640 861)		(3 640 861)	(3 577 209)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		9 573 744	9 573 744	8 953 667
<b>CHNV5 Autres charges techniques</b>	<b>(4 866 372)</b>	<b>-</b>	<b>4 866 372.091</b>	<b>(9 616 445)</b>
<b>Résultat Technique Non Vie</b>	<b>32 022 766.887</b>	<b>- 11 218 395.431</b>	<b>20 804 371.456</b>	<b>24 874 216</b>

## Annexe 4 - Etat de résultat technique de l'Assurance Vie Consolidé

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2022			Exercice clos le 31/12/2021
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRV1 Primes</b>	<b>57 410 512</b>	<b>(927 881)</b>	<b>56 482 631.543</b>	<b>39 325 165</b>
PRV11 Primes émises et acceptées	57 410 512	(927 881)	56 482 631.543	39 325 165
<b>PRV2 Produits de placements</b>	<b>17 517 722.023</b>	<b>-</b>	<b>17 517 722.023</b>	<b>15 578 392.958</b>
PRV21 Revenus des placements	16 292 040.512		16 292 040.512	15 404 280.425
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	420 793.510		420 793.510	87 889.617
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	804 888.001		804 888.001	86 222.916
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>	<b>7 436</b>	<b>-</b>	<b>7 435.857</b>	<b>7 429</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>	<b>(27 839 584)</b>	<b>462 955</b>	<b>- 27 376 628.988</b>	<b>(74 307 524)</b>
CHV11 Montants payés	(26 831 646)	472 865	- 26 358 780.410	(71 051 484)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(1 007 939)	(9 910)	- 1 017 848.578	(3 256 040)
<b>CHV2 Variation des Provisions Techniques</b>	<b>(33 783 228)</b>	<b>88 266</b>	<b>- 33 694 961.549</b>	<b>29 594 102</b>
CHV21 Provisions d'assurance vie	(33 935 385)	128 553	- 33 806 832.359	30 365 296
CHV22 Autres provisions techniques	(860 428)	(40 287)	- 900 714.959	(31 023)
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	1 012 586	-	1 012 585.769	(740 171)
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>(36 152)</b>	<b>-</b>	<b>36 151.752</b>	<b>88 032</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>	<b>(3 173 912)</b>	<b>56 570</b>	<b>- 3 117 342.837</b>	<b>(2 778 793)</b>
CHV41 Frais d'acquisition	(2 243 561)		- 2 243 560.681	(2 008 862)
CHV43 Frais d'Administration	(930 352)		- 930 351.706	(823 464)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		56 570	56 569.550	53 533
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	<b>(2 029 036)</b>	<b>-</b>	<b>2 029 036.022</b>	<b>(1 824 009)</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>	<b>(1 033 843)</b>	<b>(39 705)</b>	<b>- 1 073 548.379</b>	<b>(1 111 426)</b>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	(424 153)	(39 705)	- 463 858.764	(536 480)
CHV92 Correction de valeur sur placements	(87 119)		- 87 119.417	(85 250)
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	(522 570)		- 522 570.198	(489 696)
<b>Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique</b>	<b>(834 761)</b>	<b>-</b>	<b>834 760.761</b>	<b>(562 565)</b>
<b>Résultat Technique Vie</b>	<b>6 205 153</b>	<b>(359 795)</b>	<b>5 845 359.135</b>	<b>4 008 804</b>

## Annexe n°5

## Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
<b>Résultat Technique de l'assurance Non Vie</b>	<b>20 804 371.456</b>	<b>24 874 216</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance Vie</b>	<b>5 845 359.135</b>	<b>4 008 804</b>
<b>PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie</b>	<b>26 470 453.415</b>	<b>24 137 489</b>
<i>PRNT11 Revenus des placements</i>	43 100 265	<b>39 110 608</b>
<i>PRNT11 Revenus des placements</i>	(16 629 812)	(14 973 119)
<b>CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie</b>	<b>- 6 062 074.596</b>	<b>(4 159 592)</b>
<i>CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts</i>	(7 082 474)	(5 228 310)
<i>CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts</i>	1 020 400	1 068 718
<b>PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>- 16 356 105.552</b>	<b>(16 184 087)</b>
<i>PRNT2 Autres produits non techniques</i>	2 651 147	2 305 307
<i>CHNT3 Autres charges non techniques</i>	(24 164)	(40 754)
<i>PRNT6 Produit des autres activités</i>	4 285 250	2 918 960
<i>CHNT7 Charges des autres activités</i>	(2 262 452)	(2 105 631)
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>	<b>35 351 784.434</b>	<b>35 754 711</b>
<i>CHNT4 Impôts sur le Résultat</i>	(6 956 746)	(10 268 289)
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>28 395 038.688</b>	<b>25 486 422</b>
<i>CHNT5 Pertes extraordinaires</i>	(80 701)	(300)
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>28 314 337.408</b>	<b>25 486 122</b>
<b>Résultat net de l'ensemble Consolidé</b>	<b>28 314 337.408</b>	<b>25 486 122</b>
<i>Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé</i>	(56 322)	(38 749)
<b>Résultat Net Part du Groupe</b>	<b>28 258 015.291</b>	<b>25 447 372</b>

## Annexe n°6

**Tableau des engagements reçus et donnés**

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Total Engagements reçus</b>		<b>1 887 480</b>	<b>1 834 822</b>
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés		-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage		902 020	902 020
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux		985 461	932 802
<b>Total Engagements donnés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		-	-
Autres engagements donnés		-	-
<b>Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

**Annexe 7 - Etat de flux de trésorerie Consolidé**

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		306 064 372	268 943 407
Sommes versées pour paiement des sinistres		(151 234 544)	(179 872 939)
Décaissements de primes pour les cessions		(16 234 555)	(18 755 040)
Encaissements des sinistres pour les cessions		-	8 612 001
Commissions versées aux intermédiaires		(19 433 464)	(15 903 486)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(38 222 394)	(33 403 342)
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		(311 750 270)	(261 888 147)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		254 597 213	243 610 768
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(42 881 894)	(43 668 870)
Produit financiers reçus		42 464 666	42 854 114
Impôts sur les bénéfices payés		(188 241)	(921 223)
Autres mouvements		13 648 353	17 350 285
Décaissement provenant de l'acquisition de participation		1 862 493	1 483 574
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>38 691 735</b>	<b>28 441 102</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(4 638 120)	(6 259 126)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		30 000	344 606
Autres flux d'investissement		299 604	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'investissement</b>		<b>(4 308 516)</b>	<b>(5 914 520)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant du Financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(23 542 408)	(11 095 724)
Encaissements provenant d'emprunts		6 500 000	11 500 000
Remboursements d'emprunts		(16 859 726)	(6 465 999)
Autres flux de financement		4 920	(15 547 582)
<b>Total des Flux de trésorerie provenant du financement</b>		<b>(33 897 214)</b>	<b>(21 609 305)</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>		<b>486 005</b>	<b>917 277</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>486 005</b>	<b>917 277</b>
<b>Trésorerie de début de période</b>		<b>14 665 680</b>	<b>13 748 402</b>
<b>Trésorerie de fin de période</b>		<b>15 151 685</b>	<b>14 665 680</b>

## **I. PRESENTATION DU GROUPE :**

Le Groupe des Assurances de Tunisie « GAT Assurances » est à la tête d'un groupe composé de 5 sociétés, intervenant dans plusieurs domaines d'activité y compris « GAT Assurances ».

Les sociétés composant le groupe se présentent de la manière suivante :

### **La Société GAT ASSURANCES**

Créée en 1975, la Société GAT Assurances est spécialisée en assurance et réassurance. C'est une société anonyme au capital social de 45 millions de dinars. Au 31/12/2022 les états financiers font apparaître un total bilan de 528.9 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 119,2 millions de dinars y compris un résultat bénéficiaire de 24,3 millions de dinars.

### **La société GAT VIE**

Créée en 1983, la société anonyme GAT VIE est la première compagnie spécialisée dans ce domaine d'activité. Au 31/12/2022, son capital social de 7 millions de dinars est totalement libéré et détenu à hauteur de 98,83% par GAT ASSURANCES. Les états financiers tels qu'arrêtés au 31/12/2022 présentent un total bilan de 241,6 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 19,7 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 4,3 millions de dinars.

### **La société GAT IMMOBILIER**

Créée en 1921, la société GAT IMMOBILIER est une société anonyme au capital social de 1,852 millions de dinars détenu directement par GAT ASSURANCES à hauteur de 43.93%. L'objet social de cette société est la gestion et le développement du patrimoine immobilier. Les états financiers tels qu'arrêtés au 31/12/2022 présentent un total bilan de 10,7 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 10,1 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 436 milles dinars.

### **La société GAT INVESTISSEMENT**

Créée en 1995, la société GAT INVESTISSEMENT est une société d'investissement qui a pour mission la gestion portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propre. Au 31/12/2022, le capital social de cette société est de 25 millions de dinars détenu à hauteur de 99,94% par GAT ASSURANCES. Les états financiers tels qu'arrêtés au 31/12/2022 présentent un total bilan de 29,5 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 28,9 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 1.7 million de dinars.

### **La société GAT PROMOTION IMMOBILIERE**

Créée en 2013, la société GAT PROMOTION IMMOBILIERE est une société anonyme récemment créée par GAT ASSURANCES. Au 31/12/2022, le capital social de cette société est de 19 millions de dinars détenu à hauteur de 65,16% par GAT ASSURANCES. L'objet social de cette société est la gestion de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant à la promotion immobilière. Les états financiers tels qu'arrêtés au 31/12/2022 présentent un total bilan de 29 millions de dinars et font ressortir des capitaux propres positifs de 19.7 millions de dinars dont un résultat bénéficiaire de 913 milles dinars.

#### **1. Périmètre de consolidation :**

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

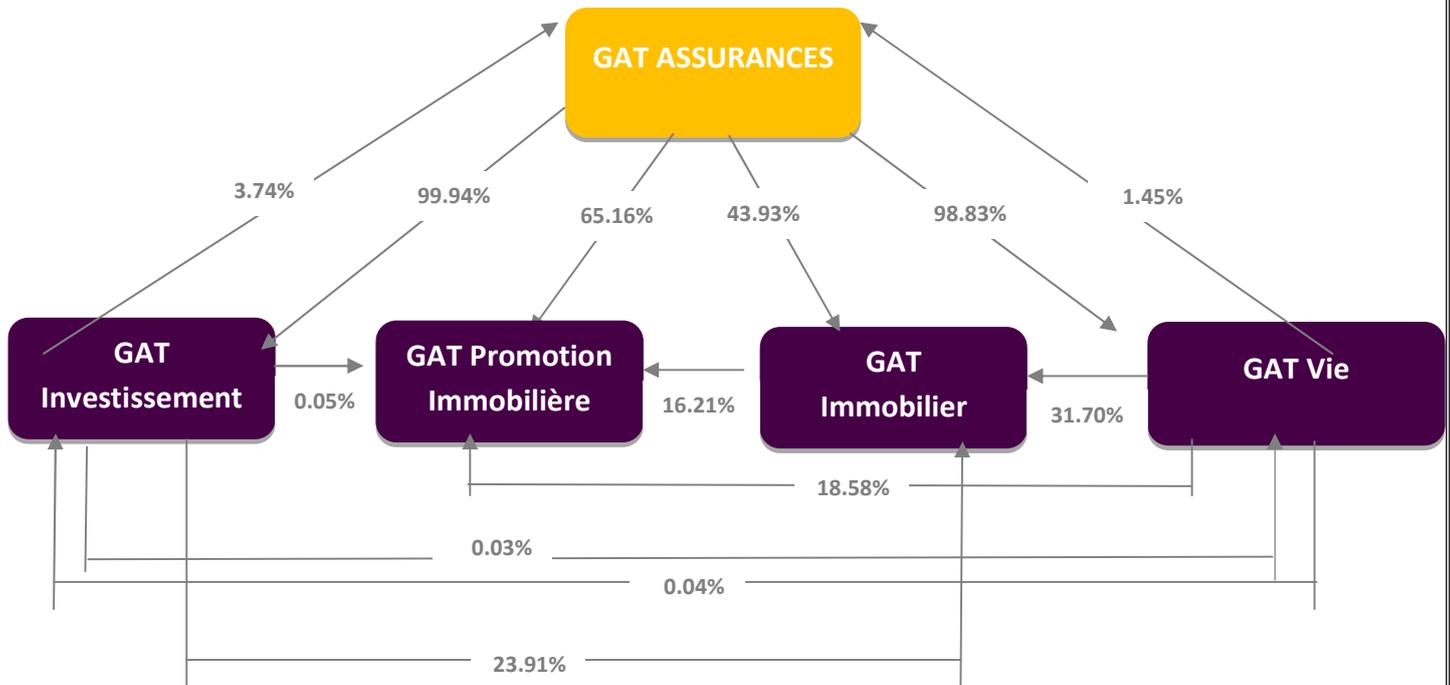
Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés de « GAT Assurances » comprennent ceux de la société consolidante, ainsi que ceux des filiales : GAT Investissement, GAT Immobilier, GAT VIE et GAT Promotion Immobilière.

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre l'hypothèse suivante : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.

**a) ORGANIGRAMME DU GROUPE :**

L'organigramme juridique du Groupe GAT ASSURANCES au 31/12/2022 se présente comme suit :



**b) Liste des sociétés consolidées :**

Société	Activité	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt
GAT ASSURANCES	Assurance	100.00	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.98
GAT VIE	Assurance	98.86	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	98.84
GAT INVESTISSEMENT	GESTION PF VM	99.99	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.97
GAT IMMOBILIER	Développement Immobilier	99.54	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.15
GAT PROMOTION IMMOBILIERE	Promotion immobilière	100.00	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	99.63

## II. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### II.1- MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

#### 1. Principes comptables :

Les états financiers consolidés de « **GAT Assurances** » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 Décembre 2022.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

#### 2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le « **GAT Assurances** » a élaboré et présenté ses comptes consolidés 2022 en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, applicables au 31 Décembre 2022, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

#### 3. Première Consolidation

« **GAT Assurances** » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2005.

De ce fait les opérations intergroupes ayant un impact sur le résultat et qui sont antérieures à l'exercice 2005 ne sont pas prises en compte.

Lors de la consolidation d'une filiale pour la première fois, un écart de première consolidation est constaté.

L'écart de première consolidation est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote-part dans les plus-values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un goodwill, amorti sur une durée de 20 ans.

#### 3.1 Ecart d'acquisition sur GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) :

La consolidation de la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) fait apparaître un écart de première consolidation de 1 439 457 DT qui s'explique comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de CODIT en 2002	Ecart de première consolidation
4 063 600	2 624 143	1 439 457

L'écart de première consolidation qui s'élève à 1 439 457 DT est a été défalqué comme suit :

Ecart de première consolidation	Ecart d'évaluation	Goodwill
1 439 457	1 077 770	361 687

L'écart d'évaluation est composé d'une plus-value sur terrain de 60 347 DT et une plus-value sur construction de 2 685 797 DT.

Les justes valeurs du terrain et des constructions sont déterminées en 2002, l'exercice au cours duquel est effectuée l'acquisition des titres, en se basant sur les évaluations effectuées respectivement en 1998 et en 2005. Les plus-values se détaillent comme suit

Désignation	VCN	JV 31/12/2002	Plus Value	Part Groupe
Terrains	4 454 767	4 515 114	60 347	23 684
Constructions	898 102	3 583 899	2 685 797	1 054 086
<b>Total</b>	<b>5 352 869</b>	<b>8 099 013</b>	<b>2 746 144</b>	<b>1 077 770</b>

Par ailleurs, **GAT Assurances** a acquis 2 lots supplémentaires en 2007 et en 2008 :

- L'acquisition supplémentaire en 2007 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 39,25% à 62,95%, et a engendré un Good Will supplémentaire de 1 027 804 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition du 2ième lot de titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT IMMO en 2007	Goodwill
2 633 400	1 605 596	1 027 804

- L'acquisition supplémentaire en 2008 augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 62,95% à 66,37%, et a engendré un goodwill supplémentaire de 146 750 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition du 2ième lot de titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT IMMO en 2008	Goodwill
380 160	233 410	146 750

**GAT Investissement** a acquis 1 lot supplémentaire en 2010 :

- L'acquisition supplémentaire en 2010 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 68,89% à 99,56%, et a engendré un Good Will supplémentaire de 937 079 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition du 3ième lot de titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT IMMO en 2010	Goodwill
3 068 252	2 131 173	937 079

### 3.2 Ecart d'acquisition sur GAT VIE (EX-AMINA) :

La consolidation de la société GAT VIE fait apparaître un écart d'acquisition de 181 080 DT. Cet écart d'acquisition provient de l'acquisition de titres effectuée en 2009 qui a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 56,17 % (de 33,43% à 89,6%). le goodwill ainsi dégagé de l'opération se présente comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT VIE en 2009	Goodwill
1 906 202	1 725 122	181 080

L'acquisition supplémentaire en 2010 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 89,9 % à 94,47%, et a engendré un goodwill négatif de 27 282 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT VIE en 2010	Goodwill
137 000	164 282	(27 282)

Ce Goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2012 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 94.47%, % à 94.67%, et a engendré un goodwill de 467 DT. Ce Goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2012.

En 2013, le GAT a participé à l'augmentation de capital de GAT Vie de 40 000 actions et a procédé à l'acquisition de nouveaux titres portant ainsi son pourcentage de contrôle de la société GAT Vie de 94.67%, % à 97.4%. Cette opération a généré un goodwill négatif de 72.295 DT détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT VIE en 2013	Goodwill
191 000	263 295	(72 295)

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2013.

### 3.3 Ecart d'acquisition sur GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) :

L'opération d'augmentation de capital de la GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 38 700 actions, à laquelle seule le GAT a participé, a engendré une augmentation du pourcentage de participation du GAT dans la société GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 99,78% à 99,9%, et a engendré un goodwill négatif de 2 636 DT, détaillé comme suit :

Valeur d'acquisition des titres	Part du groupe dans les capitaux propres de GAT INVEST en 2010	Goodwill
7 523	10 159	(2 636)

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2013 a augmenté le pourcentage de participation du groupe GAT dans la société GAT Investissement de 99,9 % à 99,94% à travers GAT Vie, et a engendré un Good Will de 2 347 DT comptabilisé directement en résultat.

### 3.4 Plus-value sur cession terrain à GAT Immobilier (EX CODIT) :

GAT assurances a cédé à GAT Immobilier en 2013 un terrain pour une valeur de 7,000 millions de dinars, le terrain en question figurait à son actif 2 ,022 millions de dinars réalisant ainsi une plus-value égale à 4 ,977 millions de dinars.

Cet effet, n'a pas été neutralisé dans les états financiers consolidés publiés au 31/12/2014.

Un retraitement a donc été effectué dans ce sens pour corriger les résultats reportés.

## II.2- PRINCIPES COMPTABLES :

### 1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidante « **GAT ASSURANCES** ».

#### I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

#### *II. Entreprises associées : NCT 36*

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles « **GAT ASSURANCES** » exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

#### *III. Co-entreprises : NCT 37*

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

#### *IV. Autres Participations*

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées. Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

## **2. Information sectorielle :**

L'information sectorielle est fournie en fonction de la nature des activités exercées par les sociétés faisant partie du groupe.

- a. Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou de services soumis à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs.
- b. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

## **3. Immobilisations incorporelles : NCT 06**

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

#### 4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés. Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Libellé	Taux
Logiciel informatique	20%
Frais de recherche et développement	33%
Construction	5%
Equipements de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	15%
Autres immobilisations	10%

#### 5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant des pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- i. L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- ii. L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

#### 6. Provisions pour risque et charges : NCT 11

La société constate une provision lorsque :

- i. Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- ii. Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation,
- iii. Et le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable.

## 7. Provisions techniques : NCT 26

Les sociétés d'assurance constatent les provisions techniques prévues par la NCT 28 et selon l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation

Le calcul de la provision mathématique au cours de l'exercice 2017, pour les sociétés GAT et la société GAT VIE, a eu lieu en application de l'arrêté du ministre des Finances du 05 Janvier 2009 modifiant l'arrête du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

## III. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés :

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2022 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2022 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

### 1- LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan consolidé clos au 31 Décembre 2022 totalise 758 475 946.977 dinars contre 688 595 209.199 dinars au 31 Décembre 2021 accusant ainsi une hausse de 9%.

La situation consolidée au 31 Décembre 2022 dégage un bénéfice Consolidé net d'impôt de 28 285 015.291 dinars contre un bénéfice de 25 447 372.412 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

### Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 11 577 193.994 dinars contre 11 441 167.580 au 31 Décembre 2021, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
<b>Actifs Incorporels</b>	<b>12 481 272.641</b>	<b>- 10 737 455.219</b>	<b>1 743 817.422</b>	<b>11 813 623.601</b>	<b>- 10 071 411.832</b>	<b>1 742 211.769</b>
Investissements de recherche & développement	1 325 027.039	- 1 279 162.543	45 864.496	1 307 657.379	- 1 279 162.543	28 494.836
Ressources Externes Intégration	2 673 815.810	-	2 673 815.810	2 336 717.520	-	2 336 717.520
Fonds commercial	35 000.000	- 35 000.000	-	35 000.000	- 35 000.000	-
Autres immobilisations incorporelles	115 166.453	- 115 166.452	0.001	115 166.453	- 115 166.452	0.001
Logiciels	5 677 863.339	- 7 278 266.224	- 1 600 402.885	5 364 682.249	- 6 726 858.837	- 1 362 176.588
Goodwill	2 654 400.000	- 2 029 860.000	624 540.000	2 654 400.000	- 1 915 224.000	739 176.000
<b>Actifs Corporels</b>	<b>27 599 859.645</b>	<b>- 17 766 483.073</b>	<b>9 833 376.572</b>	<b>25 676 777.453</b>	<b>- 15 977 821.642</b>	<b>9 698 955.811</b>
Installations techniques et machines	23 466 480.409	- 15 049 065.731	8 417 414.678	21 832 532.766	- 13 490 575.298	8 341 957.468
Autres installations, outillages et mobiliers	4 111 309.609	- 2 717 417.342	1 393 892.267	3 824 875.060	- 2 487 246.344	1 337 628.716
Acoples versés et immobilisations corporelles en cours	22 069.627	-	22 069.627	19 369.627	-	19 369.627
<b>Total</b>	<b>40 081 132.286</b>	<b>- 28 503 938.292</b>	<b>11 577 193.994</b>	<b>37 490 401.054</b>	<b>- 26 049 233.474</b>	<b>11 441 167.580</b>

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels consolidés s'élèvent pour l'exercice 2022 à 666 043.387 dinars.

Les dotations aux amortissements des actifs corporels consolidés s'élèvent pour l'exercice 2022 à 1 788 661.431 dinars.

#### Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 572 673 440.660 dinars contre 514 405 513.906 au 31 Décembre 2021.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Part des sociétés immobilières non cotées	489.838	-	489.838	489.838	-	489.838
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	81 857 774.159	- 21 025 908.804	60 831 865.355	88 460 100.645	- 19 877 137.058	68 582 963.587
Bon de trésors et obligations	287 647 876.846	- 29 685.160	287 618 191.686	226 233 367.946	- 29 685.160	226 203 682.786
Actions et parts d'OPCVM	98 020 407.695	- 7 492 829.416	90 527 578.279	94 317 929.190	- 6 403 483.970	87 914 445.220
Placement monétaire et autres liquidités	122 749 515.310	- 5 000.000	122 744 515.310	124 580 904.107	- 5 000.000	124 575 904.107
Dépôts auprès des entreprises cédantes	6 350 716.393	-	6 350 716.393	2 783 383.971	-	2 783 383.971
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	4 702 569.802	- 102 486.003	4 600 083.799	4 344 644.397	-	4 344 644.397
<b>Total</b>	<b>601 329 350.043</b>	<b>- 28 655 909.383</b>	<b>572 673 440.660</b>	<b>540 720 820.094</b>	<b>- 26 315 306.188</b>	<b>514 405 513.906</b>

#### Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2022 pour un montant de 56 004 756.578 dinars contre 48 427 857.884 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques	353 769.798	233 622.481
Part des réassureurs dans les PPNA	10 692 827.490	9 952 363.143
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP non vie	43 024 135.318	36 248 193.609
Part des réassureurs dans les réserves de stabilité	858 029.431	899 368.999
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP VIE	1 075 994.541	1 094 309.652
<b>Total</b>	<b>56 004 756.578</b>	<b>48 427 857.884</b>

#### Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 79 263 261.506 dinars contre 75 343 327.985 dinars au 31 Décembre 2021, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	8 271 998.568	- 2 668 436.531	5 603 562.037	7 508 679.529	- 3 350 041.944	4 158 637.585
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	50 031 350.946	- 31 796 731.957	18 234 618.989	50 490 126.333	- 30 838 882.192	19 651 244.141
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	19 338 294.416	- 4 623 405.794	14 714 888.622	15 129 625.354	- 3 282 999.054	11 846 626.300
Créances nées d'opérations de réassurance	22 247 199.821	-	22 247 199.821	23 764 311.591	-	23 764 311.591
Personnel	708 687.400	- 148 625.340	560 062.060	600 117.086	- 148 625.340	451 491.746
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 552 188.620	-	13 552 188.620	13 021 920.204	-	13 021 920.204
Débiteurs divers	5 302 784.977	- 952 043.620	4 350 741.357	3 398 383.206	- 949 286.788	2 449 096.418
Créances sur ressources spéciales	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>119 452 504.748</b>	<b>-40 189 243.242</b>	<b>79 263 261.506</b>	<b>113 913 163.303</b>	<b>-38 569 835.318</b>	<b>75 343 327.985</b>

#### A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 5 603 562.037 dinars contre 4 158 637.585 dinars au 31 Décembre 2021.

Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Désignation		31/12/2022		31/12/2021
PANE Brute		8 271 998.568		7 508 679.529
Primes à annuler	-	2 668 436.531	-	3 350 041.944
<b>Total</b>		<b>5 603 562.037</b>		<b>4 158 637.585</b>

#### A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 18 234 618.989 dinars contre 19 651 244.141 dinars au 31 Décembre 2021. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Compte Agents Généraux	97 097 479.213	- 21 301 514.520	75 795 964.693	93 468 975.460	- 21 269 675.452	72 199 300.008
Compte Courtiers Auxiliaire	37 940 848.704	- 9 745 602.305	28 195 246.399	34 985 153.482	- 8 869 591.608	26 115 561.874
Recouvrement direct	31 590 384.292		31 590 384.292	31 353 403.592		31 353 403.592
Dettes en C/C envers les agents et succursales	-	- 749 615.132	- 749 615.132	-	- 699 615.132	- 699 615.132
Compte courant des co-assureurs-Actifs	946 922.741		946 922.741	856 087.829		856 087.829
Parts des réassureurs dans les PANE et les primes à	-		-	99 990.000		99 990.000
Dép. des créances des agents	- 70 885 101.302		- 70 885 101.302	- 65 800 280.331		- 65 800 280.331
Dép. des primes à recevoir	- 46 659 182.702		- 46 659 182.702	- 44 473 203.699		- 44 473 203.699
<b>Total</b>	<b>50 031 350.946</b>	<b>- 31 796 731.957</b>	<b>18 234 618.989</b>	<b>50 490 126.333</b>	<b>- 30 838 882.192</b>	<b>19 651 244.141</b>

#### A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 14 714 888.622 dinars contre 11 846 626.300 dinars au 31 Décembre 2021. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	19 338 294.416	- 4 623 405.794	14 714 888.622	15 129 625.354	- 3 282 999.054	11 846 626.300
<b>Total</b>	<b>19 338 294.416</b>	<b>- 4 623 405.794</b>	<b>14 714 888.622</b>	<b>15 129 625.354</b>	<b>- 3 282 999.054</b>	<b>11 846 626.300</b>

#### A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 22 247 199.821 dinars contre 23 764 311.591 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C Réassureurs	21 661 650.526		21 661 650.526	23 182 602.122		23 182 602.122
C/C Cessionnaires STAR	443 994.292		443 994.292	443 994.292		443 994.292
Comptes des cédantes et rétrocédants	141 555.003		141 555.003	137 715.177		137 715.177
<b>Total</b>	<b>22 247 199.821</b>	<b>-</b>	<b>22 247 199.821</b>	<b>23 764 311.591</b>	<b>-</b>	<b>23 764 311.591</b>

#### A 4.5 – AUTRES CREANCES

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 18 462 992.037 dinars contre 15 922 508.368 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	708 687.400	- 148 625.340	560 062.060	600 117.086	- 148 625.340	451 491.746
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 552 188.620	-	13 552 188.620	13 021 920.204	-	13 021 920.204
Débiteurs divers	5 302 784.977	- 952 043.620	4 350 741.357	3 398 383.206	- 949 286.788	2 449 096.418
<b>Total</b>	<b>19 563 660.997</b>	<b>- 1 100 668.960</b>	<b>18 462 992.037</b>	<b>17 020 420.496</b>	<b>- 1 097 912.128</b>	<b>15 922 508.368</b>

#### Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 34 357 210.440 dinars contre 34 632 697.447 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et	15 153 561.920	- 2 363 565.745	12 789 996.175	14 684 648.989	- 2 111 239.398	12 573 409.591
Frais d'acquisition reportés	12 301 742.570	-	12 301 742.570	10 588 844.512	-	10 588 844.512
Autres charges à répartir	25 237.065	-	25 237.065	50 474.133	-	50 474.133
Estimations de réassurance	-	-	-	-	-	-
Compte de Régularisations Actifs	9 240 234.630	-	9 240 234.630	11 419 969.211	-	11 419 969.211
Intérêts et loyers acquis non échus	7 792 834.767	-	7 792 834.767	8 931 507.176	-	8 931 507.176
Autres comptes de régularisation	1 447 399.863	-	1 447 399.863	2 488 462.035	-	2 488 462.035
<b>Total</b>	<b>36 720 776.185</b>	<b>- 2 363 565.745</b>	<b>34 357 210.440</b>	<b>36 743 936.845</b>	<b>- 2 111 239.398</b>	<b>34 632 697.447</b>

#### A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 12 789 996 .175 dinars contre 12 573 409.591 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	9 906.871	-	9 906.871	6 961.887	-	6 961.887
Banques et chèques postaux	15 143 655.049	- 2 363 565.745	12 780 089.304	14 677 687.102	- 2 111 239.398	12 566 447.704
<b>Total</b>	<b>15 153 561.920</b>	<b>- 2 363 565.745</b>	<b>12 789 996.175</b>	<b>14 684 648.989</b>	<b>- 2 111 239.398</b>	<b>12 573 409.591</b>

#### A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un solde net de 9 240 234.630 dinars contre 11 419 969.211 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
<b>Intérêts et loyers courus et non Echus</b>	<b>7 792 834.767</b>	<b>8 931 507.176</b>
Intérêts courus sur placements financiers	7 792 834.767	8 931 507.176
<b>Autres Comptes de Régularisation</b>	<b>1 447 399.863</b>	<b>2 488 462.035</b>
Produits à recevoir	210 170.729	475 101.556
Charges constatées d'avance	603 923.498	368 864.324
Différences sur les prix de remboursement à amortir	257 919.660	115 835.702
Autres Comptes de Régularisation	375 385.976	1 528 660.453
<b>Total</b>	<b>9 240 234.630</b>	<b>11 419 969.211</b>

## Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Les variations des capitaux propres consolidés entre 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

	Ouverture	Affect Résultat	Aug de capital	Distribution	Autres	Clôture
Capital social ou fonds équivalent	45 000 000.000	-	-	-	-	45 000 000.000
Réserves et primes liées au capital	47 538 992.701	25 447 372.412	-	20 062 631.987	864 396.147	52 059 336.979
<b>Total des Capitaux Propres Consolidés Avant I</b>	<b>92 538 992.701</b>	<b>25 447 372.412</b>	<b>-</b>	<b>20 062 631.987</b>	<b>864 396.147</b>	<b>97 059 336.979</b>
Résultat de l'exercice	25 447 372.412	-	-	-	0.001	28 258 015.291
<b>Total des Capitaux Propres Consolidés</b>	<b>117 986 365.113</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 062 631.987</b>	<b>864 396.148</b>	<b>125 317 352.271</b>
Réserves Hors Groupe	186 892.631	38 749.415	-	15 656.779	1 115.261	208 870.006
Résultat Hors Groupe	38 749.415	-	-	-	-	56 322.117
<b>Total des Intérêts Minoritaires</b>	<b>225 642.046</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 656.779</b>	<b>1 115.261</b>	<b>265 192.122</b>
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>118 212 007.159</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 078 288.766</b>	<b>865 511.409</b>	<b>125 582 544.393</b>

## Note P1 : LES PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour autres risques et charges constituées au 31 Décembre 2022 totalisent 19 622 097.105 dinars contre 19 812 589.528 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
<b>Autres provisions pour risques</b>	<b>19 622 097.105</b>	<b>19 812 589.528</b>
<b>Total</b>	<b>19 622 097.105</b>	<b>19 812 589.528</b>

## Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :

Les provisions techniques au 31 Décembre 2022 totalisent 522 585 403.829 dinars contre 462 946 158.182 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour primes non acquises Non Vie	58 620 216.679	53 205 920.805
Provisions pour sinistres Non Vie	247 865 171.125	229 724 938.259
Provisions pour participation aux bénéfices Vie	1 414 407.036	1 495 573.449
Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie	6 614 039.127	5 449 531.780
Provisions pour égalisation et équilibrage	814 146.810	827 839.333
Provisions d'assurances Vie	192 733 451.917	160 154 881.910
Provisions pour sinistres Vie	6 744 196.295	5 276 567.808
Autres provisions techniques Vie	5 284 441.043	4 341 486.457
Autres provisions techniques Non Vie	2 495 333.797	2 469 418.381
<b>Total</b>	<b>522 585 403.829</b>	<b>462 946 158.182</b>

### *P 2-1 Provisions pour primes non acquises*

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 58 620 216.679 dinars contre 53 205 920.805 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille par branche comme suit :

Branches	31/12/2022	31/12/2021
Acceptations	1 474 422.894	1 515 469.522
Assurance voyage	304 235.747	235 616.018
Accident de travail	-	-
Automobile	44 412 439.876	39 799 358.248
Incendie	3 725 341.226	3 309 847.481
Responsabilité Civile	830 278.329	719 695.338
Risques Divers	1 357 742.932	1 212 149.724
Risques spéciaux	3 716 615.305	3 816 787.085
Groupe	1 421 703.130	1 187 757.731
Transport	1 377 437.240	1 409 239.658
Vie	-	-
<b>Total</b>	<b>58 620 216.679</b>	<b>53 205 920.805</b>

*P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non-vie :*

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 247 865 171.125 dinars contre 229 724 938.259 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour SAP	186 588 663.597	172 953 738.743
Provisions pour sinistres tardifs	54 458 151.632	50 453 528.027
Prévisions de recours à encaisser	- 10 937 560.198	- 10 443 645.658
Provisions pour chargement de gestion	17 755 916.094	16 761 317.147
<b>Total</b>	<b>247 865 171.125</b>	<b>229 724 938.259</b>

*P 2-3 Autres provisions techniques non-vie*

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 2 495 333.797 dinars contre 2 469 418.381 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Autres provisions techniques (Non Vie)	2 495 333.797	2 469 418.381
<b>Total</b>	<b>2 495 333.797</b>	<b>2 469 418.381</b>

Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 49 148 967.182 dinars contre 45 750 343.580 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dettes P/valeur et espèces reçus par les réassureurs cess/retrocess en représentation des engagements techniques	49 148 967.182	45 750 343.580
<b>Total</b>	<b>49 148 967.182</b>	<b>45 750 343.580</b>

Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 21 434 611.880 dinars contre 22 394 855.818 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 321 260.529	5 870 522.883
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 151.669	55 151.669
Dépôts et cautionnements reçus	56 382.148	47 393.934
Autres Dettes	1 376 351.755	1 032 677.162
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 878.880	9 925 501.914
Créditeurs divers	5 081 709.845	5 444 639.081
Concours Bancaires	1 877.054	18 969.175
<b>Total</b>	<b>21 434 611.880</b>	<b>22 394 855.818</b>

*P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe :*

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 6 321 260.529 dinars contre 5 870 522.883 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les co-assureurs	303 462.362	80 042.296
C/C Des compagnies-Passif	134 691.429	134 691.429
Compte courant chez les compagnies	5 883 106.738	5 655 789.158
<b>Total</b>	<b>6 321 260.529</b>	<b>5 870 522.883</b>

*P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances*

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 55 151.669 depuis le 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Compte de cédantes et rétrocedants	55 151.669	55 151.669
<b>Total</b>	<b>55 151.669</b>	<b>55 151.669</b>

*P 4-3 Autres Dettes*

*P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques*

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 8 541 878.880 dinars contre 9 925 501.914 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Etat, impôts et taxes retenues à la source	745 947.455	857 819.505
Etat, Impôt et Taxes TVA	560 269.786	573 418.880
Etat - impôts sur les bénéfices	2 406 762.672	4 092 909.157
Taxes d'assurances	2 671 064.834	2 489 282.349
Organismes de sécurité sociale	136 366.283	121 097.107
CNSS	1 974 984.652	1 761 248.835
Autres organismes sociaux	46 483.198	29 726.081
<b>Total</b>	<b>8 541 878.880</b>	<b>9 925 501.914</b>

*P 4-3-2 Crédoeurs Divers*

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2022 un total de 5 081 709.845 dinars contre 5 444 639.081 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs, prestations de services	4 000 952.876	3 090 754.170
Sociétés du groupe, comptes courants - passif	- 607 380.517	- 340 608.497
Actionnaires, Dividendes à payer	240 017.600	239 510.600
Créditeurs divers, autres dettes	1 325 625.179	1 792 982.808
Clients - Avances et acomptes reçus	122 494.707	662 000.000
<b>Total</b>	<b>5 081 709.845</b>	<b>5 444 639.081</b>

## Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2022 un total de 15 395 745.538 dinars contre 15 134 739.809 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer	4 518 916.379	3 946 675.315
Produits constatés d'avance	98 497.006	31 795.148
Régul commissions sur PANE	549 072.569	450 698.556
Produits à répartir sur plusieurs exercices	422 045.496	-
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	6 641 543.587	7 530 940.844
Différences sur les prix de remboursement à percevoir BTA des UC	2 816 971.258	2 837 365.299
Différences sur les prix de remboursement à amortir	4 931.164	4 931.164
Produits perçu d'avance	123 570.550	61 739.552
Autres	220 197.529	270 593.931
<b>Total</b>	<b>15 395 745.538</b>	<b>15 134 739.809</b>

# A. EXPLICATION DES COMPTES DE RESULTAT

B. La contribution de chaque entité dans le résultat global se présente comme suit :

Groupe GAT ASSURANCES

Etats financiers Consolidés au 31 Décembre 2022

Annexe n°5

## Etat de résultat Consolidé par Unité

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	GAT ASSURANCES	GAT VIE	GAT INVESTISSEMENT	GAT IMMOBILIER	GAT PROMOTION IMMOBILIERE	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
<b>Résultat Technique de l'assurance Non Vie</b>	<b>20 804 371.456</b>	-	-	-	-	<b>20 804 371.456</b>	<b>24 874 216 022</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance Vie</b>	<b>1 731 318.694</b>	<b>4 114 040.441</b>	-	-	-	<b>5 845 359.135</b>	<b>4 008 803 515</b>
<b>PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie</b>	<b>26 693 507.156</b>	<b>597 724.739</b>	<b>820 778.480</b>	-	-	<b>26 470 453.415</b>	-
PRNT11 Revenus des placements	26 693 507.156	597 724.739	820 778.480	-	-	26 470 453.415	-
<b>CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie</b>	<b>6 016 361.935</b>	<b>45 712.661</b>	-	-	-	<b>6 062 074.596</b>	-
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	6 016 361.935	45 712.661	-	-	-	6 062 074.596	-
<b>PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>16 356 105.552</b>	-	-	-	-	<b>16 356 105.552</b>	<b>16 184 083 289</b>
PRNT2 Autres produits non techniques	3 121 089.732	469 942.912	-	-	-	2 651 146.820	2 305 307 413
CHNT3 Autres charges non techniques	24 164.362	-	-	-	-	24 164.362	40 753 872
PRNT6 Produit des autres activités	-	-	1 512 005.317	1 042 740.328	1 730 504.541	4 285 250.186	2 918 959 766
CHNT7 Charges des autres activités	963 038.167	401 760.327	1 235 594.203	749 986.457	838 149.248	2 262 452.068	2 105 630 969
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>	<b>30 916 693.356</b>	<b>3 794 348.401</b>	<b>544 367.366</b>	<b>292 753.871</b>	<b>892 355.293</b>	<b>35 351 783.555</b>	<b>35 754 711 061</b>
CHNT4 Impôts sur le Résultat	5 778 317.626	706 136.200	217 640.880	99 103.140	155 547.900	6 966 745.746	10 268 289 236
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>25 138 375.730</b>	<b>3 088 212.201</b>	<b>762 008.246</b>	<b>193 650.731</b>	<b>736 807.393</b>	<b>28 395 037.809</b>	<b>25 486 421 825</b>
PRNT4 Gains extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	80 701.280	-	-	-	80 701.280	300 000
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>25 138 375.730</b>	<b>3 007 510.921</b>	<b>762 008.246</b>	<b>193 650.731</b>	<b>736 807.393</b>	<b>28 314 336.529</b>	<b>25 486 121 825</b>
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits	-	-	-	-	-	-	-
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>25 138 375.730</b>	<b>3 007 510.921</b>	<b>762 008.246</b>	<b>193 650.731</b>	<b>736 807.393</b>	<b>28 314 336.529</b>	<b>25 486 121 825</b>
<b>Résultat net de l'ensemble Consolidé</b>	<b>25 138 375.730</b>	<b>3 007 510.921</b>	<b>762 008.246</b>	<b>193 650.731</b>	<b>736 807.393</b>	<b>28 314 336.529</b>	<b>25 486 121 825</b>
Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé	4 005.086	46 172.499	280.101	3 079.164	2 785.267	56 322.117	38 749 415
<b>Résultat Net Part du Groupe</b>	<b>25 134 370.644</b>	<b>2 961 339.301</b>	<b>762 288.347</b>	<b>190 571.567</b>	<b>734 022.126</b>	<b>28 258 015.291</b>	<b>25 447 372 410</b>

**GROUPE GAT ASSURANCES**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022**

**Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers Consolidés de la société « GAT ASSURANCES » et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2022, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers Consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de **125 317 352.271** Dinars, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à **28 258 015.291** Dinars.

À notre avis, les Etats Financiers Consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers Consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Rapport de gestion relatif au Groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers Consolidés ou la connaissance acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers Consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers Consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de GAT Assurances et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne de la société « GAT ASSURANCES » et ses filiales susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

2. L'article 466 du code des Sociétés Commerciales dispose qu'une société par action ne peut pas posséder d'actions d'une autre société par action, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10%.

Nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- GAT Vie détient 65 295 (1,45%) actions de GAT Assurances.
- GAT Investissement détient 168 259 (3,74%) actions de GAT Assurances.

Les sociétés du Groupe GAT Assurances doivent se conformer à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 17 avril 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Hedi KAMMOUN**

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine Hajji**